

INJECT ENVIRONNEMENT
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS

Contact :

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE

Site projet : "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS

SYNERGIS
ENVIRONNEMENT



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, Rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

02.41.72.14.16.

contact@impact-environnement.fr

Références internes

N° affaire : 002424

Date : févr-20

Chargé d'études : AB

**PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT
RELEVÉ GLOBAL PAR MISE A DISPOSITION**



INJECT ENVIRONNEMENT
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS



APTITUDE A L'EPANDAGE

nulle 0
moyenne 1
bonne 2

Mises à disposition	Surface initiale	Surface potentiellement épandable après exclusions réglementaires		Exclusion pédologique	Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épandable	Surface non épandable pâturée
		Surface épandable / nature cult.			Sols non aptes à l'épandage (classe 0)	classe 1		
		T.L.	S.T.H.				T.L.	S.T.H.
EARL BLEULAIT	67,60	50,80	6,33	16,63	39,92	0,58	0,42	1,45
EARL LES OUCHES	63,06	47,57	3,91	3,29	48,19	0,00	0,27	5,80
EARL LE FOURNIL	37,06	31,82	0,00	11,83	19,99	0,00	0,82	0,00
GAEC JAMIN-CHAILLOU	203,46	169,49	2,25	7,98	160,55	3,21	4,40	0,63
GAEC LA BIENVENUE	209,62	168,21	12,36	18,31	143,99	18,27	6,35	6,39
GAEC LES TROIS SITES	201,08	163,94	22,69	10,45	170,28	5,90	3,10	4,00
TOTAL DES MISES A DISPOSITION	781,88	631,83	47,54	68,49	582,92	27,96	15,36	18,27

Surface réglementairement épandable en digestat (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	679,37	hectares
Surface inapte à l'épandage du digestat suite aux repérages des zones hydromorphes	68,49	hectares
Surface apte à l'épandage du digestat	610,88	hectares
Surface complémentaire réglementairement épandable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers)	15,36	hectares
Surface totale à l'épandage	626,24	hectares
Surface non épandable pâturée	18,27	hectares



Régime	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV " Epandage " de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la conso humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m		35 m si pente < 7% (distance réduite à 5 m si enfouissement immédiat) 100 m si pente > 7% uniquement pour des déchets solides et stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct			50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)
Lieux publics de baignades et des plages	200 m			
Piscicultures et zones conchylicoles	500 m			
Forte pente (> 7%)	Digestat liquide Interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit		Interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés	Interdit			
Sols non utilisés en vue d'une production agricole	Interdit			
Herbages ou cultures fourragères	<i>Non prévu pour ce régime</i>		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	<i>Non prévu pour ce régime</i>		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état cru	<i>Non prévu pour ce régime</i>		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène 18 mois sinon	

INJECT ENVIRONNEMENT
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS

Contact :

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

CARTE DE LOCALISATION IGN DU PARCELLAIRE

Carte A0 en fin de dossier

SYNERGIS
ENVIRONNEMENT



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, Rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

02.41.72.14.16.

contact@impact-environnement.fr

Références internes

N° affaire : 002424

Date : févr-20

Chargé d'études : AB

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Contact :

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE REGLEMENTAIRE

EARL BLEULAIT
EARL LES OUCHES
EARL LE FOURNIL
GAEC JAMIN-CHAILLOU
GAEC LA BIENVENUE
GAEC LES TROIS SITES

Références internes

N° affaire : 002424

Date : févr-20

Chargé d'études : AB

SYNERGIS
ENVIRONNEMENT



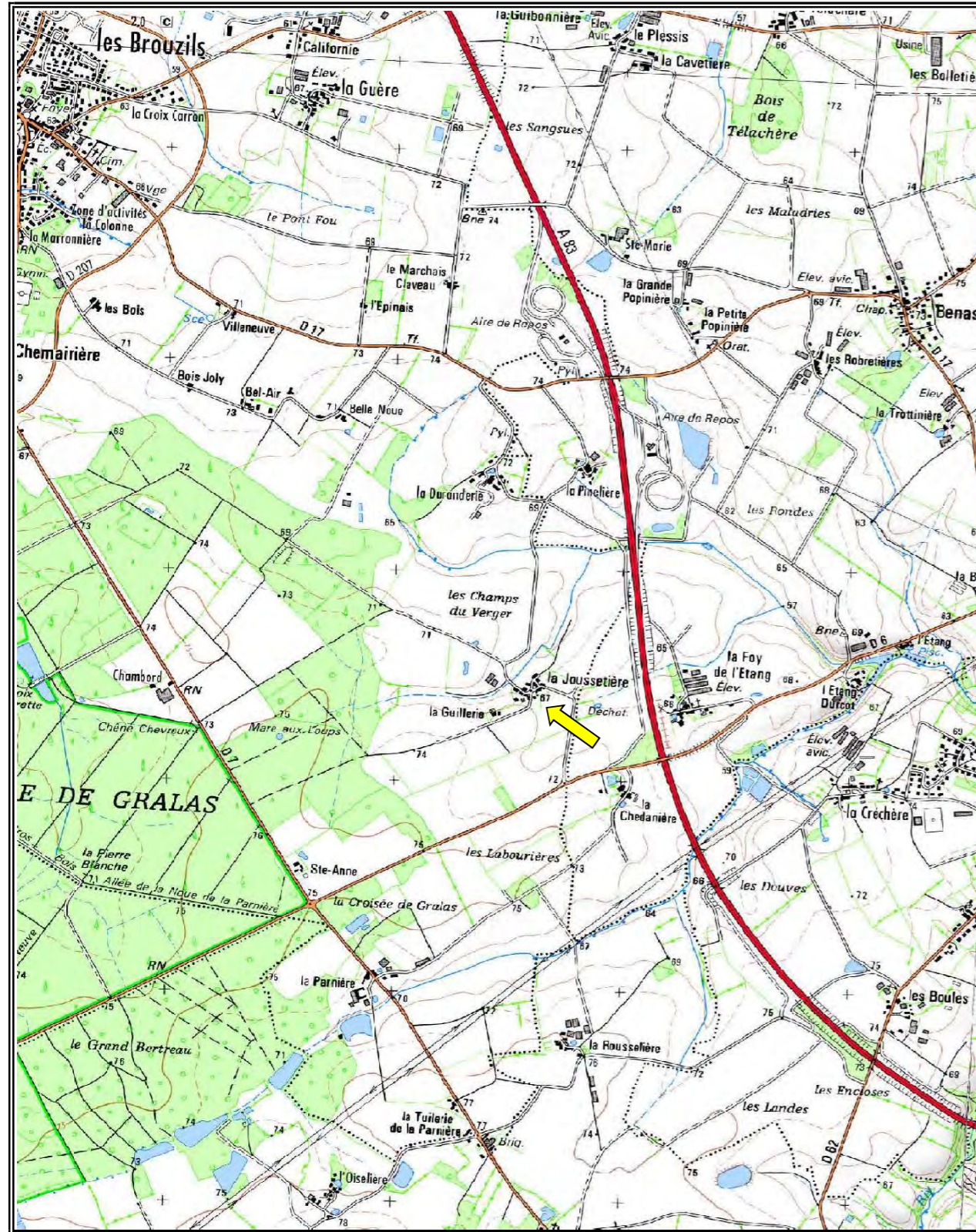
IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, Rue Amédéo Avogadro


49070 - BEAUCOUZE

02.41.72.14.16.

contact@impact-environnement.fr



PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

 Localisation du siège de l'exploitation

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT

Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

● "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS


TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :


EARL BLEULAIT


"3 la Joussetière"

85260 - LES BROUZILS

CONTACT :

 Anthony Piveteau

 06 76 42 77 32

 gaec.labienvue@orange.fr

SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT

EARL BLEULAIT

Plans établis par :





Références internes



2, rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

 02.41.72.14.16

 contact@impact-environnement.fr

Numéro d'affaire : 002424

Date : févr-20

Chargé d'études : AB

INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" 85260 - LES BROUZILS		SYNERGIS ENVIRONNEMENT IMPACT ET ENVIRONNEMENT		2, Rue Amédéo Avogadro 49070 - BEAUCOUZE 02.41.72.14.16 contact@impact-environnement.fr		N° Affaire : 002424 Date : févr.-20 Chargé d'études : AB										
Mises à disposition : EARL BLEULAIT "3 la Joussetière" 85260 - LES BROUZILS				Anthony Piveteau 06 76 42 77 32 gaec.labienvue@orange.fr		NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe		APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2								
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Motifs d'exclusions réglementaires	Exclusion pédologique		Surface apte à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée	
CE	ZH	AU	ZN	PA	Parcours extérieurs	phosphore élevé	T.L.	S.T.H.		Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2			T.L / S.T.H
PE	VG	Gel	SUP	BA	Bâtiment	SNE	Surface épanachable / nature culture		Sols non aptes à l'épandage	Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2	T.L / S.T.H	S.T.H	
Page	lot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale				Motifs						
1	1	LES BROUZILS	XB	55-64p	EARL BLEULAIT	0,16	0,00		CE-HT			0,00		0,07	0,09	
	3	LES BROUZILS	XC	2-19p	"	16,15	13,81	0,88	CE - SNE			14,69			0,20	
	4	LES BROUZILS	XC	5-8-20-26-28	"	11,36	8,78	0,30	CE-HT	ZH	0,90	8,18	0,06	1,00		
	5	LES BROUZILS	XC	9-10p-11-16-18	"	16,11	14,80		CE-HT	ZH	6,17	8,05	0,58	0,29		
	7	LES BROUZILS	XB	11-18-20-24-22	"	8,46	4,97	0,06	CE	ZH	2,04	2,99		0,16		
	8	LES BROUZILS	XB	23-24p	"	5,09	0,00	5,09		ZH	5,09	0,00				
	12	LES BROUZILS	XB	85	"				CE							
		CHAVAGNES EN PAILLERS	YT	19-18-39	"	4,54	3,53					3,53				
TOTAL page 1						61,87	45,89	6,33			14,20	37,44	0,58	0,42	1,45	
2	9	LES BROUZILS	XH	20p	EARL BLEULAIT	1,13	1,13					1,13				
	10	LES BROUZILS	YW	6-7-8-9	"	0,65	0,65					0,65				
	11	LES BROUZILS	YV	39p	"	1,92	1,10		CE	ZH	0,40	0,70				
	15	MONTAIGU-VENDEE	YE	74	"	2,03	2,03			ZH	2,03	0,00				
TOTAL page 2						5,73	4,91	0,00			2,43	2,48	0,00	0,00	0,00	
TOTAL						67,60	50,80	6,33			16,63	39,92	0,58	0,42	1,45	

Surface réglementairement épanachable (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	57,13	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	16,63	hectares
Surface apte à l'épandage	40,50	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct)	0,42	hectares
Surface totale à l'épandage	40,92	hectares
Surface non épanachable pâturée	1,45	hectares

Régime	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV "Epanchage" de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	Enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la consommation humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m si pente < 10% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 10% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 10% pour des déchets non solides et non stabilisés		35 m si pente < 7% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 7% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 7% pour des déchets non solides et non stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et de plages	200 m			
Piscicultures et zones conchylicoles	500 m			
Fortes pentes (> 7%)	Digestat liquide Interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit			
Sols inondés ou détrempés	Interdit			
Sols non utilisés en vue d'une production agricole	Interdit			
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état cru	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène 18 mois sinon	

**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

EARL BLEULAIT
"3 La Joussetière"
85260 - LES BROUZILS

- EARL BLEULAIT
- Administratif**
- Limites communales
- Limites départementales
- Captages**
- ▲ Captages
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
- ZICO (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 1 (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 2
- NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
- NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

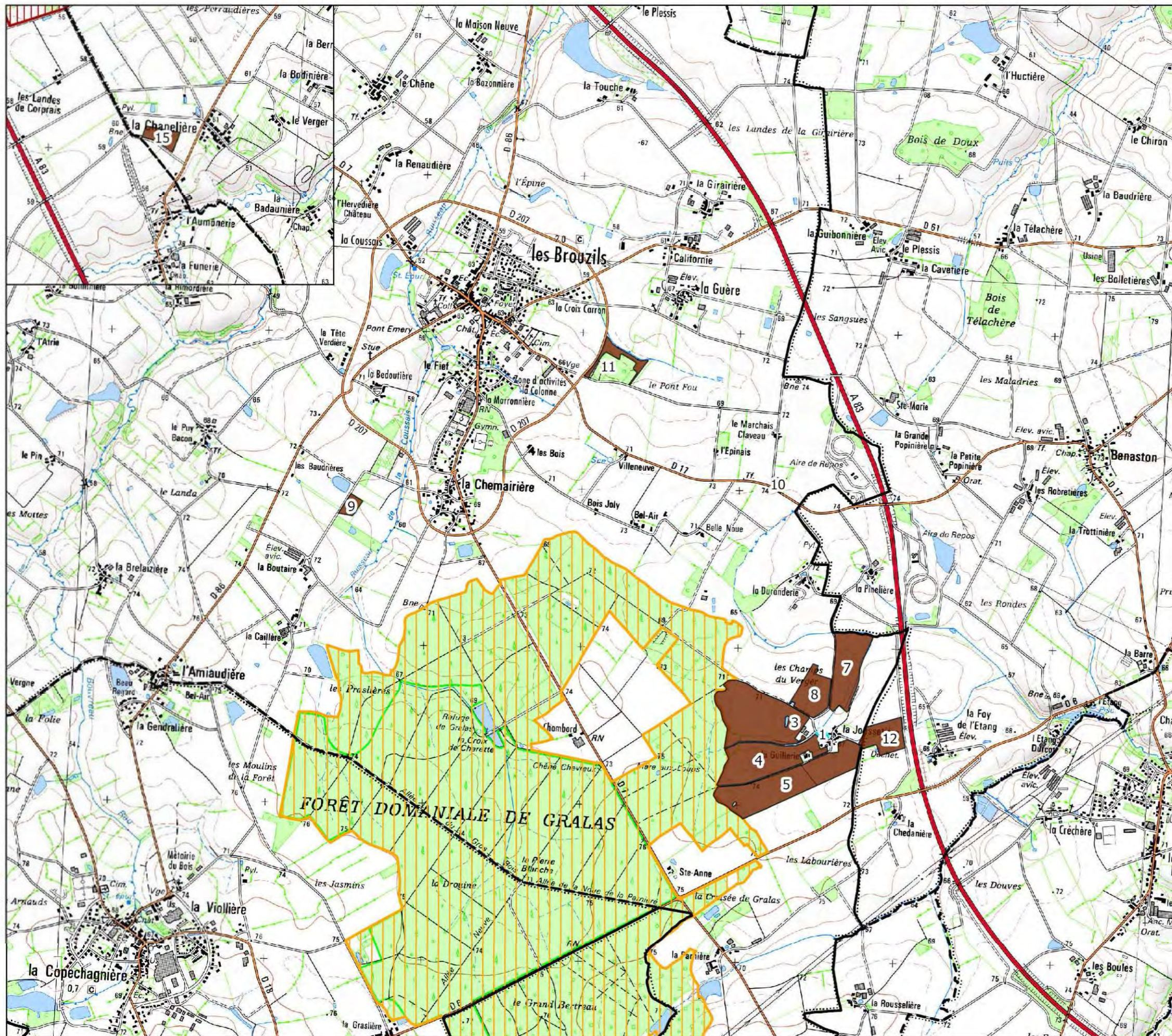
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

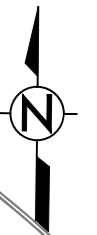
N° Affaire : 002424 Client : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1

Kilomètres
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

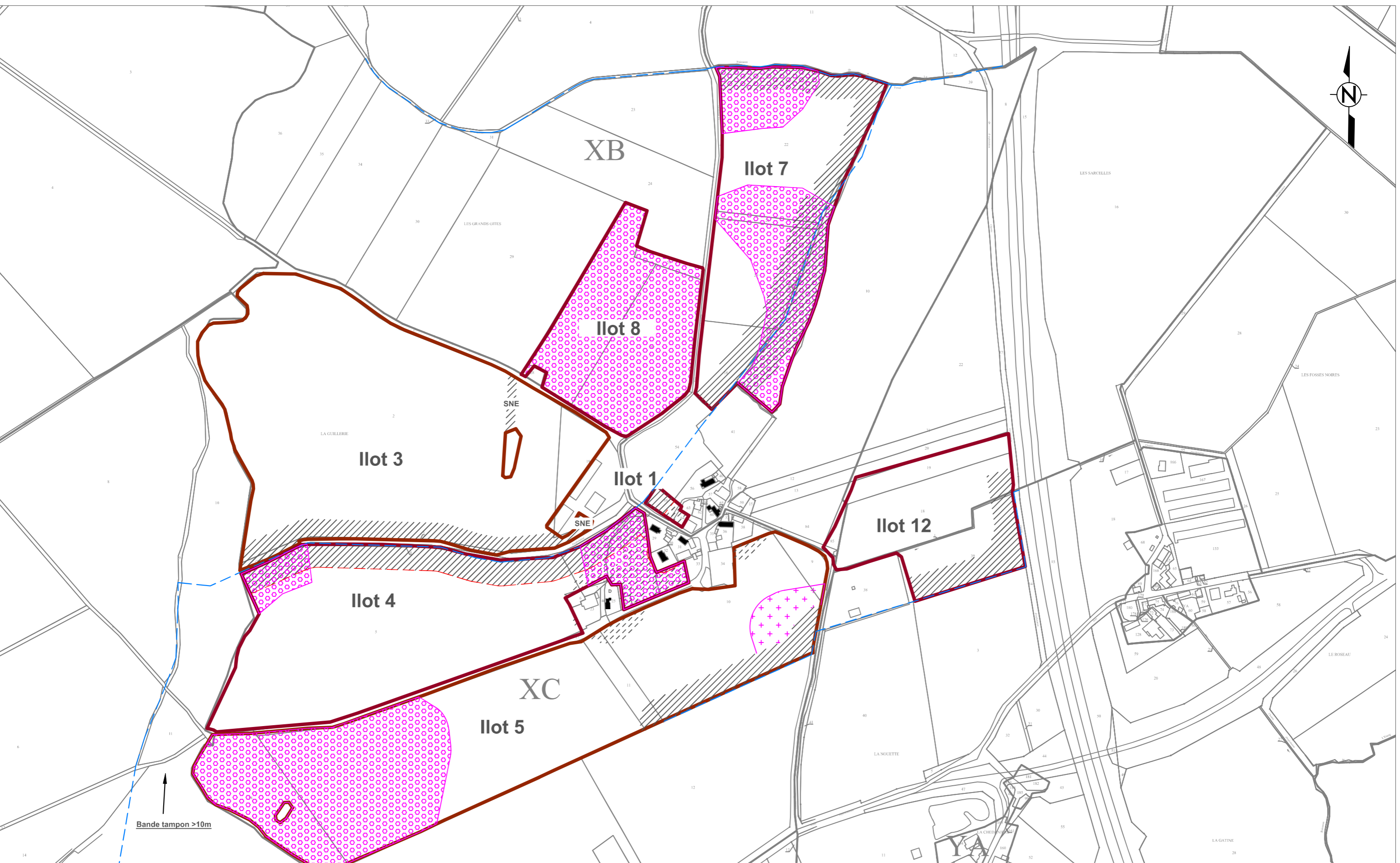
DATE : 10/02/2020

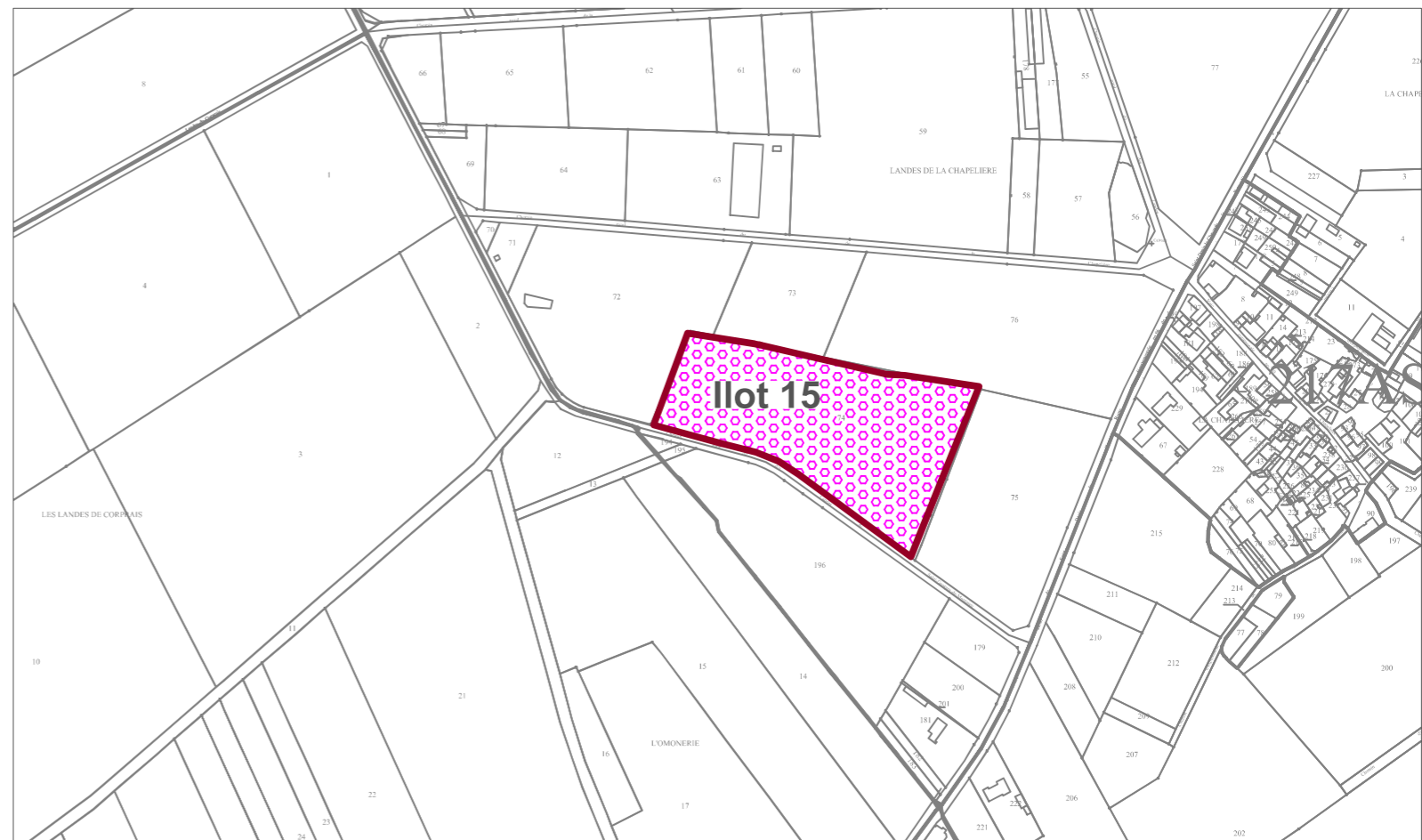
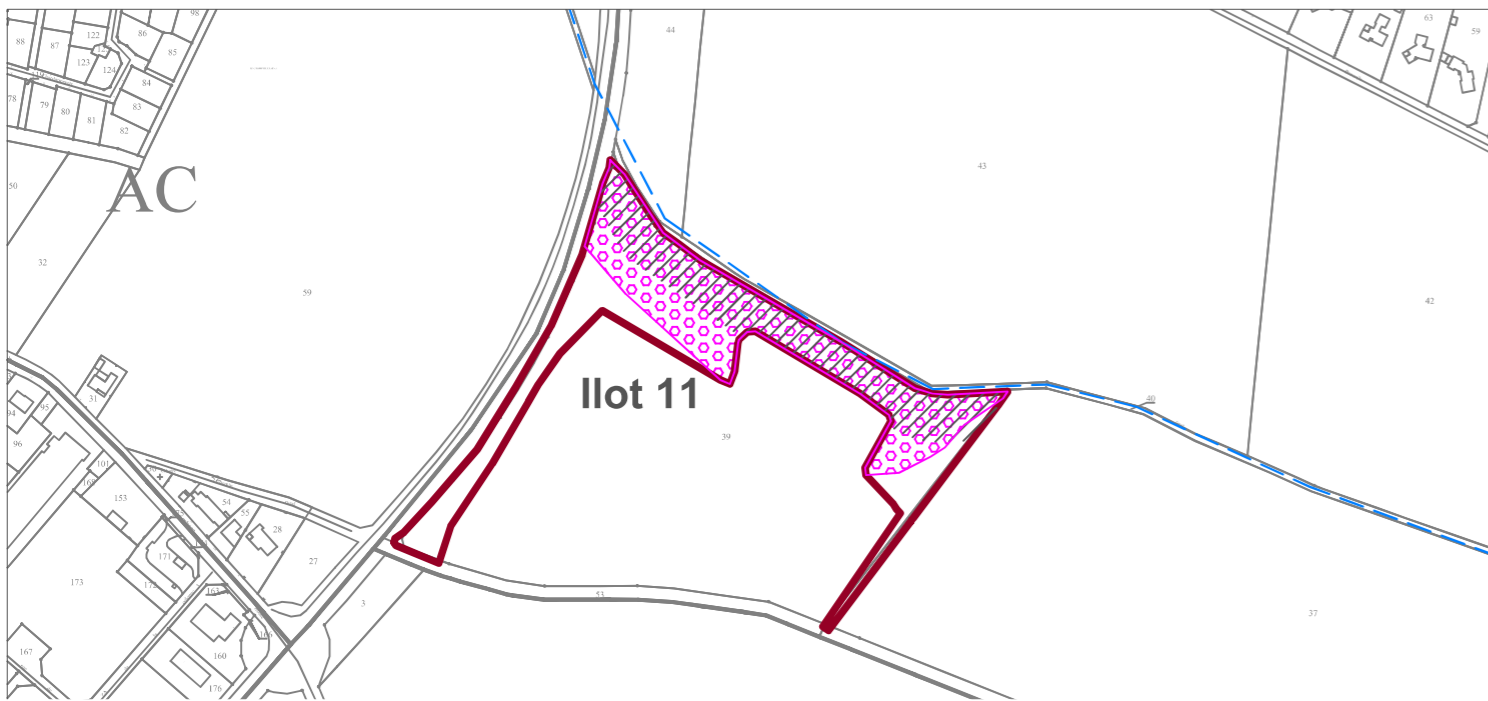
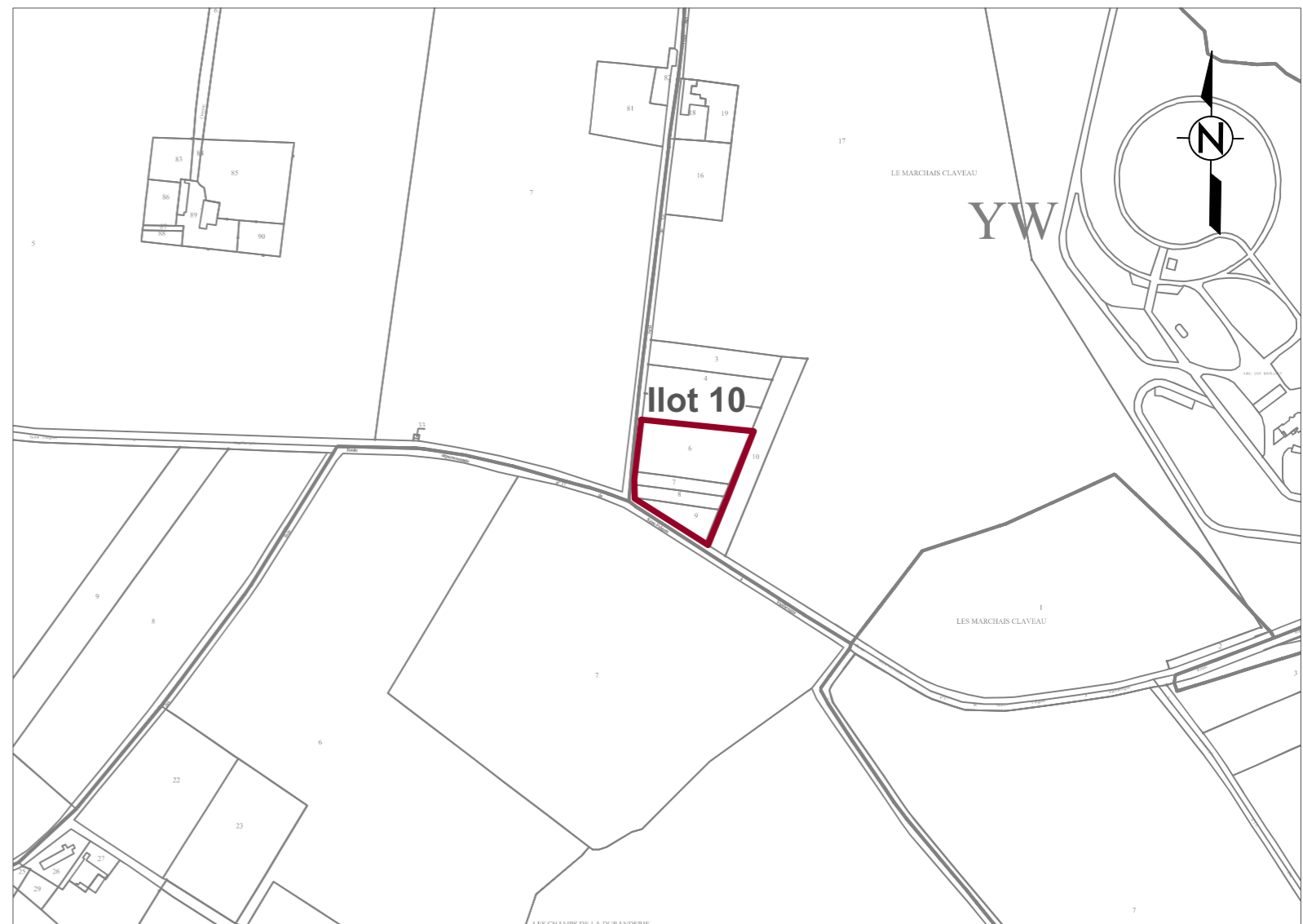




Bande tampon >10m

Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL BLEULAIT			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	LES BROUZILS - CHAVAGNES EN PAILLERS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	XB-XC-YT	Ilots :	1-3-4-5-7-8-12	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2





Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts			
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe		
Exploitant :	EARL BLEULAIT			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 2	
Commune :	LES BROUZILS - MONTAIGU VENDEE			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :	
Section :	XH-YE-YV-YW	Ilots :	9-10-11-15	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2	1/5 000

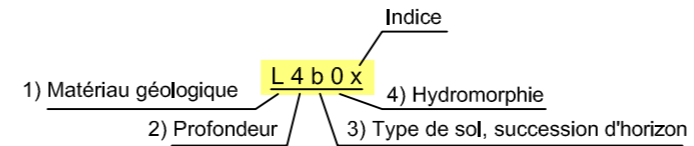
CARTE PEDOLOGIQUE

EARL BLEULAIT "3 La Joussetière"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

A : Argile
C : Colluvions
V : Alluvions

L : couverture limoneuse
Q : formation gréseuse
Qa : altérite de formation gréseuse

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

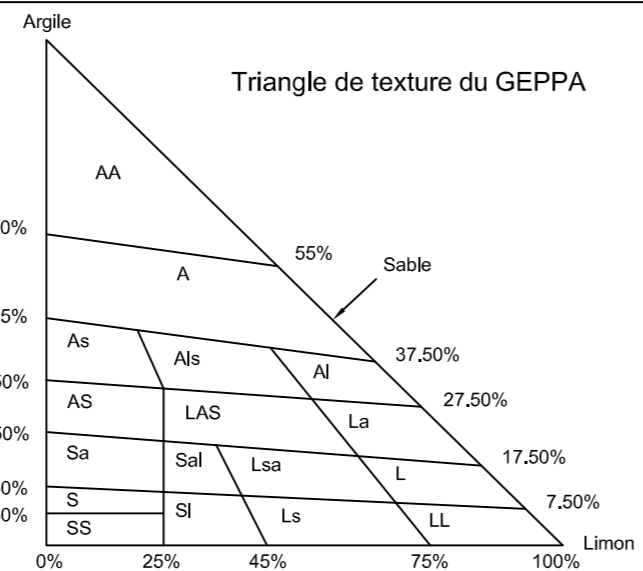
a : Rankosol (sol superficiel)
b : Brunisol (sol brun)
r : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

0 : sain
1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
2 : tâches au-delà de 50 cm
3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
4 : quelques tâches dès la surface
5 : nombreuses tâches dès la surface
6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux



Très lourde :

AA : argile
A : argileuse

Lourde :

As : argile sableuse
Als : argile limono-sableuse
Al : argile limoneuse
AS : argilo-sableuse
LAS : limono-argilo-sableuse
La : limon argileux

Moyenne sableuse :

Sa : sable argileux
Sal : sable argilo-limoneux

Limoneuse :

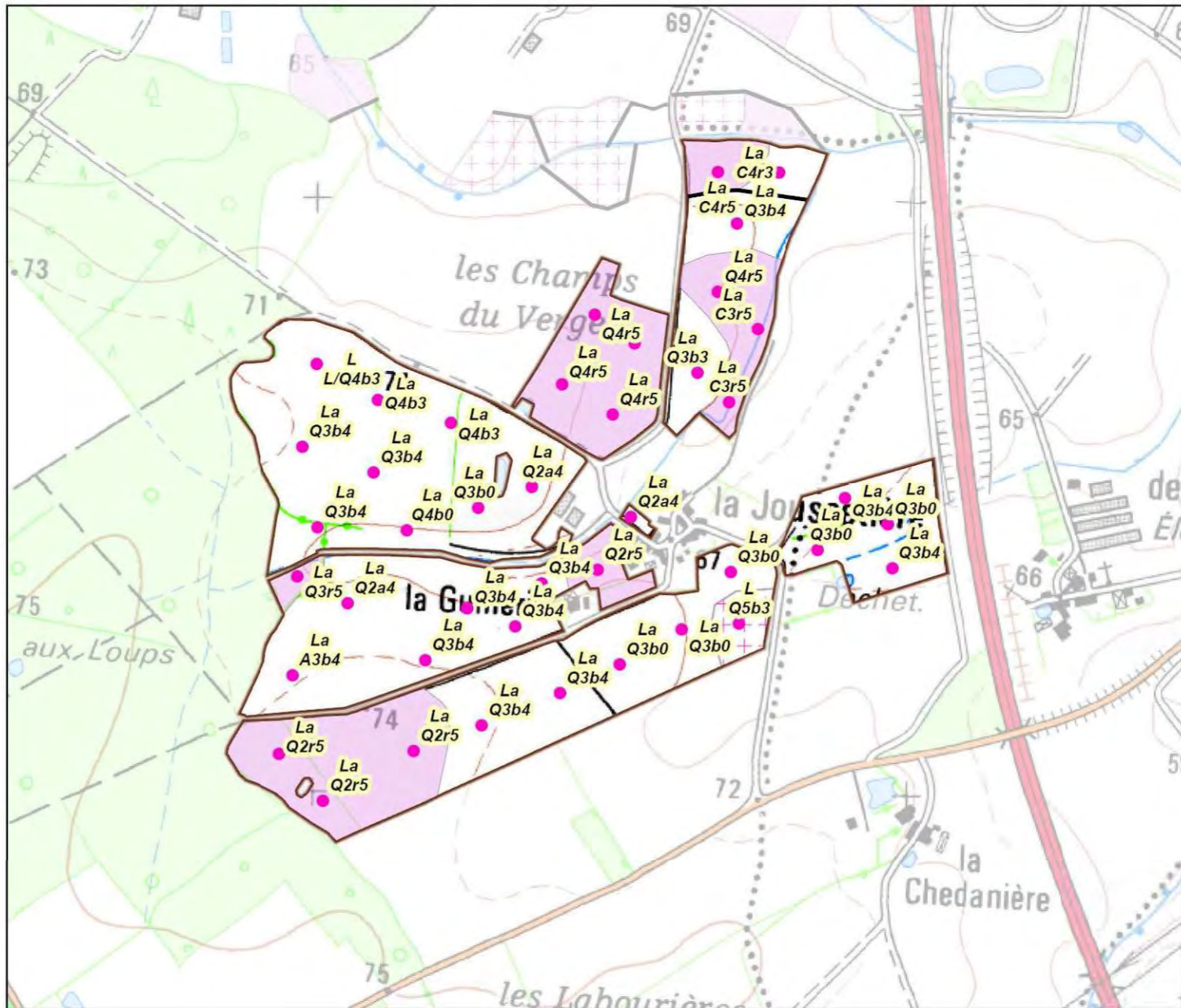
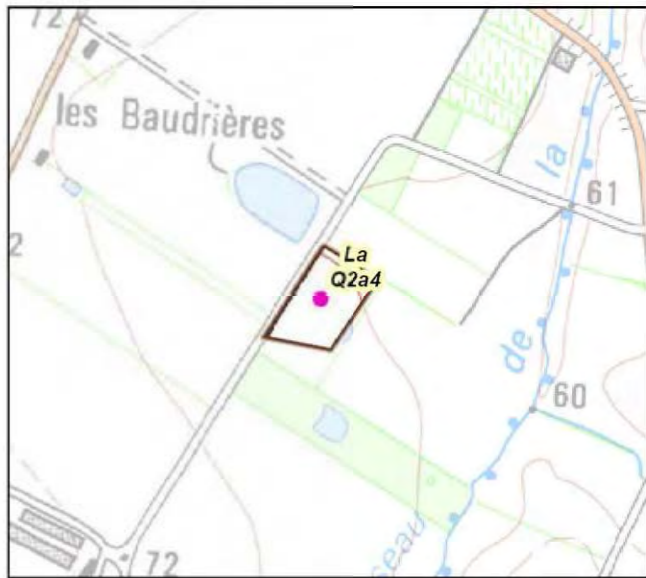
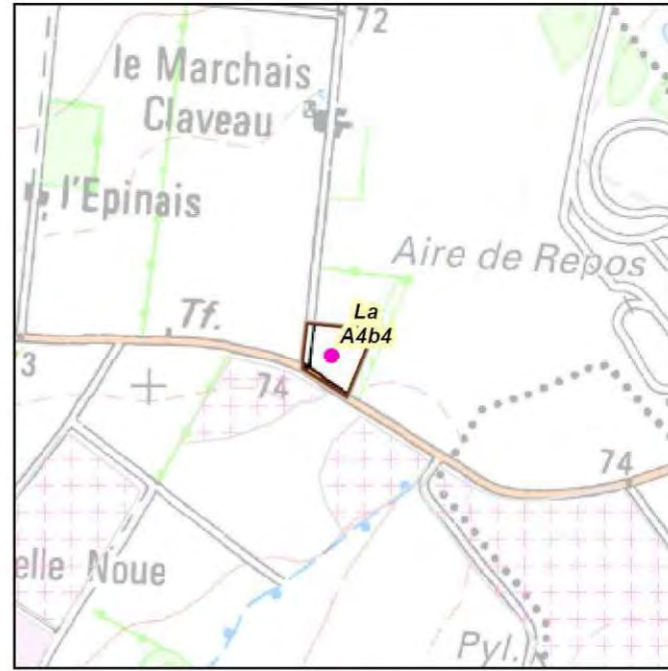
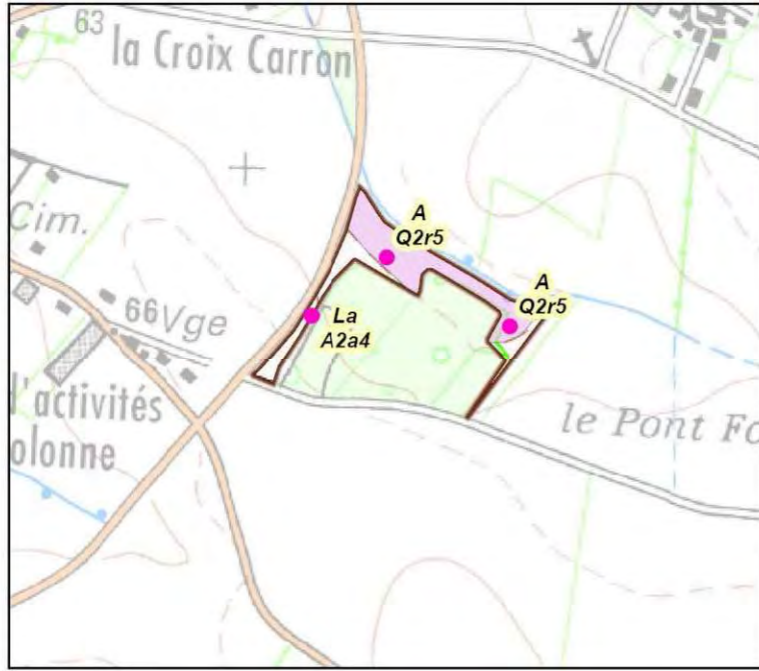
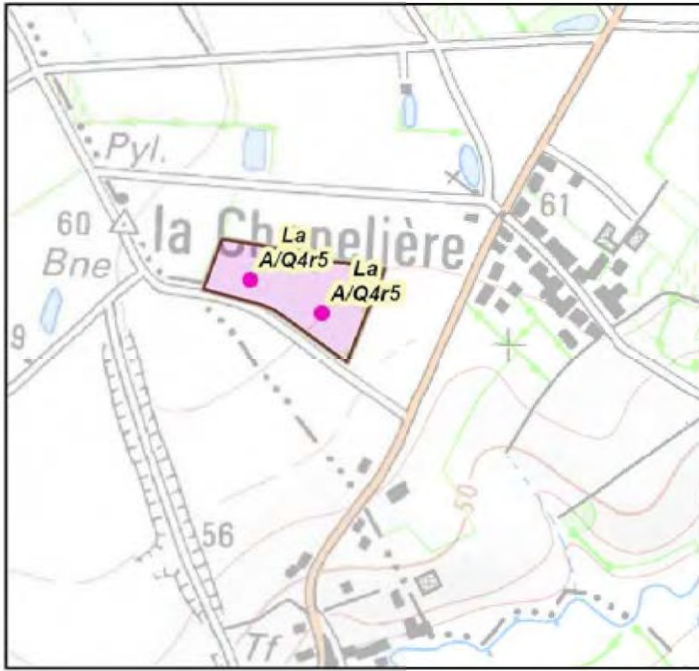
Lsa : limon sablo-argileux
L : limoneuse
LL : limon

Légère :

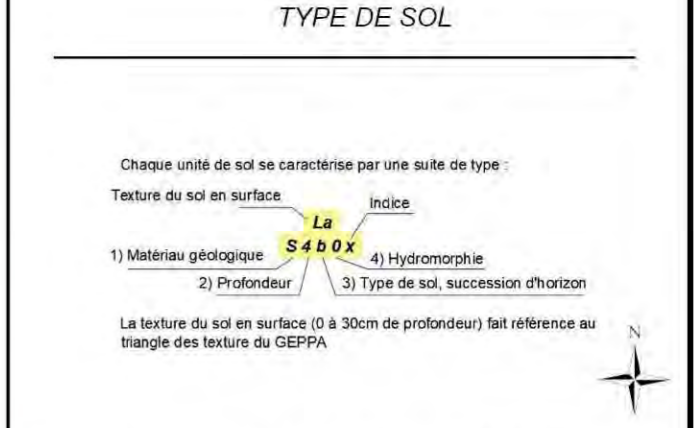
S : sableuse
SI : sable limoneux
LS : limon sableux

Très légère :

SS : sable



- Légende**
- Sondages pédologiques réalisés
 - ▭ EARL BLEULAIT
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- ▭ Bonne
 - ▭ Moyenne
 - ▭ Nulle



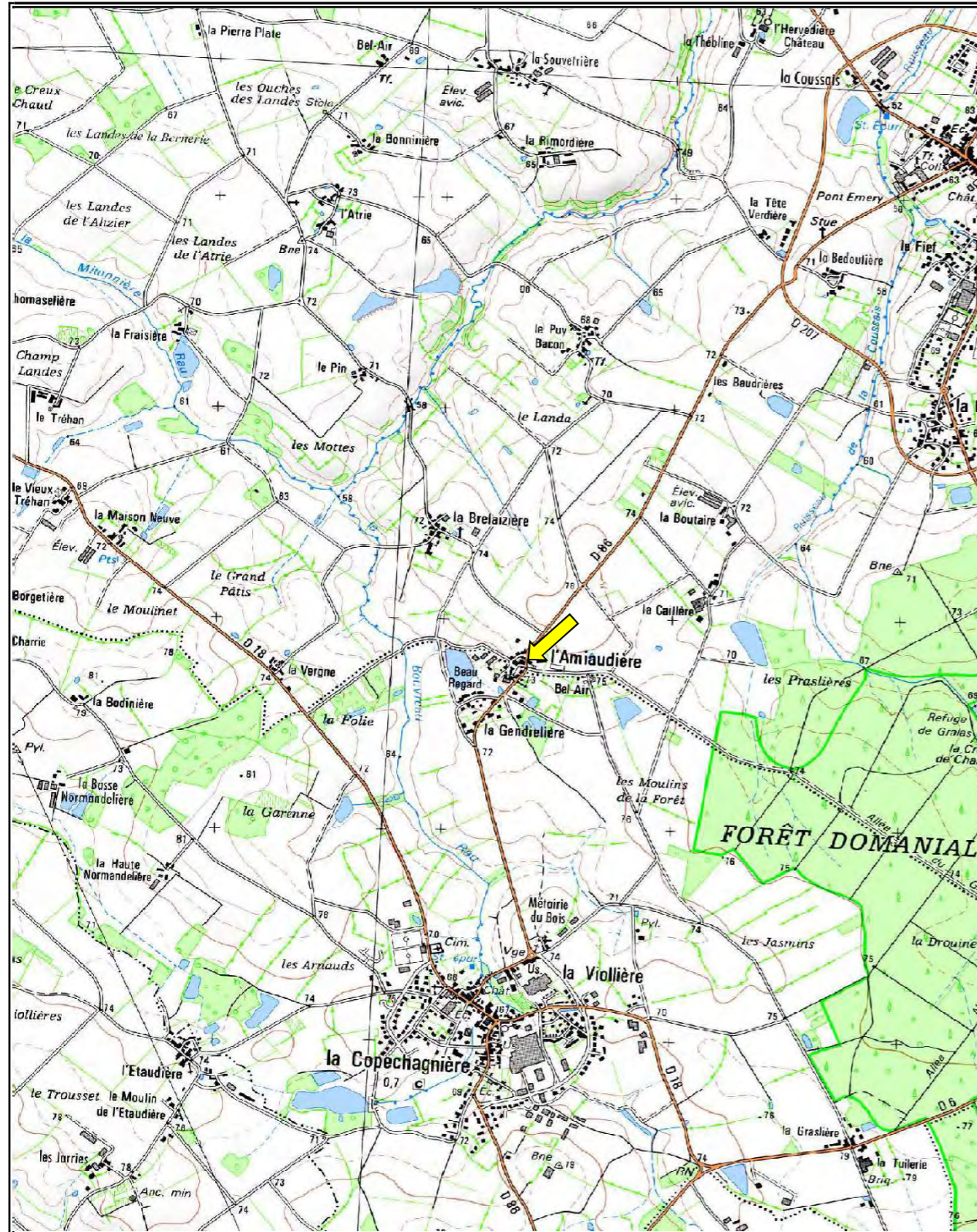
Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT


N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000



PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

 Localisation du siège de l'exploitation

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT

Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

● "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS

TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :


EARL LE FOURNIL

6 L'Amiaudière

85260 - LES BROUZILS

CONTACT :

 Gérard Audoire

 06 12 98 51 45

 joseph.audoire123@orange.fr

SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT


EARL LE FOURNIL


Plans établis par :



2, rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

 02.41.72.14.16

 contact@impact-environnement.fr

Références internes

Numéro d'affaire : 002424

Date : dec-19

Chargé d'études : AB

INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" 85260 - LES BROUZILS		SYNERGIS ENVIRONNEMENT IMPACT ET ENVIRONNEMENT		2, Rue Amédéo Avogadro 49070 - BEAUCOUZE 02.41.72.14.16 contact@impact-environnement.fr		N° Affaire : 002424 Date : févr.-20 Chargé d'études : AB										
Mises à disposition :		EARL LE FOURNIL "6 L'Amiaudière" 85260 - LES BROUZILS		Gérard Audoire 06 12 98 51 45 joseph.audoire123@orange.fr		NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe		APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2								
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Motifs d'exclusions réglementaires	Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée	
CE	ZH	AU	ZN	PA		SNE	Surface épanachable / nature culture			Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2			
PE	VG	Gel	SUP	BA			T.L	S.T.H		Motifs	classe 0			T.L	S.T.H	
1	1	LES BROUZILS	ZW	154	EARL LE FOURNIL	0,24	0,00			HT			0,00			
	3	LES BROUZILS	XI	34-35	"	5,81	5,81						5,81			
	4	LES BROUZILS	XI	51-52-53-54	"	8,91	8,38			HT	ZH	2,03	6,35		0,53	
	7	LA COPECHAGNIERE	ZC	2p-3-4-5-6	"	8,76	4,69			GEL	ZH	2,94	1,75			
	8	LA COPECHAGNIERE	ZC	9-10-11-56-91-92	"	9,13	8,78			SNE	ZH	5,39	3,39			
	9	LA COPECHAGNIERE	ZC	52p-53-54	"	0,94	0,89			HT			0,89		0,05	
		TOTAL page 1				33,79	28,55	0,00				10,36	18,19	0,00	0,82	0,00
2	2	LES BROUZILS	XI	19-20-21	EARL LE FOURNIL	1,80	1,80						1,80			
	5	LES BROUZILS	XI	30-31-32	"	0,66	0,66			HT	ZH	0,66	0,00			
	6	LA COPECHAGNIERE	ZA	20	"	0,81	0,81				ZH	0,81	0,00			
		TOTAL page 2				3,27	3,27	0,00				1,47	1,80	0,00	0,00	0,00
		TOTAL				37,06	31,82	0,00				11,83	19,99	0,00	0,82	0,00

Surface réglementairement épanachable (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	31,82	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	11,83	hectares
Surface apte à l'épandage	19,99	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct)	0,82	hectares
Surface totale à l'épandage	20,81	hectares
Surface non épanachable pâturée	0,00	hectares

Régime	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV "Epanchage" de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la conso humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m		35 m si pente < 7% (distance réduite à 5 m si enfouissement immédiat) 100 m si pente > 7% uniquement pour des déchets solides et stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et des plages	200 m			
Piscicultures et zones conchylicoles	500 m			
Forte pente (> 7%)	Digestat liquide Interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit		Interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés	Interdit			
Sols non utilisés en vue d'une production agricole	Interdit			
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène 18 mois sinon	

**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

EARL LE FOURNIL
"6 L'Amiaudière"
85260 - LES BROUZILS

- EARL LE FOURNIL
- Administratif**
- Limites communales
- Limites départementales
- Captages**
- ▲ Captages
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
- ZICO (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 1 (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 2
- NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
- NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

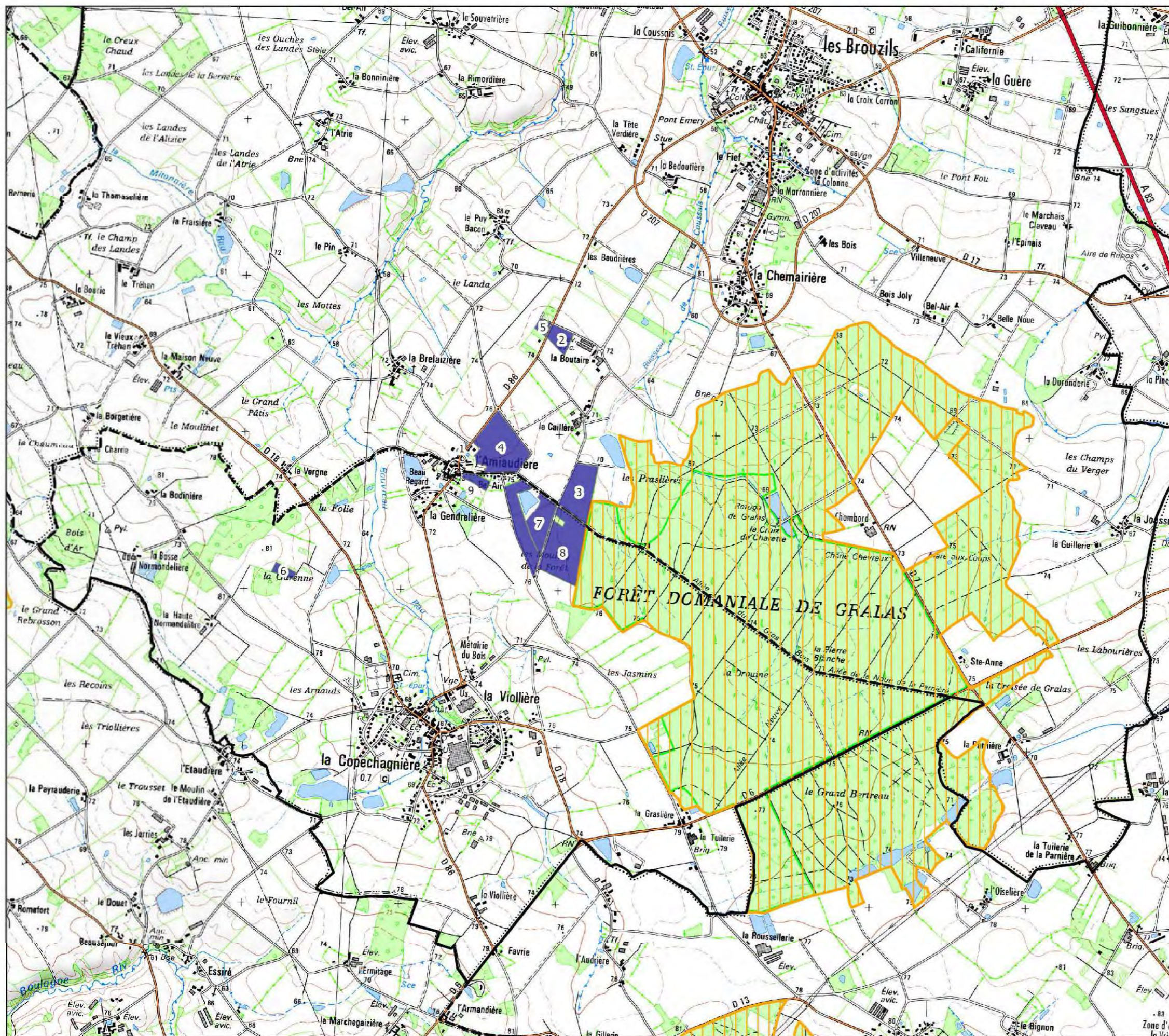
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

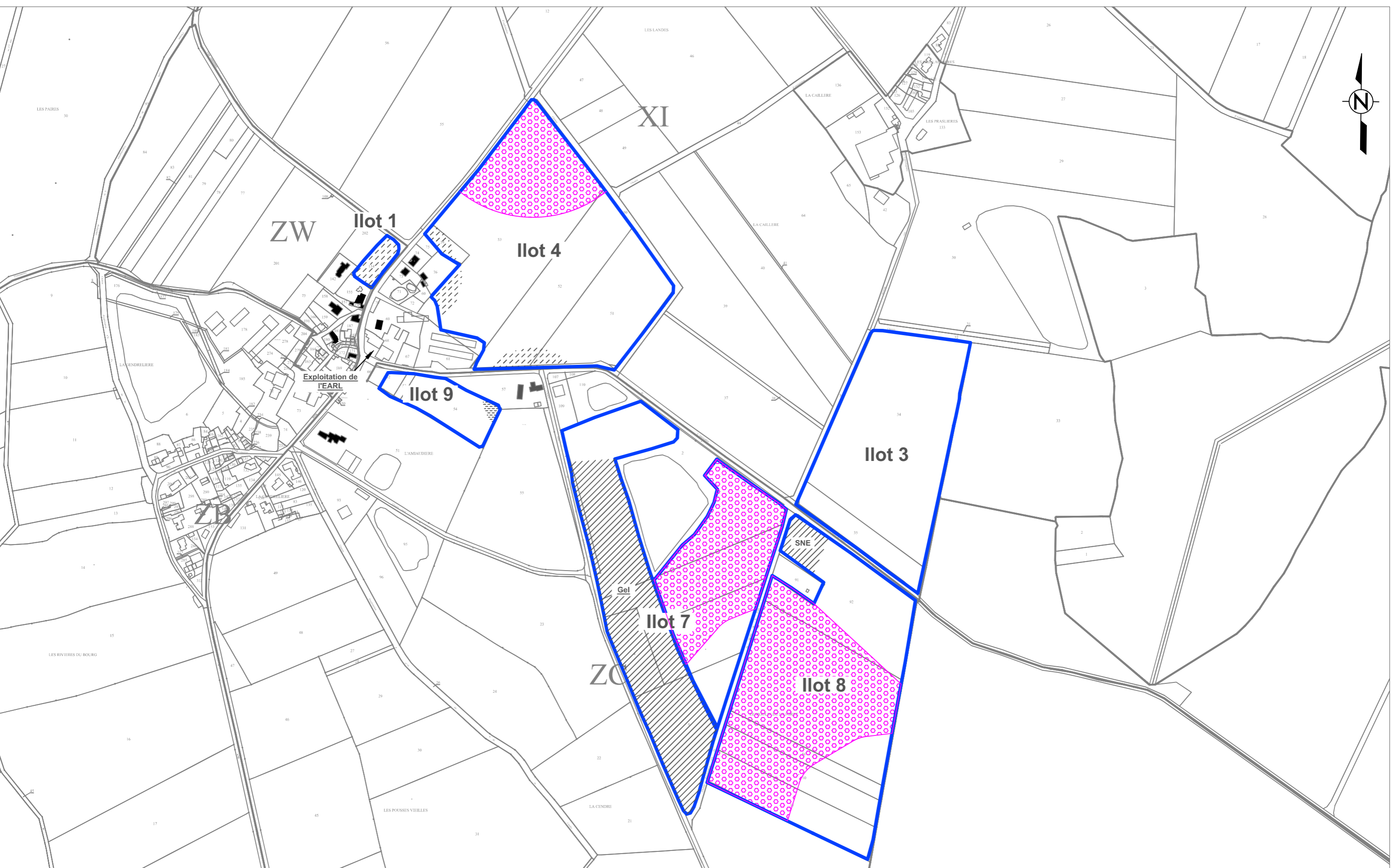
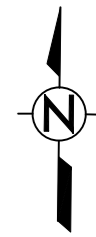
N° Affaire : 002424 Client : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1

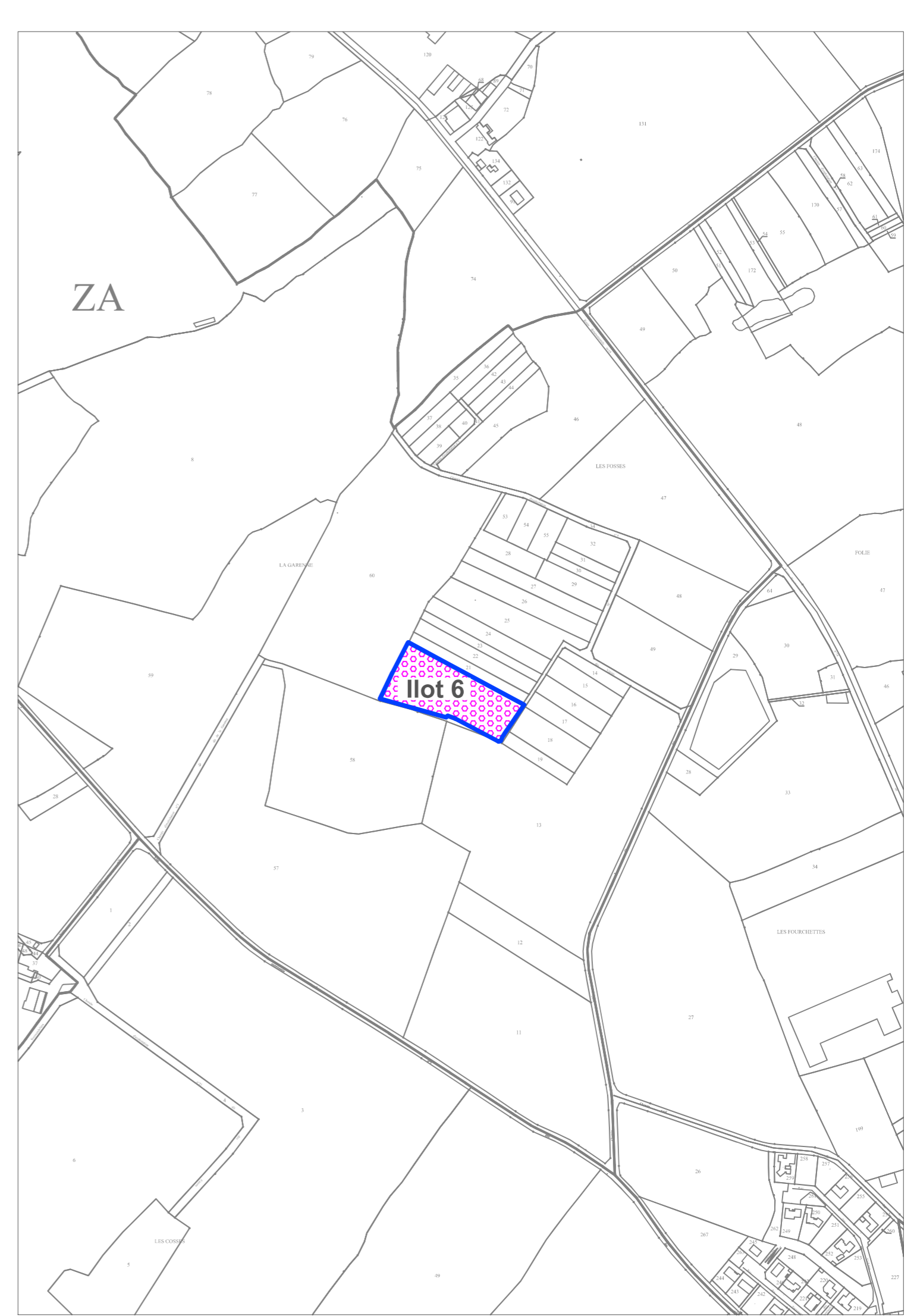
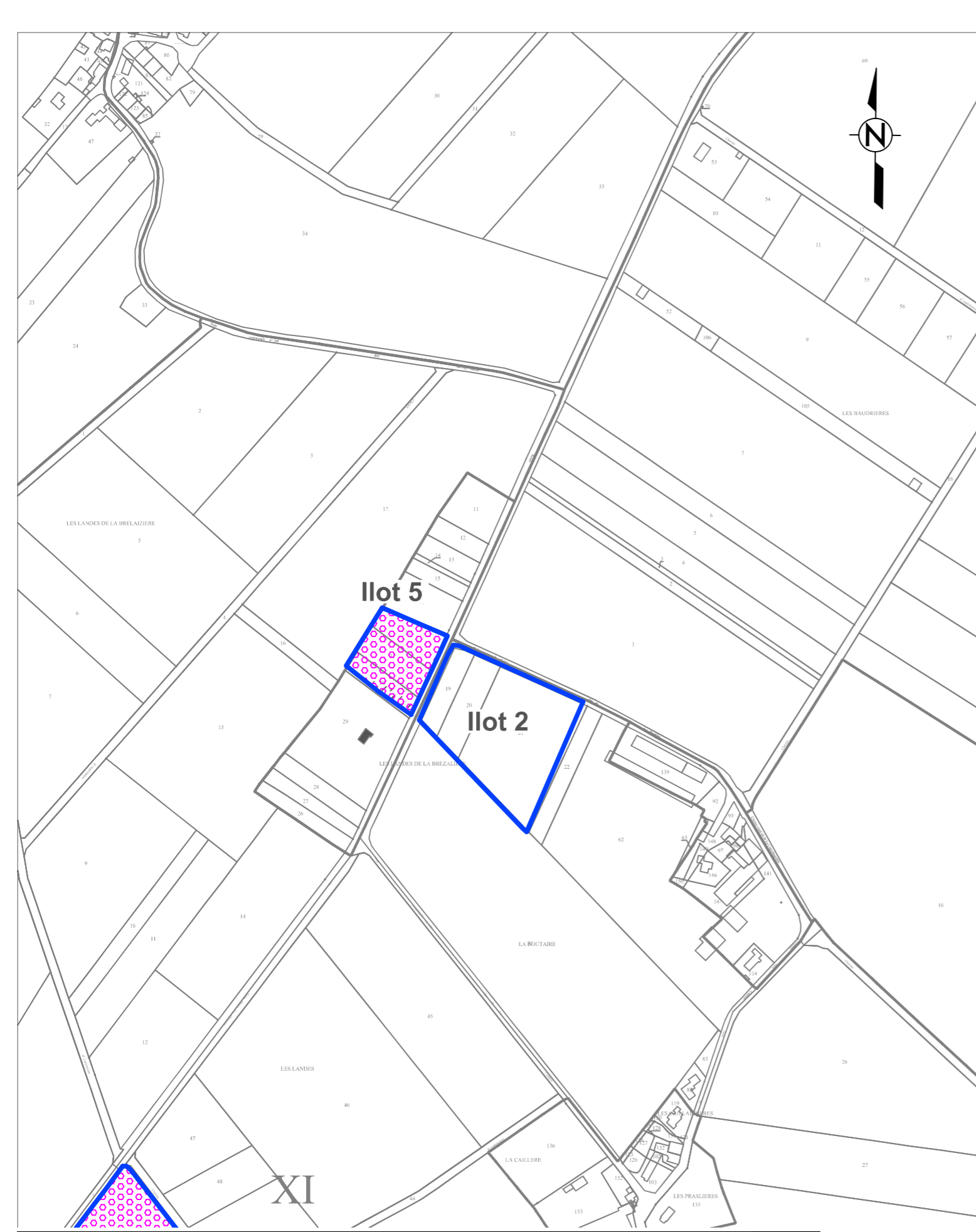
Kilomètres
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

DATE : 10/02/2020





Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL LE FOURNIL			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	LA COPECHAGNIERE - LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	XI-ZC-ZW	Ilots :	1-3-4-7-8-9	nulle : classe 0	bonne : classe 2	1/5 000
				moindre : classe 1	bonne : classe 2	



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation		— Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL LE FOURNIL	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 2
Commune :	LA COPECHAGNIERE - LES BROUZILS	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	XI-ZA	Ilots :	2-5-6	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2

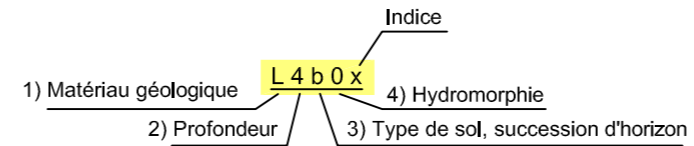
CARTE PEDOLOGIQUE

EARL LE FOURNIL "6 l'Amiaudière"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

- | | |
|-----------------------|--------------------------------------------|
| A : Argile | L : couverture limoneuse |
| C : Colluvions | Q : formation gréseuse |
| V : Alluvions | Qa : altérite de formation gréseuse |

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

- 1** : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
- 2** : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
- 3** : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
- 4** : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
- 5** : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
- 6** : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

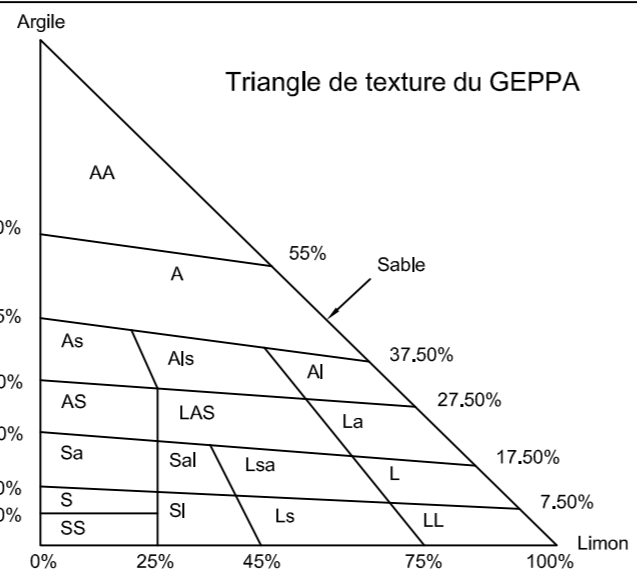
- a** : Rankosol (sol superficiel)
- b** : Brunisol (sol brun)
- r** : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

- 0** : sain
- 1** : quelques tâches au-delà de 70 cm
- 2** : tâches au-delà de 50 cm
- 3** : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
- 4** : quelques tâches dès la surface
- 5** : nombreuses tâches dès la surface
- 6** : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

- x** : caillouteux dès la surface
- a** : plus argileux



Très lourde :

- AA** : argile
- A** : argileuse

Lourde :

- As** : argile sableuse
- Als** : argile limono-sableuse
- Al** : argile limoneuse
- AS** : argilo-sableuse
- LAS** : limono-argilo-sableuse
- La** : limon argileux

Moyenne sableuse :

- Sa** : sable argileux
- Sal** : sable argilo-limoneux

Limoneuse :

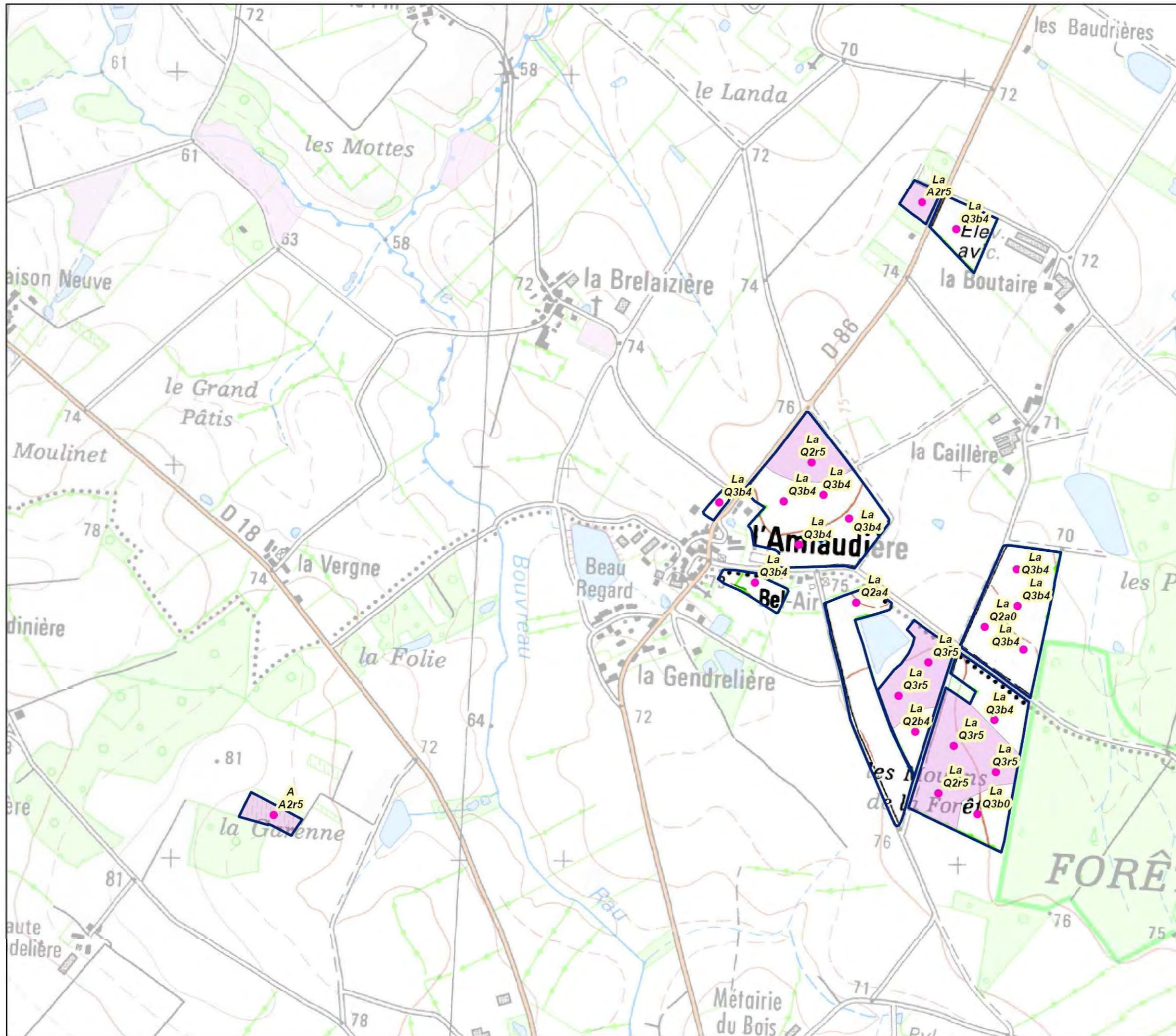
- Lsa** : limon sablo-argileux
- L** : limoneuse
- LL** : limon

Légère :

- S** : sableuse
- SI** : sable limoneux
- LS** : limon sableux

Très légère :

- SS** : sable



CARTE PEDOLOGIQUE
 Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/1

EARL LE FOURNIL
 "6 L'Amiaudière"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- EARL_LE_FOURNIL
 - Sondages pédologiques réalisés
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon 4) Hydromorphie

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA



Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

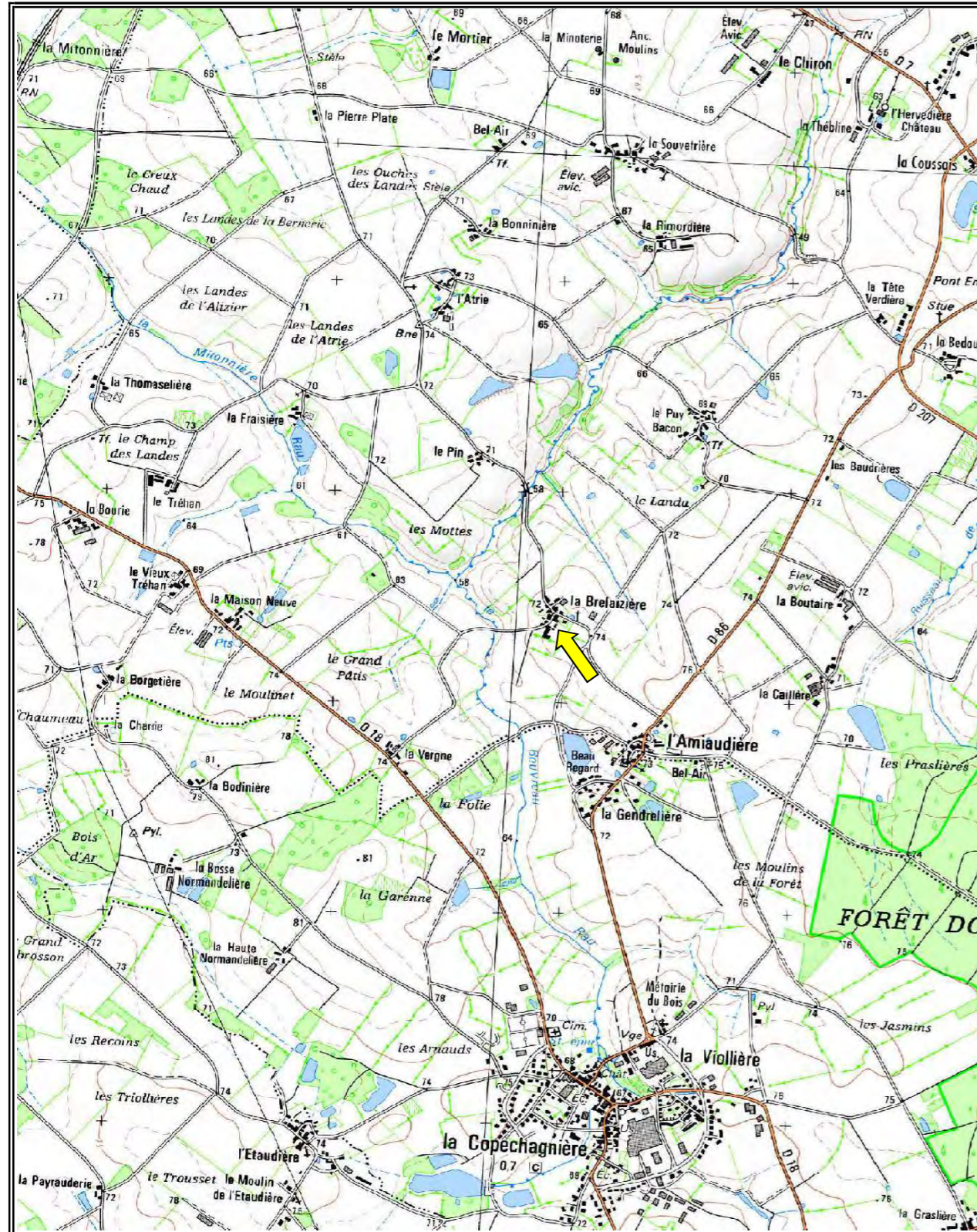
N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres


Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 03/03/2020





PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

 Localisation du siège de l'exploitation

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT

Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

● "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS


TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :


EARL LES OUCHES


"1 la Brelaizière"

85260 - LES BROUZILS

CONTACT :

 Anthony Piveteau

 06 76 42 77 32

 gaec.labienvue@orange.fr

SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT


EARL LES OUCHES


Plans établis par :



2, rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

 02.41.72.14.16

 contact@impact-environnement.fr

Références internes

Numéro d'affaire : 002424

Date : févr-20

Chargé d'études : AB

INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" 85260 - LES BROUZILS		SYNERGIS ENVIRONNEMENT IMPACT ET ENVIRONNEMENT		2, Rue Amédéo Avogadro 49070 - BEAUCOUZE 02.41.72.14.16 contact@impact-environnement.fr		N° Affaire : 002424 Date : févr.-20 Chargé d'études : AB									
Mises à disposition :				EARL LES OUCHES "1 la Brelaizière" 85260 - LES BROUZILS Anthony Piveteau 06 76 42 77 32 gaec.labienvue@orange.fr		NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe		APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2							
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée	
CE	ZH	AU	ZN	PA	BO	SNE	Surface épanachable / nature culture		Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2	T.L / S.T.H	S.T.H	
PE	VG	Gel	SUP	BA			T.L	S.T.H	Motifs d'exclusions réglementaires	Motifs	classe 0				
Page	Ilot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale									
1	2	LES BROUZILS	XI	59	EARL LES OUCHES	5,05	4,32		CE			4,32			
	3	LES BROUZILS	XK	25	"	12,41	10,18		CE-HT			10,18	0,27	0,76	
	4	LES BROUZILS	YA	9-12	"	9,16	7,07		CE	ZH	0,53	6,54			
	5	LES BROUZILS	YA	25	"	2,08	1,59		CE			1,59		0,05	
	6	LES BROUZILS	YA	26	"	5,71	3,93		CE			3,93		0,84	
	7	LES BROUZILS	YA	29	"	0,60	0,60		HT	ZH	0,60	0,00			
	8	LES BROUZILS	YA	36	"	4,89	4,78		CE			4,78			
	11	LES BROUZILS	ZY	20-21-22	"	3,77	2,54	0,47	CE	SUP	0,47	2,54		0,76	
	12	LES BROUZILS	ZY	29-30-31-32	"	6,99	0,16	3,44	CE-PE	ZH	1,69	1,91		3,39	
TOTAL page 1						50,66	35,17	3,91			3,29	35,79	0,00	0,27	5,80
2	1	LES BROUZILS	XI	9-10-11-12-14-15-16	EARL LES OUCHES	9,91	9,91					9,91			
	9	LES BROUZILS	XH	83	"	0,16	0,16					0,16			
	10	LES BROUZILS	ZY	8	"	2,33	2,33					2,33			
TOTAL page 2						12,40	12,40	0,00			0,00	12,40	0,00	0,00	0,00
TOTAL						63,06	47,57	3,91			3,29	48,19	0,00	0,27	5,80

Surface réglementairement épanachable (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	51,48	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	3,29	hectares
Surface apte à l'épandage	48,19	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct)	0,27	hectares
Surface totale à l'épandage	48,46	hectares
Surface non épanachable pâturée	5,80	hectares

	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Régime	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1 / 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV "Epanchage" de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	Enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la consommation humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m si pente < 10% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 10% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 10% pour des déchets non solides et non stabilisés		35 m si pente < 7% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 7% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 7% pour des déchets non solides et non stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et des plages	200 m			
Piscicultures et zones conchylicoles	500 m			
Fortes pentes (> 7%)	Digestat liquide Interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit		Interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés	Interdit			
Sols non utilisés en vue d'une production agricole	Interdit			
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état cru	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène 18 mois sinon	

**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

EARL LES OUCHES
"1 La Brelaizière"
85260 - LES BROUZILS

- EARL LES OUCHES
- Administratif**
- Limites communales
- Limites départementales
- Captages**
- ▲ Captages
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
- ZICO (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 1 (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 2
- NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
- NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



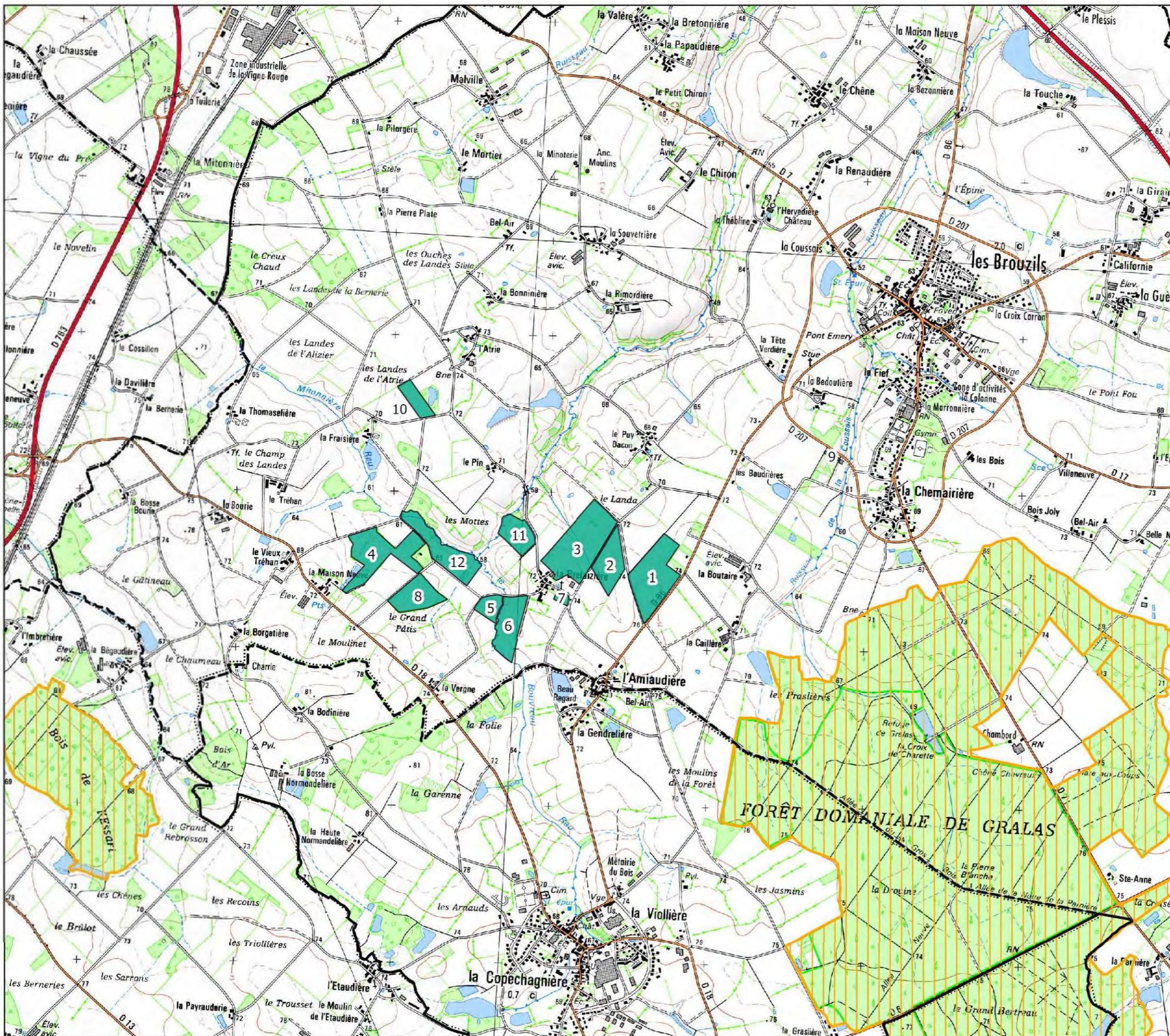
Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

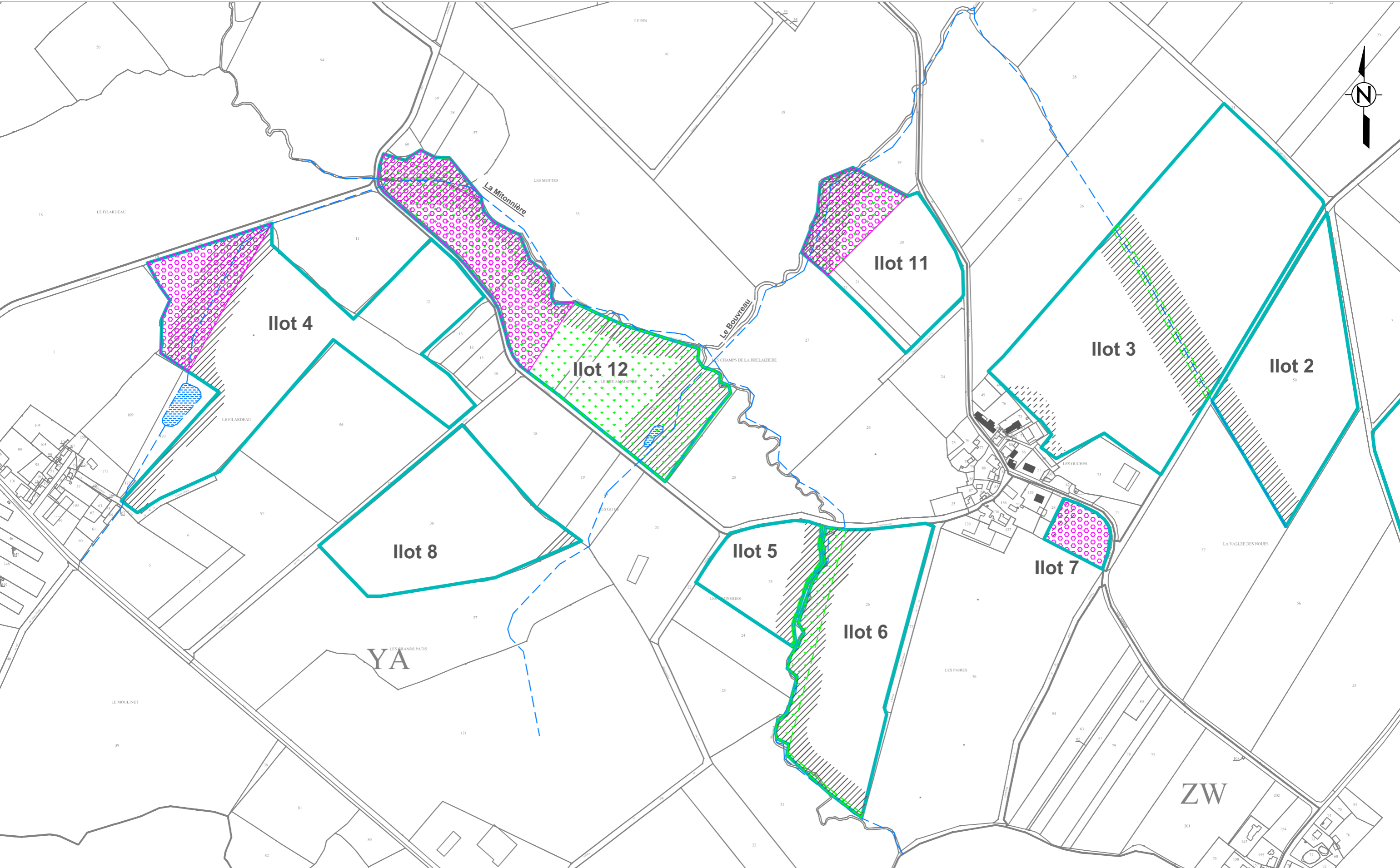
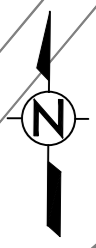
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

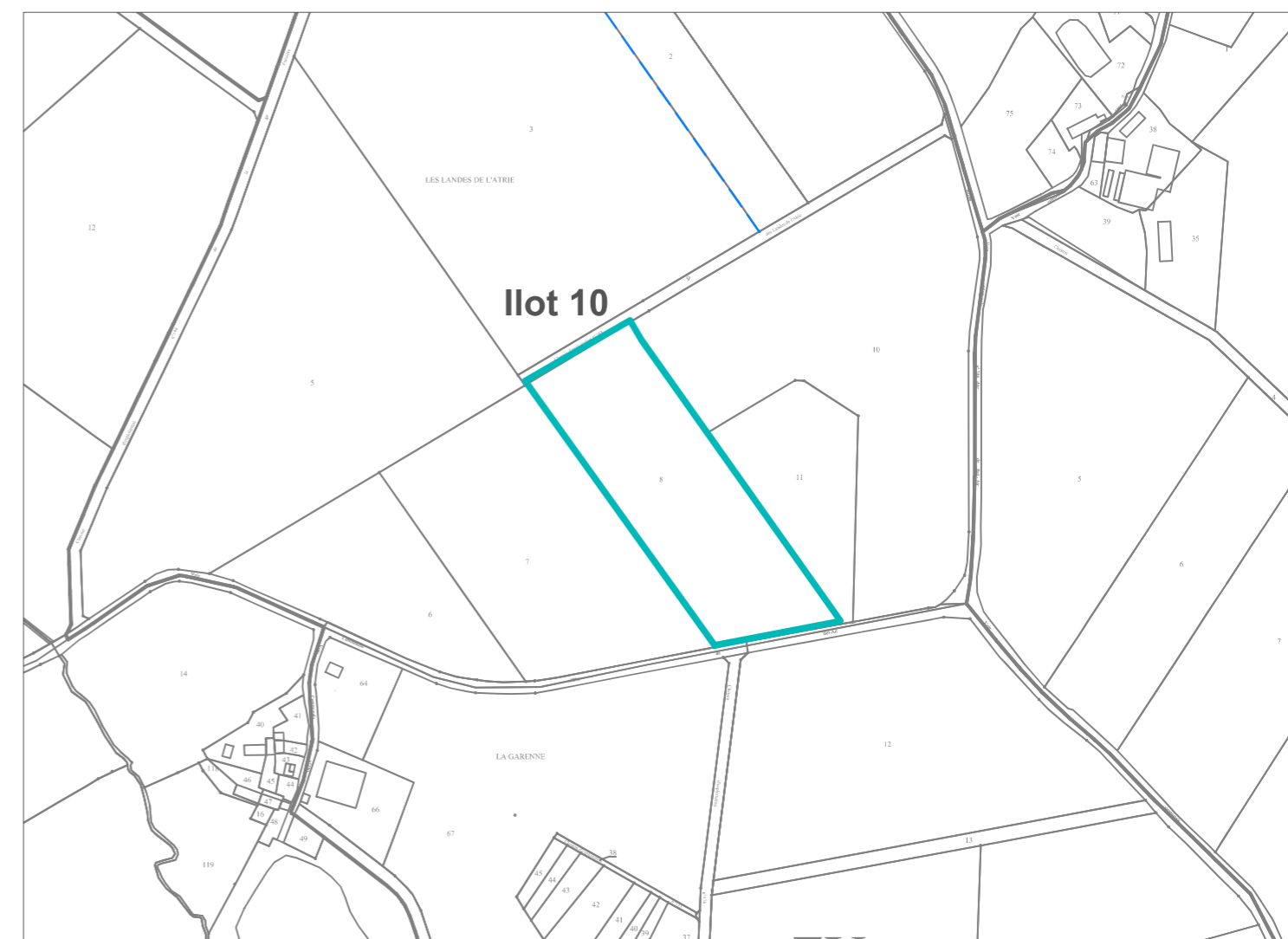
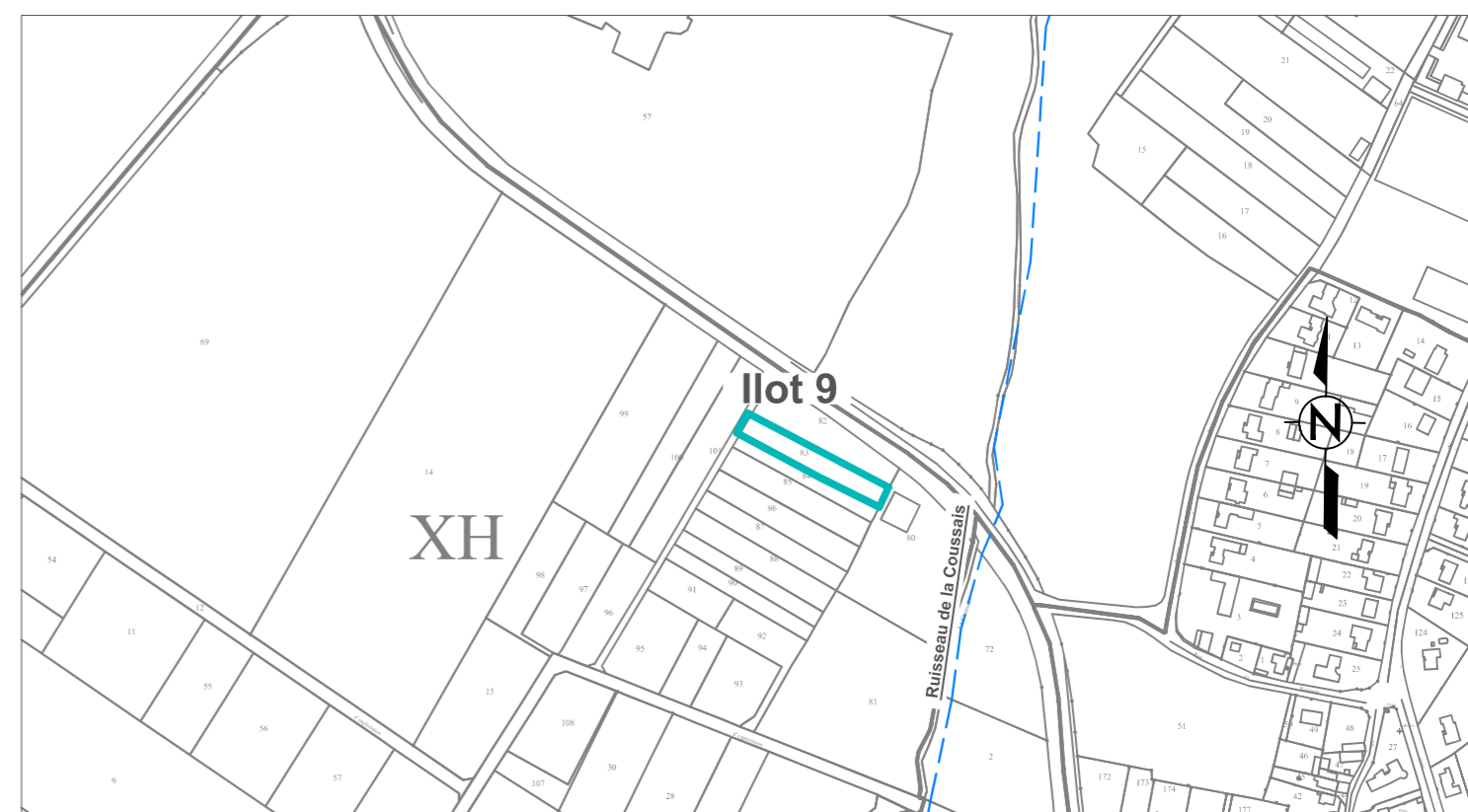
ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1
 Kilomètres
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

DATE : 10/02/2020





Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				— Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL LES OUCHES			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	XI-XK-YA-ZY	Ilots :	2-3-4-5-6-7-8-11-12	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2
						1/5 000



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL LES OUCHES			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 2
Commune :	LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	XI-XH-ZY	Ilots :	1-9-10	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2

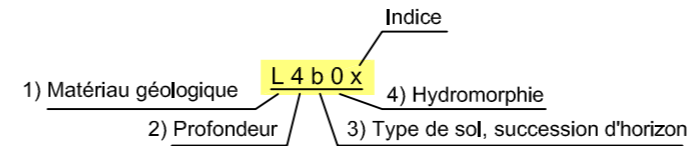
CARTE PEDOLOGIQUE

EARL LES OUCHES "1 La Brelaizière"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

A : Argile
C : Colluvions
V : Alluvions

L : couverture limoneuse
Q : formation gréseuse
Qa : altérite de formation gréseuse

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

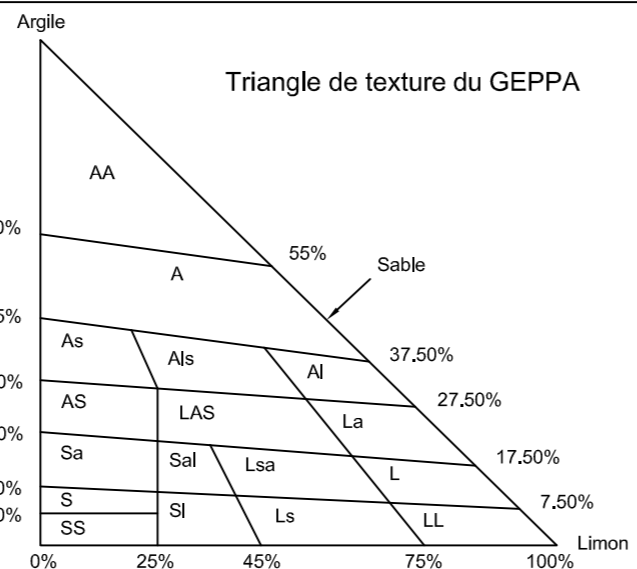
a : Rankosol (sol superficiel)
b : Brunisol (sol brun)
r : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

0 : sain
1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
2 : tâches au-delà de 50 cm
3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
4 : quelques tâches dès la surface
5 : nombreuses tâches dès la surface
6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux



Très lourde :

AA : argile
A : argileuse

Lourde :

As : argile sableuse
Als : argile limono-sableuse
Al : argile limoneuse
AS : argilo-sableuse
LAS : limono-argilo-sableuse
La : limon argileux

Moyenne sableuse :

Sa : sable argileux
Sal : sable argilo-limoneux

Limoneuse :

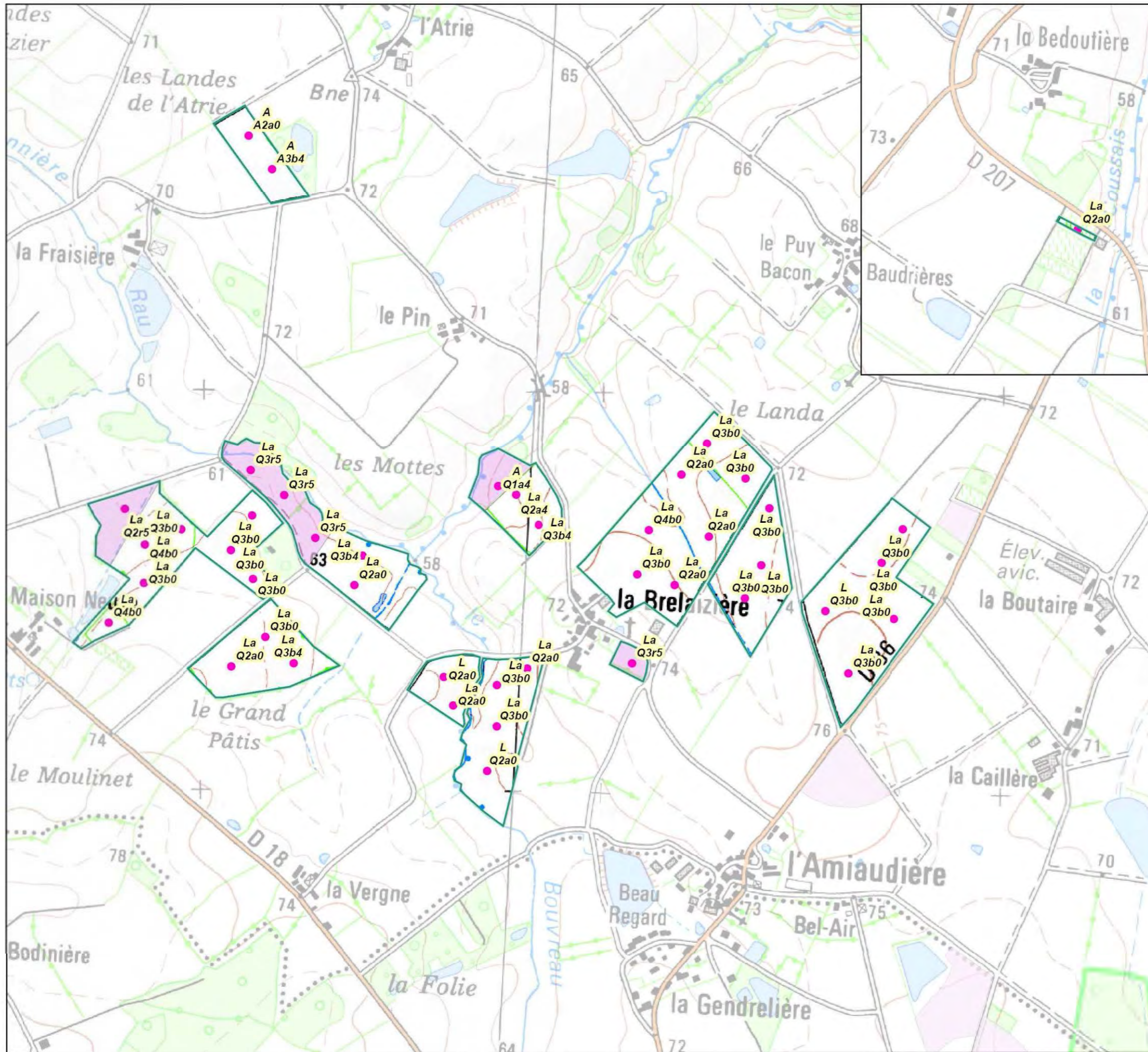
Lsa : limon sablo-argileux
L : limoneuse
LL : limon

Légère :

S : sableuse
SI : sable limoneux
LS : limon sableux

Très légère :

SS : sable



CARTE PEDOLOGIQUE
 Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/1

EARL LES OUCHES
 "1 La Brelaizière"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- EARL LES OUCHES
 - Sondages pédologiques réalisés
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon 4) Hydromorphie

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

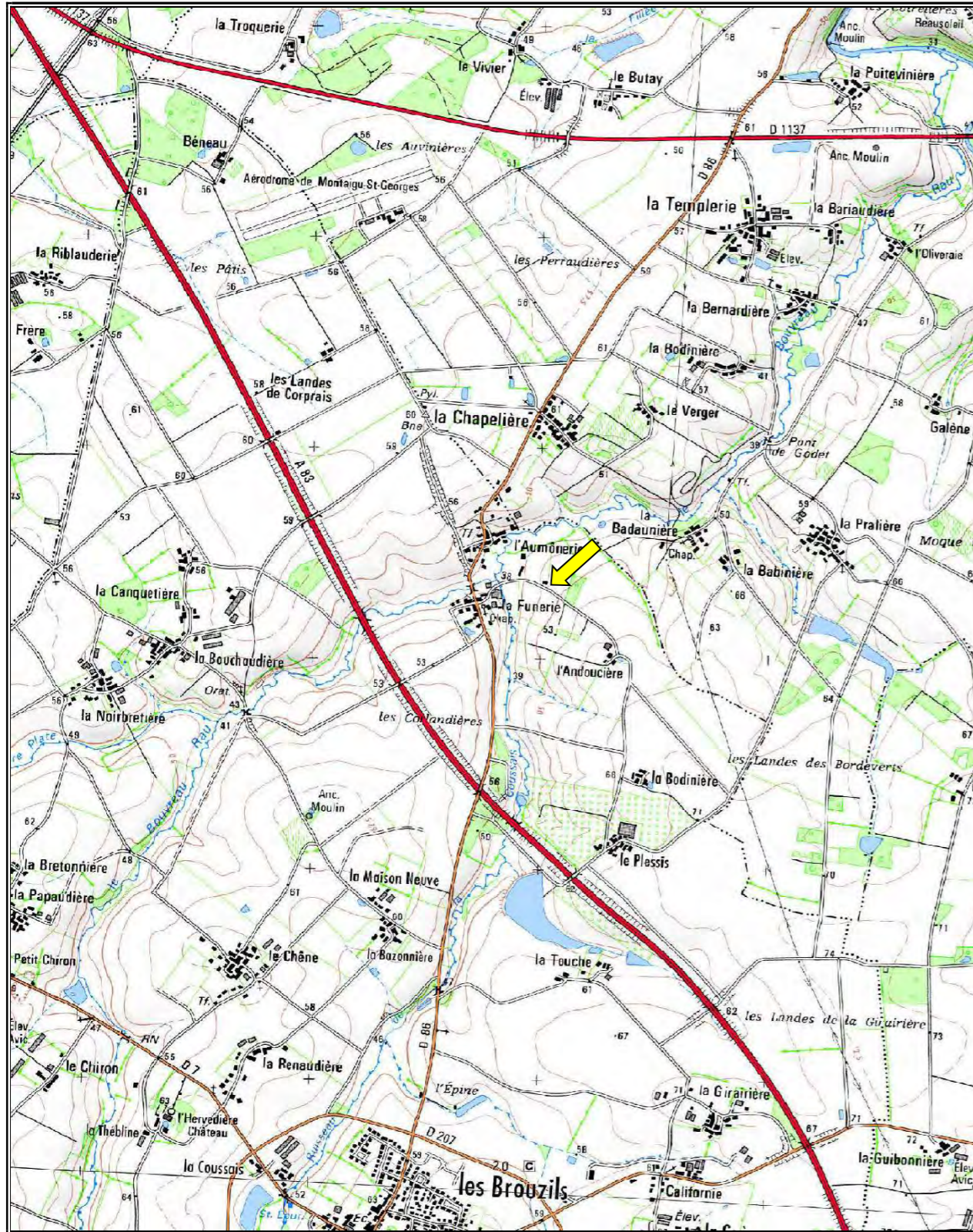
N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 06/03/2020





PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

Localisation du siège de l'exploitation

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT

Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

- "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS

TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :

GAEC JAMIN-CHAILLOU

Le patis du Chataigner

85260 - LES BROUZILS

CONTACT :

Maxence Jamin

06 60 44 99 81

maxencejamin@gmail.com

SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT

GAEC JAMIN-CHAILLOU

Plans établis par :



Références internes



2, rue Amédéo Avogadro

49070 - BEAUCOUZE

02.41.72.14.16

contact@impact-environnement.fr

Numéro d'affaire : 002424

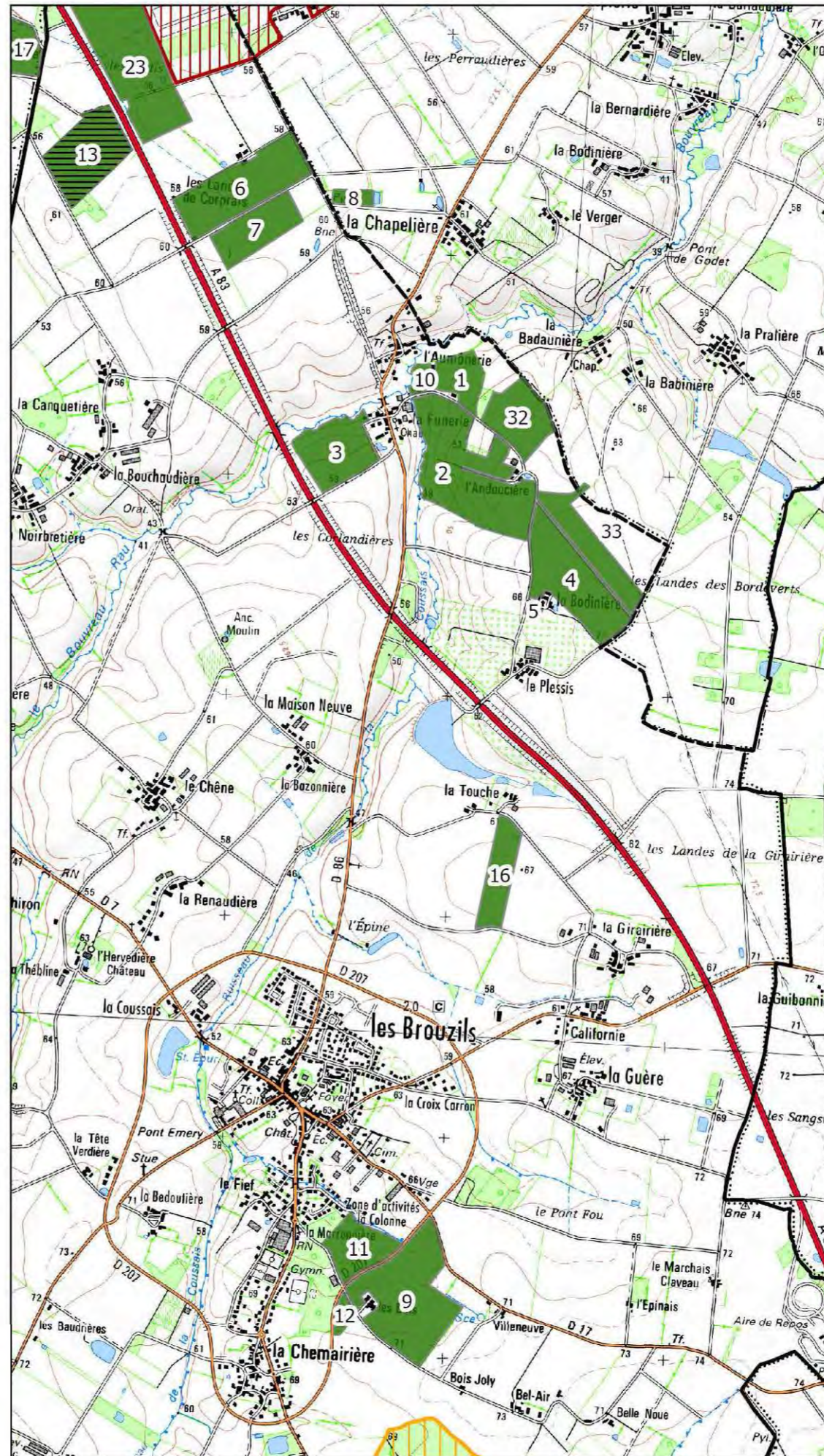
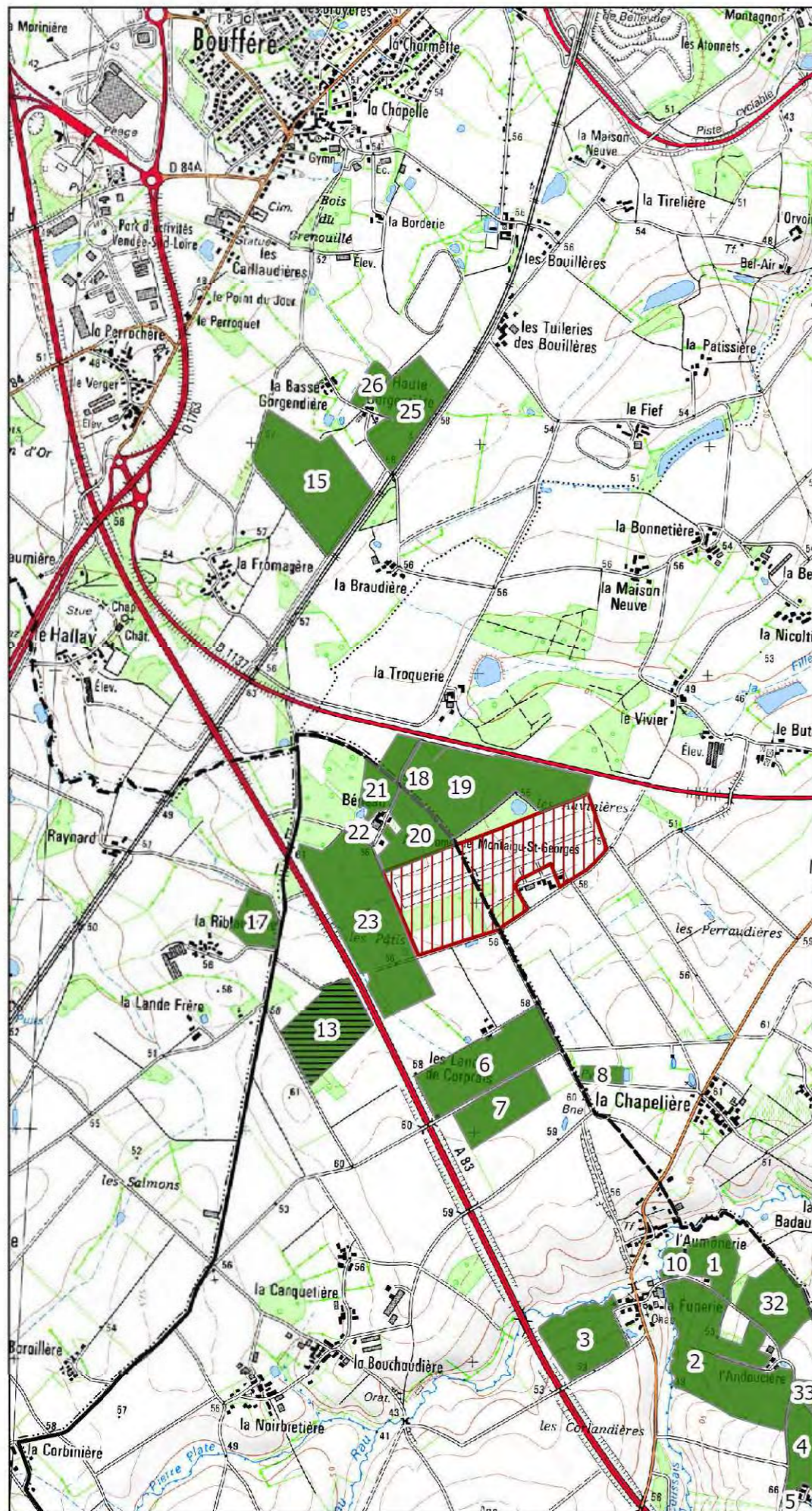
Date : dec-19

Chargé d'études : AB

INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" 85260 - LES BROUZILS				SYNERGIS ENVIRONNEMENT		IMPACT ET ENVIRONNEMENT		2, Rue Amédéo Avogadro 49070 - BEAUCOUZE 02.41.72.14.16 contact@impact-environnement.fr		N° Affaire : 002424 Date : févr.-20 Chargé d'études : AB					
Mises à disposition : GAEC JAMIN-CHAILLOU "Le patis du Chataigner" 85260 - LES BROUZILS				Maxence Jamin 06 60 44 99 81 maxencejamin@gmail.com		NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe		APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2							
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Motifs d'exclusions réglementaires	Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée
CE	ZH	AU	ZN	PA	BA	SNE	T.L	S.T.H		Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2		
PE	VG	Gel	SUP												
Page	Ilot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale									
1	1	Les Brouzils	YP	4p-176p-177-267p	GAEC JAMIN-CHAILLOU	4,21	3,54		HT			3,54		0,63	
	2	Les Brouzils	YP	29-30-31-36-37-225p-226p-233	"	20,21	15,98		HT-CE-GEL-SNE			15,38	0,60	0,66	
	3	Les Brouzils	YN	6p-52-54-71	"	8,49	7,52		GEL - HT			5,64	1,88	0,38	
	4	Les Brouzils	YP	8-9	"	12,82	11,83		CE-HT			11,83		0,78	
	5	Les Brouzils	YP	12	"	0,32	0,00		GEL - HT			0,00			
	10	Les Brouzils	YP	176p	"	0,94	0,73		GEL			0,00	0,73		
	32	Les Brouzils	YP	4p	"	6,95	6,95					6,95			
	33	Les Brouzils	YP	4p-6	"	6,77	6,77					6,77			
	33	Montaigu-Vendée	217YN	4p	"										
TOTAL page 1						60,71	53,32	0,00			0,00	50,11	3,21	2,45	0,00
2	6	Les Brouzils	YL	7-8-9-10-11-12-14-15-16-17-18-39	GAEC JAMIN-CHAILLOU	12,91	12,37		HT			12,37		0,51	
	7	Les Brouzils	YN	4-5-6	"	6,76	6,76					6,76			
	13	Les Brouzils	YL	49	"	9,84	0,00		GEL			0,00			
	18	Montaigu-Vendée	217YM	2	"	1,90	1,90			ZH	1,11	0,79			
	19	Montaigu-Vendée	217YM	3	"	17,93	17,44		GEL	ZH	1,51	15,93			
	20	Les Brouzils	YL - ZA	3p-24p	"	6,15	5,22		GEL - HT	ZH		5,22		0,65	
	21	Les Brouzils	YL - ZA	2-97p-111p	"	2,62	0,37	2,25		ZH	2,62	0,00			
	22	Les Brouzils	YL	31p	"	0,42	0,00		GEL			0,00			
	23	Les Brouzils	YL	25-27-28-35-37-57-58-59-60	"	21,31	18,99		GEL - CE	ZH	1,76	17,23			
TOTAL page 2						79,84	63,05	2,25			7,00	58,30	0,00	1,16	0,00
3	8	Montaigu-Vendée	217ZE	63p-64-69p	GAEC JAMIN-CHAILLOU	1,27	1,12		GEL			1,12			
	15	Montaigu-Vendée	027ZI	70p	"	17,34	11,34		AU			11,34			
	17	L'Hébergement	ZY	20	"	3,82	3,41		GEL			3,41			
	25	Montaigu-Vendée	027ZI	89-90p	"	9,13	8,53		GEL-HT			8,53		0,12	
	26	Montaigu-Vendée	027ZI	58	"	1,61	0,98		HT-CE	ZH	0,98	0,00			0,63
TOTAL page 3						33,17	25,38	0,00			0,98	24,40	0,00	0,12	0,63
4	9	Les Brouzils	YX	22-23-39-40-60-61-91-96	"	17,19	15,85		GEL-CE			15,85		0,31	
	11	Les Brouzils	AD	104	"	5,77	5,16		GEL-HT			5,16		0,36	
	12	Les Brouzils	XE	74	"	1,14	1,14					1,14			
	16	Les Brouzils	YT	24p-25	"	5,64	5,59		SNE			5,59			
TOTAL page 3						29,74	27,74	0,00			0,00	27,74	0,00	0,67	0,00
TOTAL						203,46	169,49	2,25			7,98	160,55	3,21	4,40	0,63

Surface réglementairement épanachable (épanchage à plus de 50 m des habitations tiers)	171,74	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	7,98	hectares
Surface apte à l'épandage	163,76	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épanchage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct)	4,40	hectares
Surface totale à l'épandage	168,16	hectares
Surface non épanachable pâturée	0,63	hectares

Régime	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV "Epanchage" de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la conso humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m		35 m si pente < 7% (distance réduite à 5 m si enfouissement immédiat) 100 m si pente > 7% uniquement pour des déchets solides et stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et des plages			200 m	
Piscicultures et zones conchylicoles			500 m	
Fortes pentes (> 7%)	Digestat liquide interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit		Interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés			Interdit	
Sols non utilisés en vue d'une production agricole			Interdit	
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène	



**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

GAEC JAMIN-CHAILLOU
"Le Pâtis du Chataigner"
85260 - LES BROUZILS

- GAEC JAMIN-CHAILLOU
- Ilots non épanus
- Administratif**
- Limites communales
- Limites départementales
- Captages**
- Captages
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
- ZICO (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 1
- Z.N.I.E.F.F. de type 2
- NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
- NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

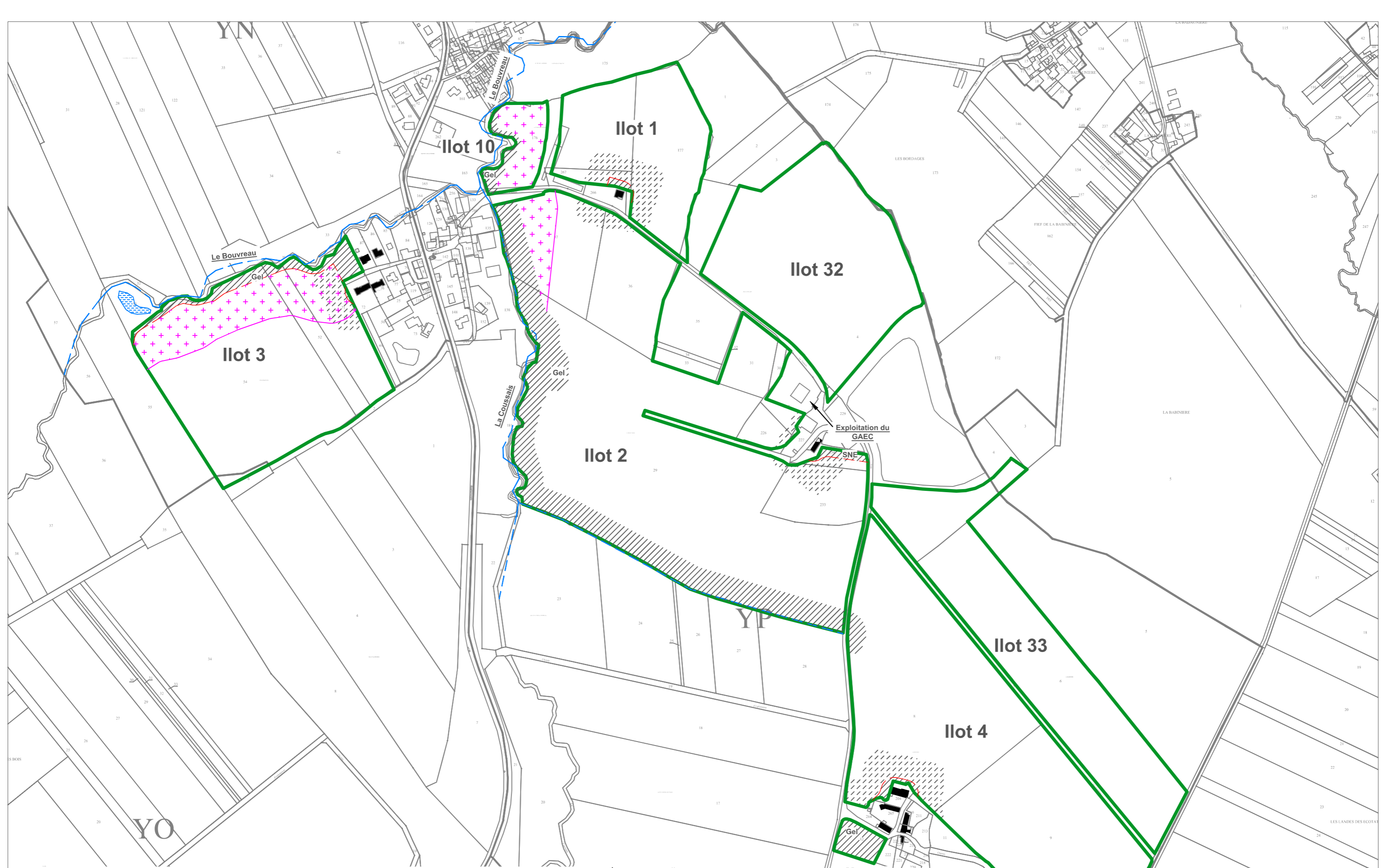
N° Affaire : 002424 **Client :** INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1

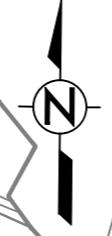
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

DATE : 10/02/2020

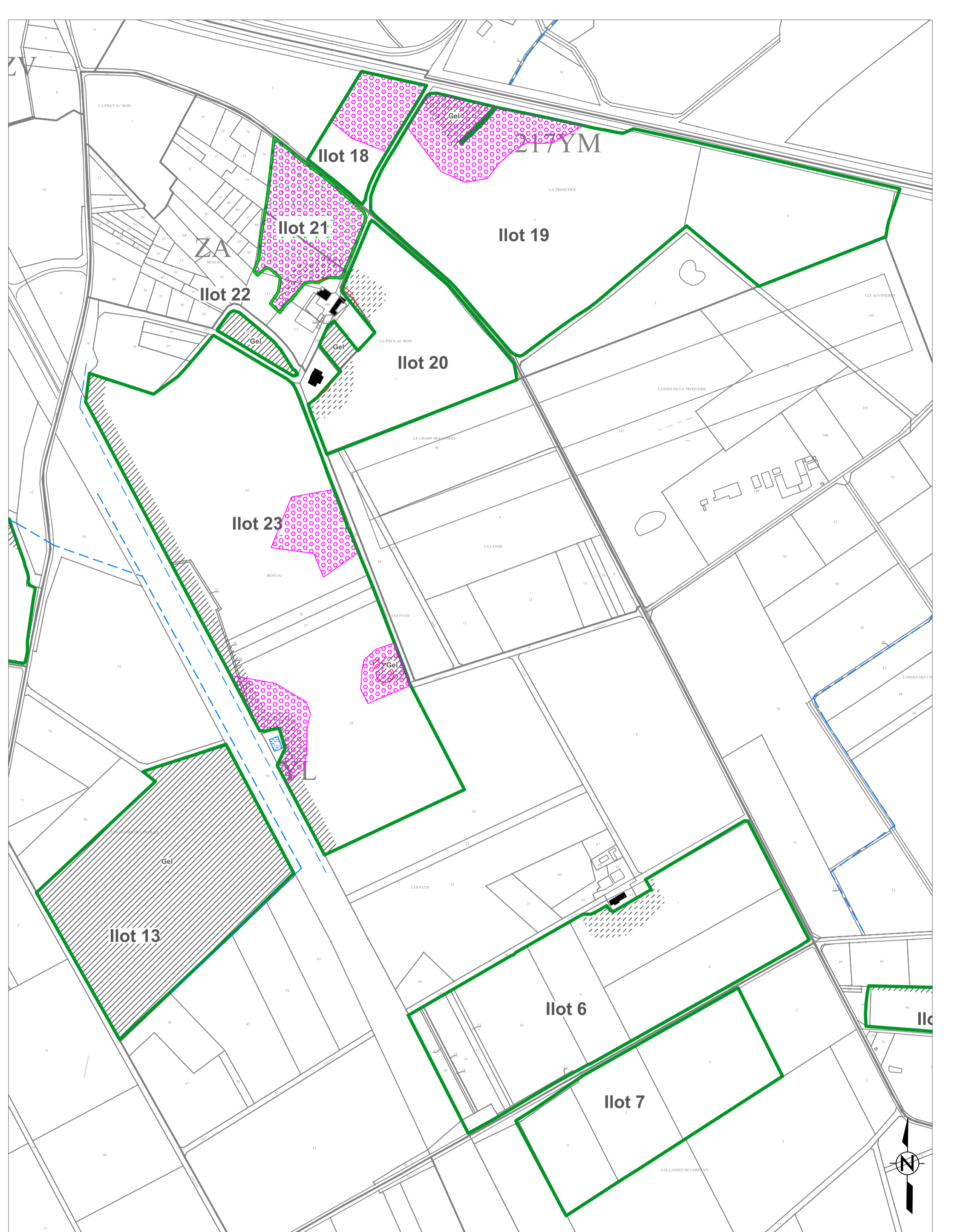




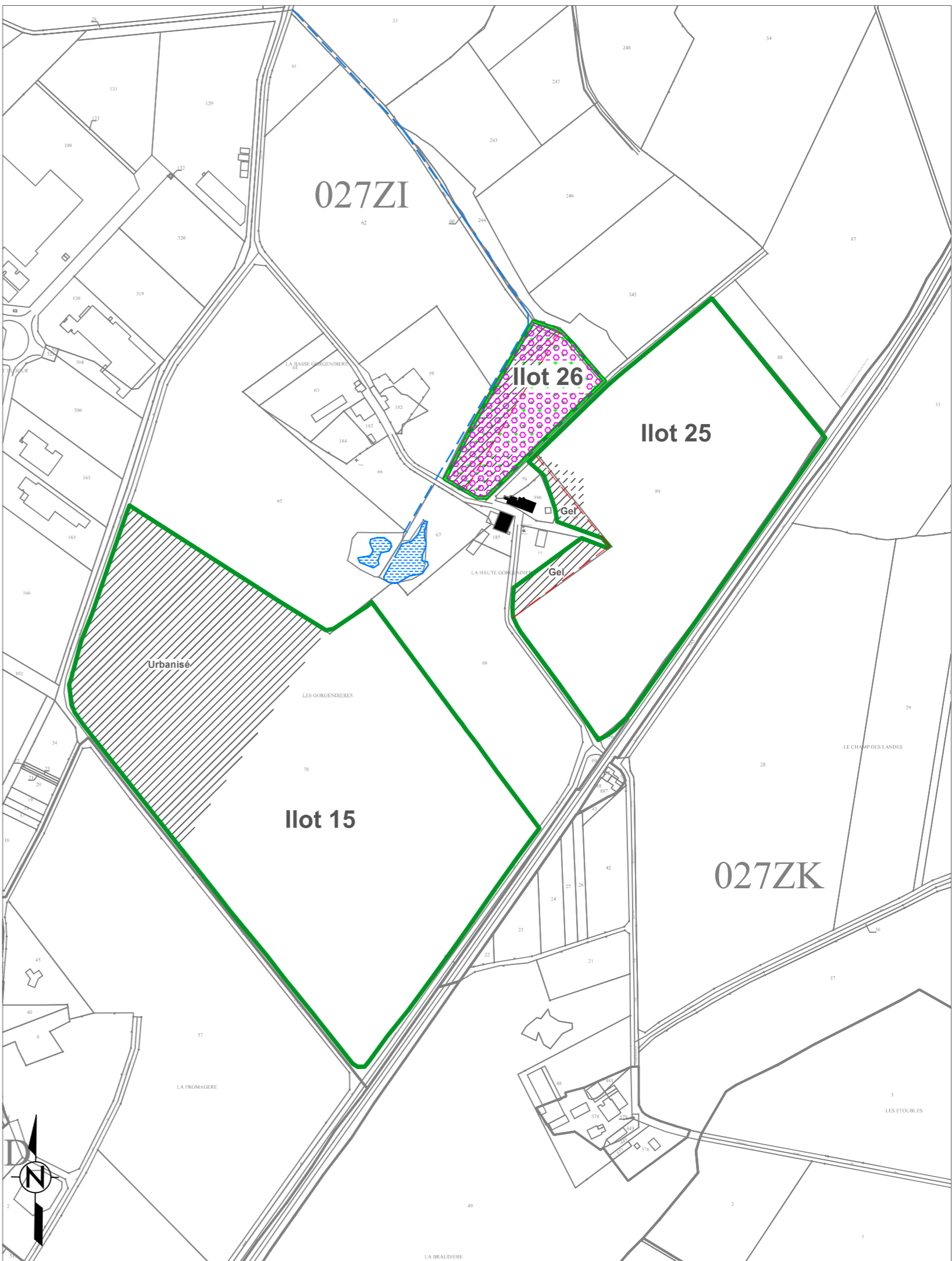
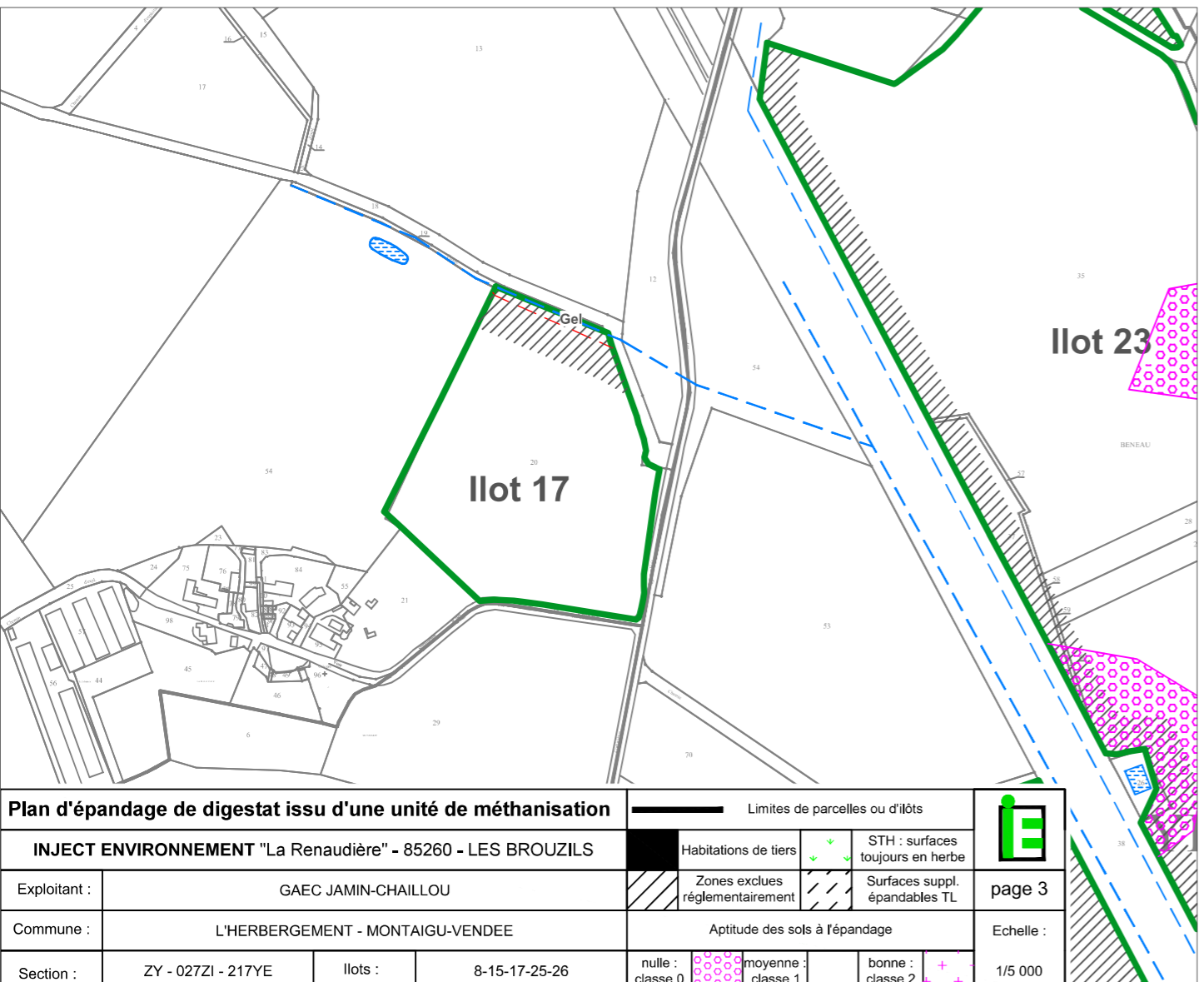
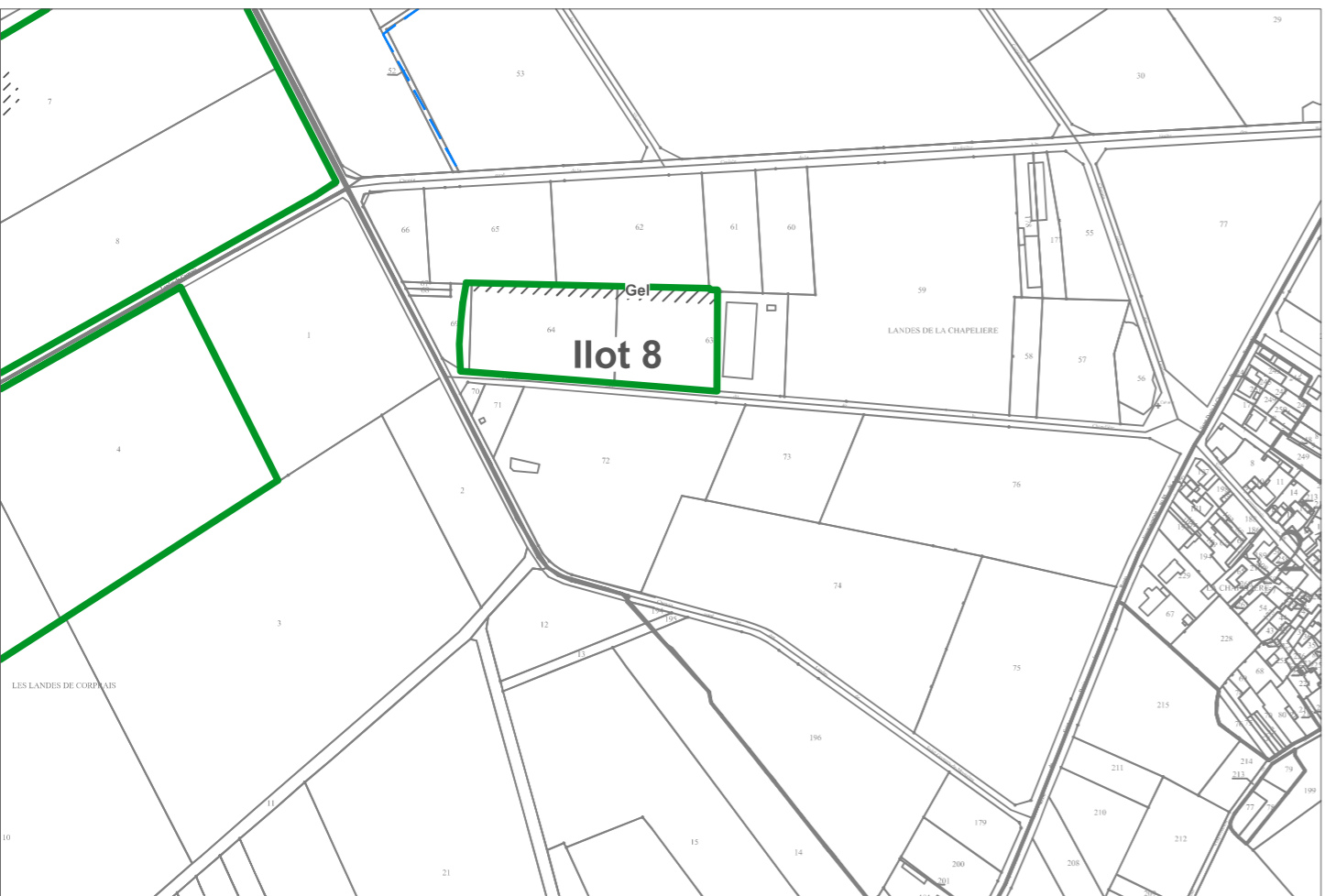
Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation		Limites de parcelles ou d'îlots		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC JAMAIN-CHAILLOU	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	LES BROUZILS - MONTAIGU-VENDEE	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	YN-YP-217YN	Ilots :	1-2-3-4-5-10-32-33	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



217YN

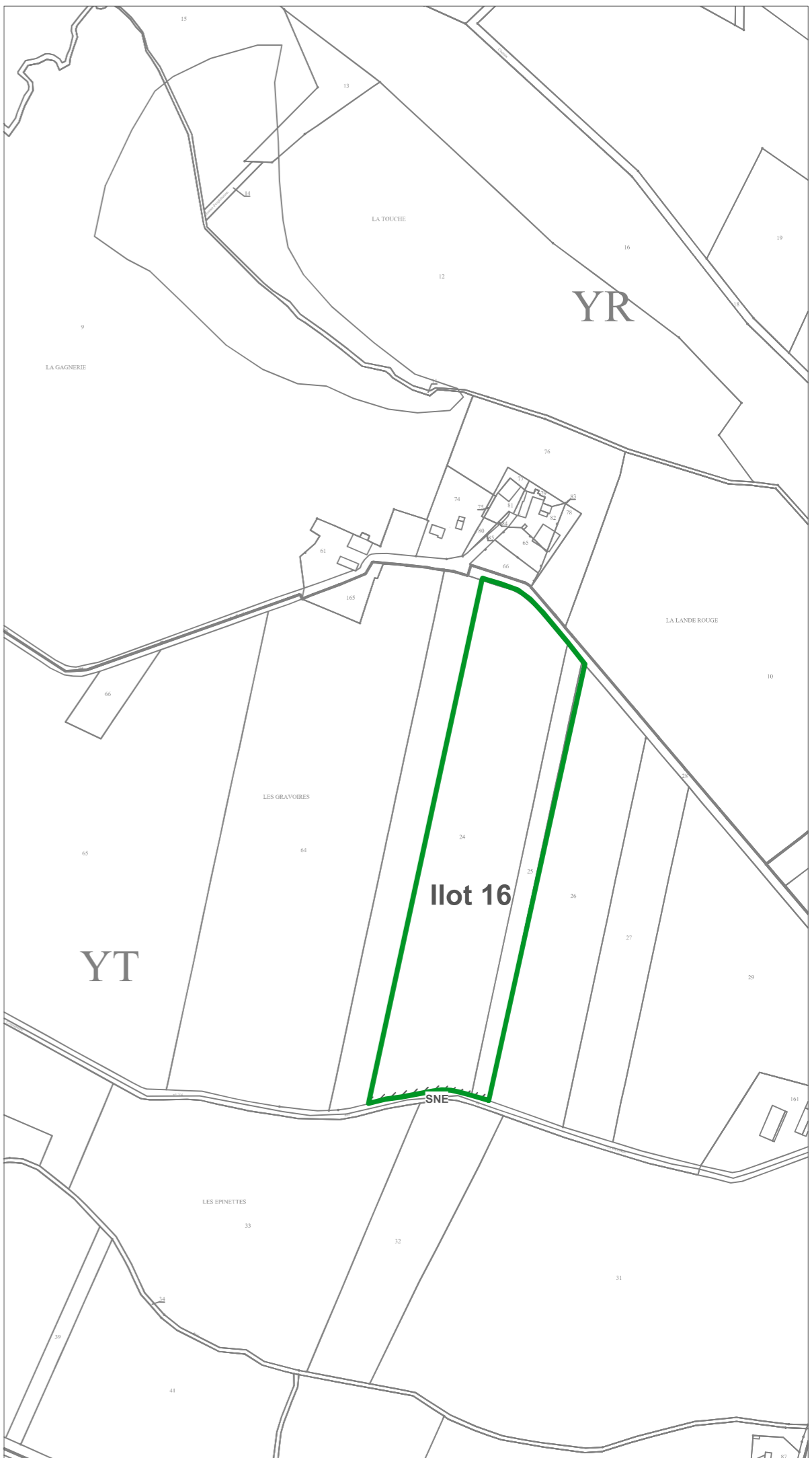
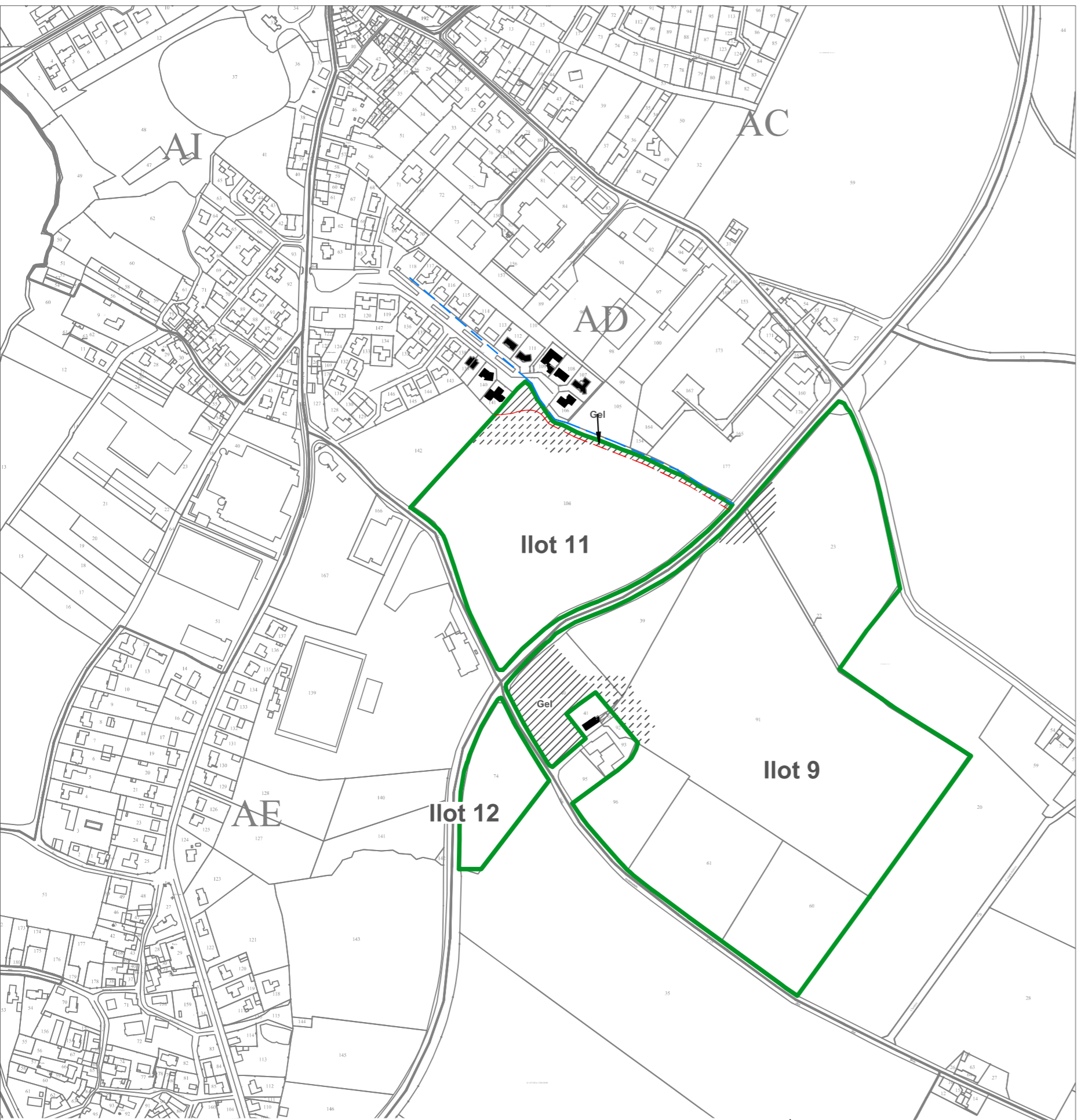


Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				— Limites de parcelles ou d'ilôts			
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe		
Exploitant :	GAEC JAMIN-CHAILLOU			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 2	
Commune :	LES BROUZILS - MONTAIGU-VENDEE			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :	
Section :	YL-YN-ZA-ZY-217YM	Ilots :	6-7-13-18-19-20-21-22-23	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2	1/5 000



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation					
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Limites de parcelles ou d'îlots	
Exploitant :	GAEC JAMIN-CHAILLOU		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	page 3
Commune :	L'HERBERGEMENT - MONTAIGU-VENDEE		Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	
Section :	ZY - 027ZI - 217YE	Ilots :	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle : 1/5 000
		8-15-17-25-26	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	
			bonne : classe 2		





Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation		Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC JAMAIN-CHAILLOU	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 4
Commune :	LES BROUZILS	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	AD - XE - YT - YX	Ilots :	9-11-12-16	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



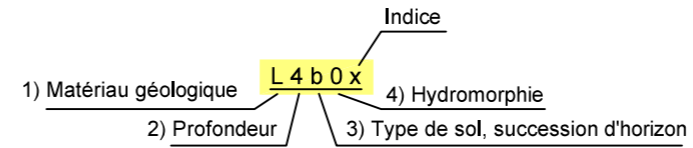
CARTE PEDOLOGIQUE

GAEC JAMIN-CHAILLOU "Le pâtis du Chataignier"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

A : Argile	L : couverture limoneuse
C : Colluvions	Q : formation gréseuse
V : Alluvions	Qa : altérite de formation gréseuse

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
 2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
 3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
 4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
 5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
 6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

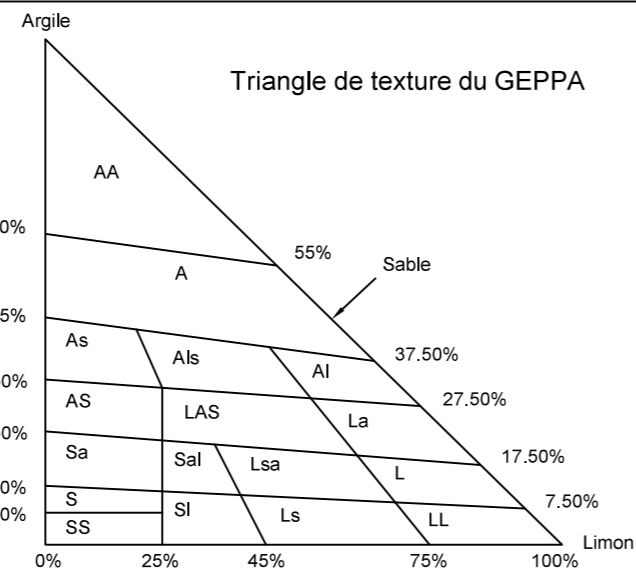
a : Rankosol (sol superficiel)
b : Brunisol (sol brun)
r : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

0 : sain
 1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
 2 : tâches au-delà de 50 cm
 3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
 4 : quelques tâches dès la surface
 5 : nombreuses tâches dès la surface
 6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux



Très lourde :
 AA : argile
 A : argileuse

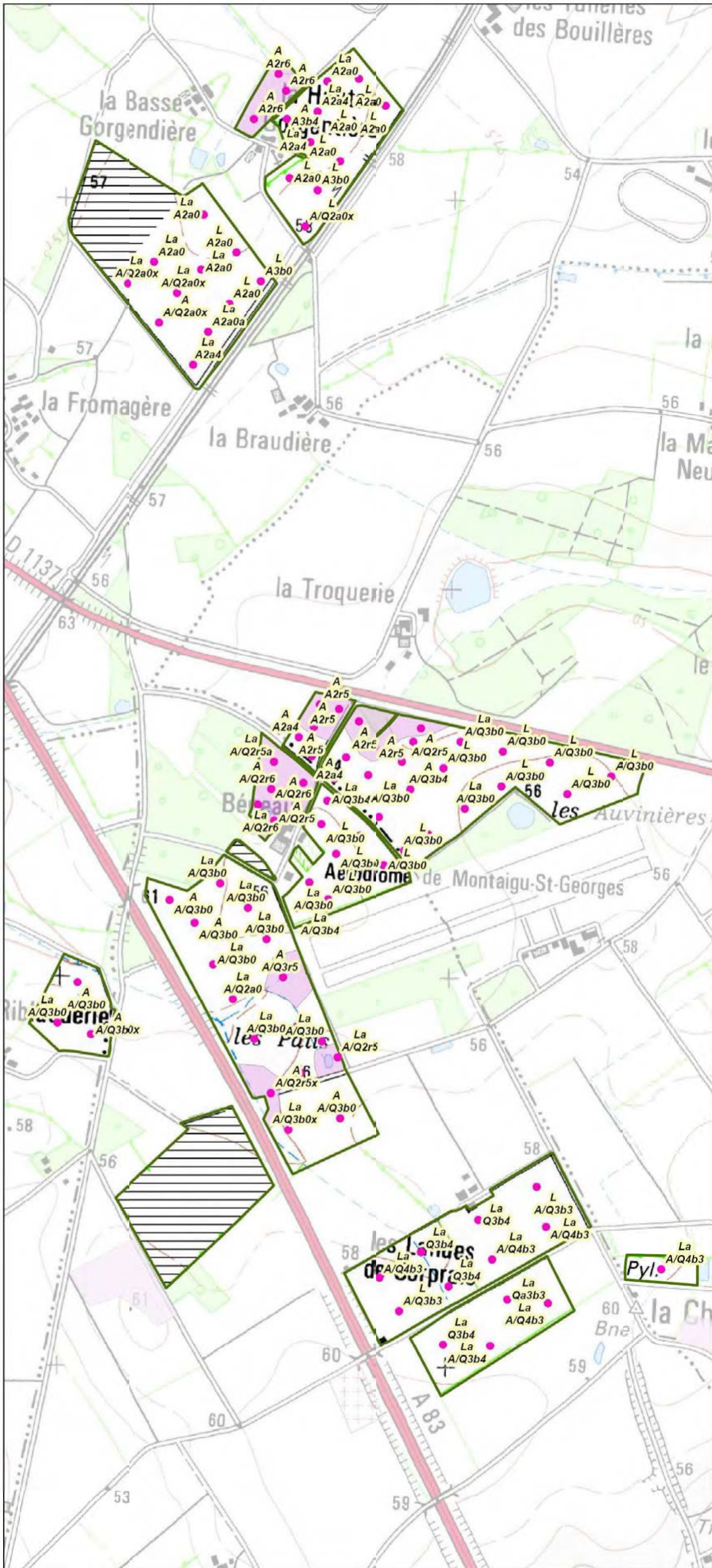
Lourde :
 As : argile sableuse
 Als : argile limono-sableuse
 Al : argile limoneuse
 AS : argilo-sableuse
 LAS : limono-argilo-sableuse
 La : limon argileux

Moyenne sableuse :
 Sa : sable argileux
 Sal : sable argilo-limoneux

Limoneuse :
 Lsa : limon sablo-argileux
 L : limoneuse
 LL : limon

Légère :
 S : sableuse
 SI : sable limoneux
 LS : limon sableux

Très légère :
 SS : sable



CARTE PEDOLOGIQUE
Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/2

GAEC JAMIN-CHAILLOU
 "Le Patis du Chataigner"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- Sondages pédologiques réalisés
- ▭ GAEC JAMIN-CHAILLOU
- ▭ Zones non épandues (captages, inondables, gel)
- Limites pédologiques

Aptitude des sols

- ▭ Bonne
- ▭ Moyenne
- ▭ Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon 4) Hydromorphie

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

N

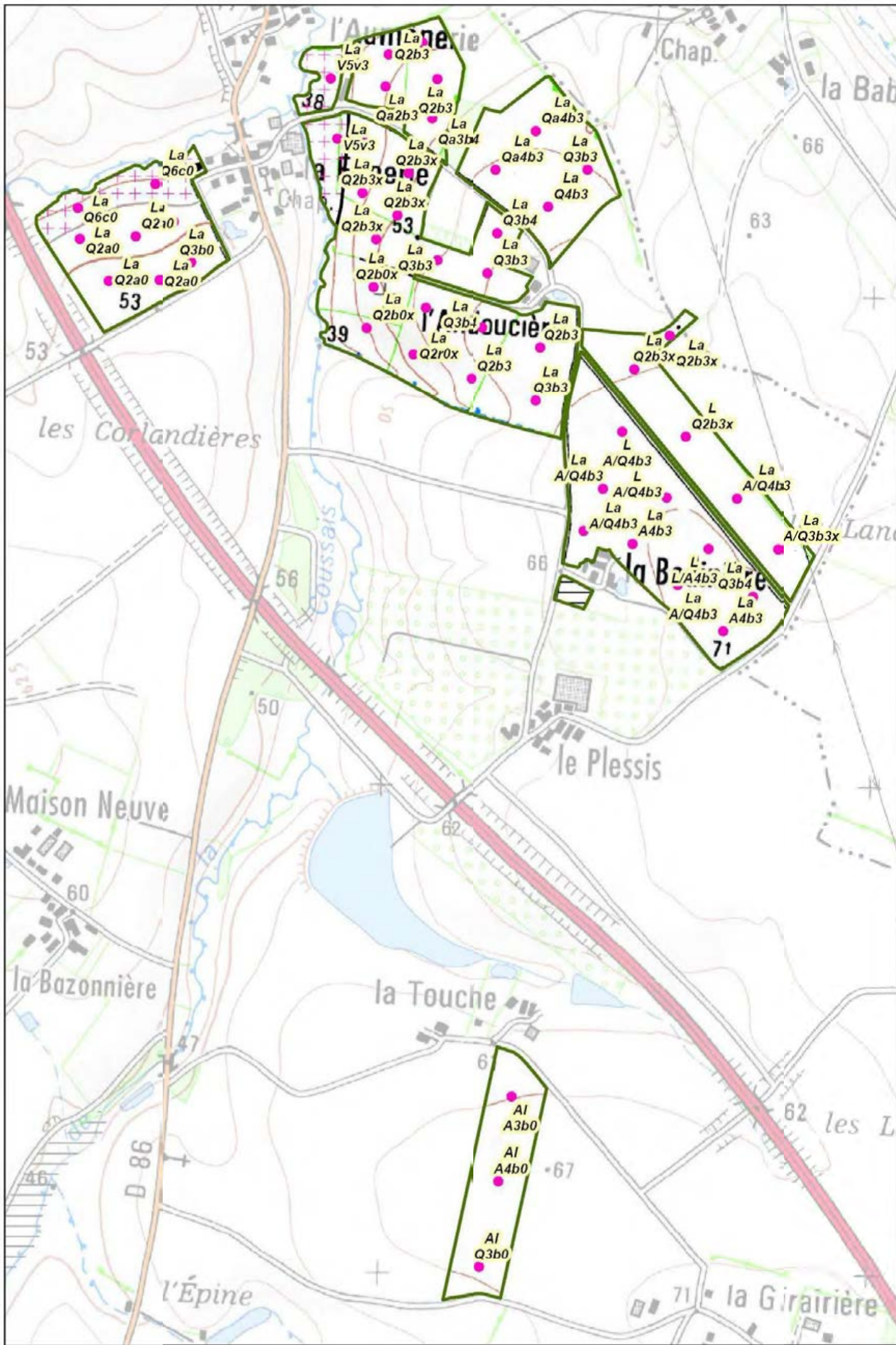
Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

N° Affaire : 002424 Client : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres
 Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 05/03/2020



CARTE PEDOLOGIQUE
Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 2/2

GAEC JAMIN-CHAILLOU
"Le Patis du Chataigner"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- Sondages pédologiques réalisés
- ▭ GAEC JAMIN-CHAILLOU
- Zones non épandues (captages, inondables, gel)
- Limites pédologiques

Aptitude des sols

- ▭ Bonne
- ▭ Moyenne
- ▭ Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

La S4b0x

1) Matériau géologique 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon 4) Hydromorphie

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

N

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB


ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

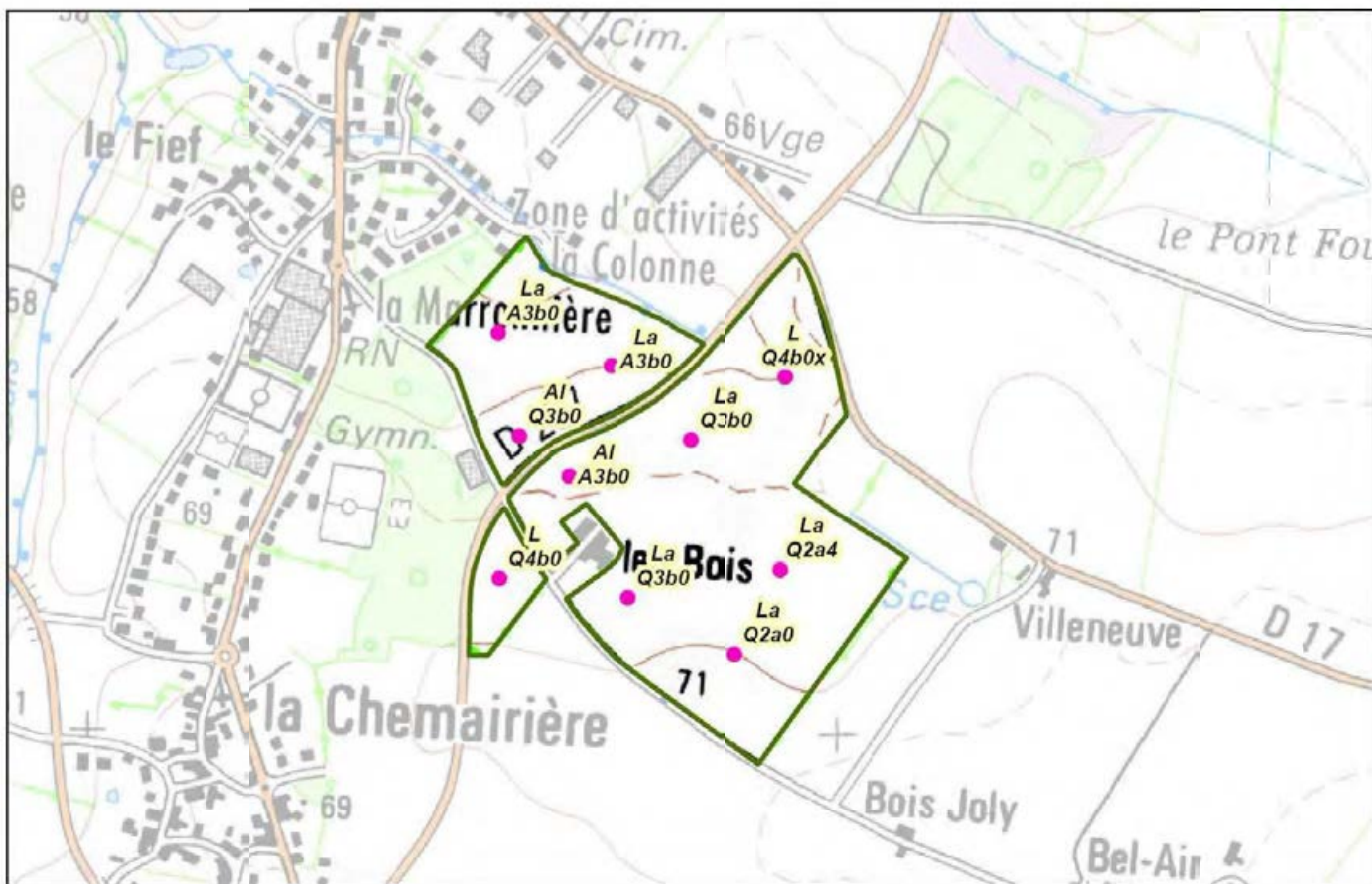
N° Affaire : 002424 **Client : INJECT ENVIRONNEMENT**

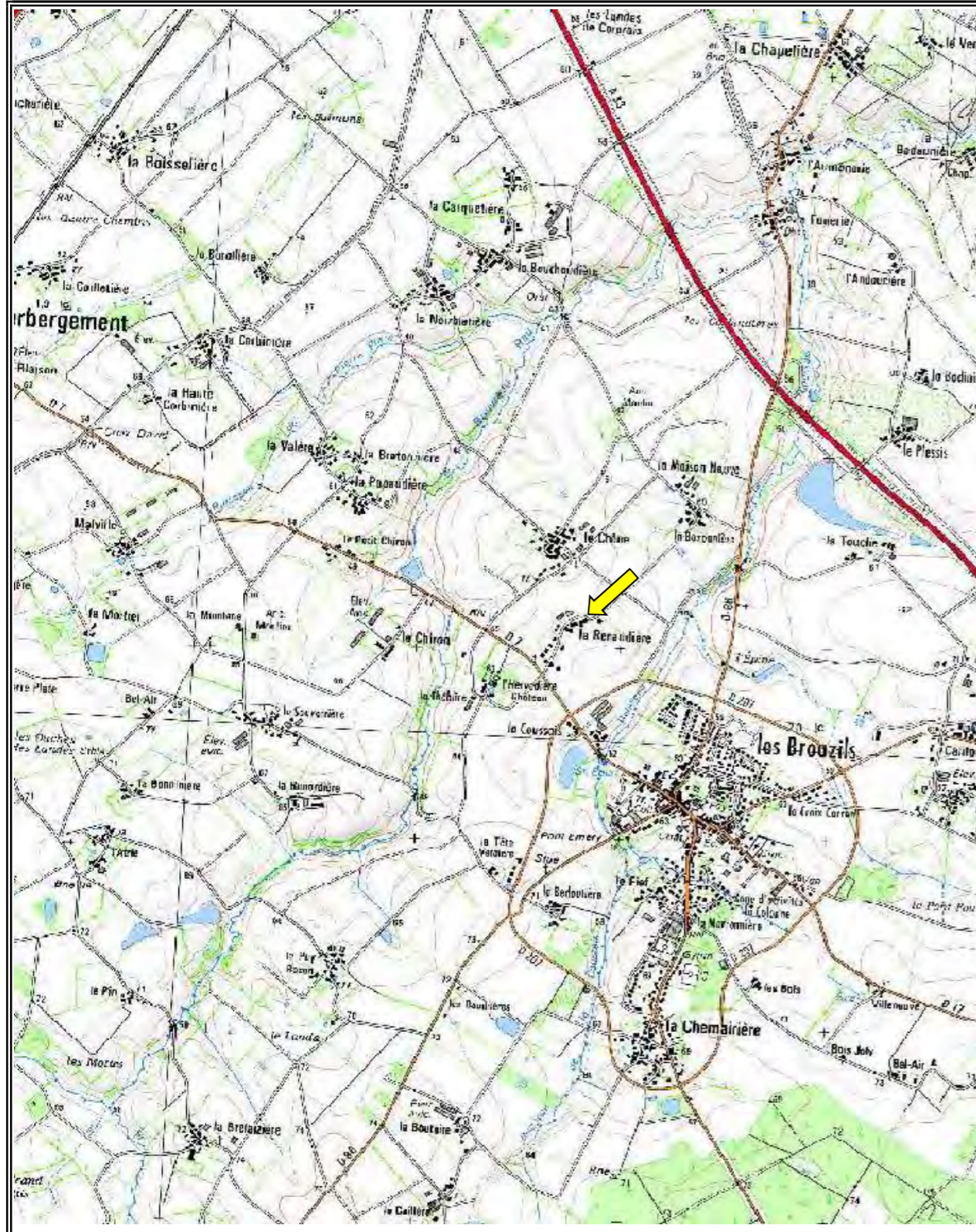
ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000


DATE : 05/03/2020


 IMPACT ET ENVIRONNEMENT





PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

 Localisation du siège de l'exploitation

INJECT ENVIRONNEMENT

"La Renaudière"

85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT




Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

- "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS

TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :

GAEC LA BIENVENUE
La Renaudière
85260 - LES BROUZILS

CONTACT :

 Anthony Piveteau / Mathieu Piveteau
 06 76 42 77 32 / 06 03 99 16 26
 gaec.labienvue@orange.fr



SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT

GAEC LA BIENVENUE

Plans établis par :



2, rue Amédéo Avogadro
49070 - BEAUCOUZE
 02.41.72.14.16
 contact@impact-environnement.fr

Références internes

Numéro d'affaire : 002424
Date : dec-19
Chargé d'études : AB

Mises à disposition : **GAEC LA BIENVENUE**
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau / Mathieu Piveteau
06 76 42 77 32 / 06 03 99 16 26
gaec.labienvue@orange.fr

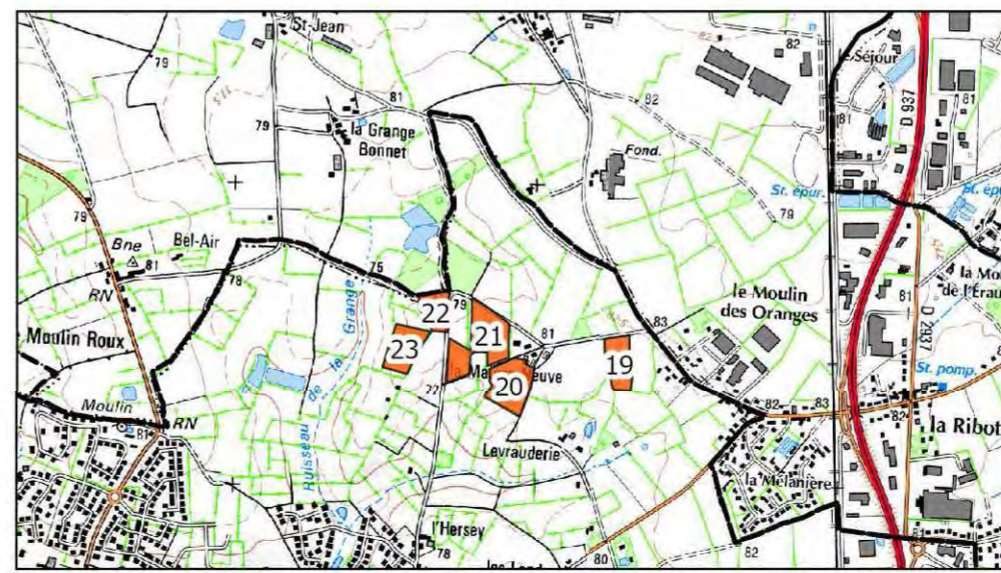
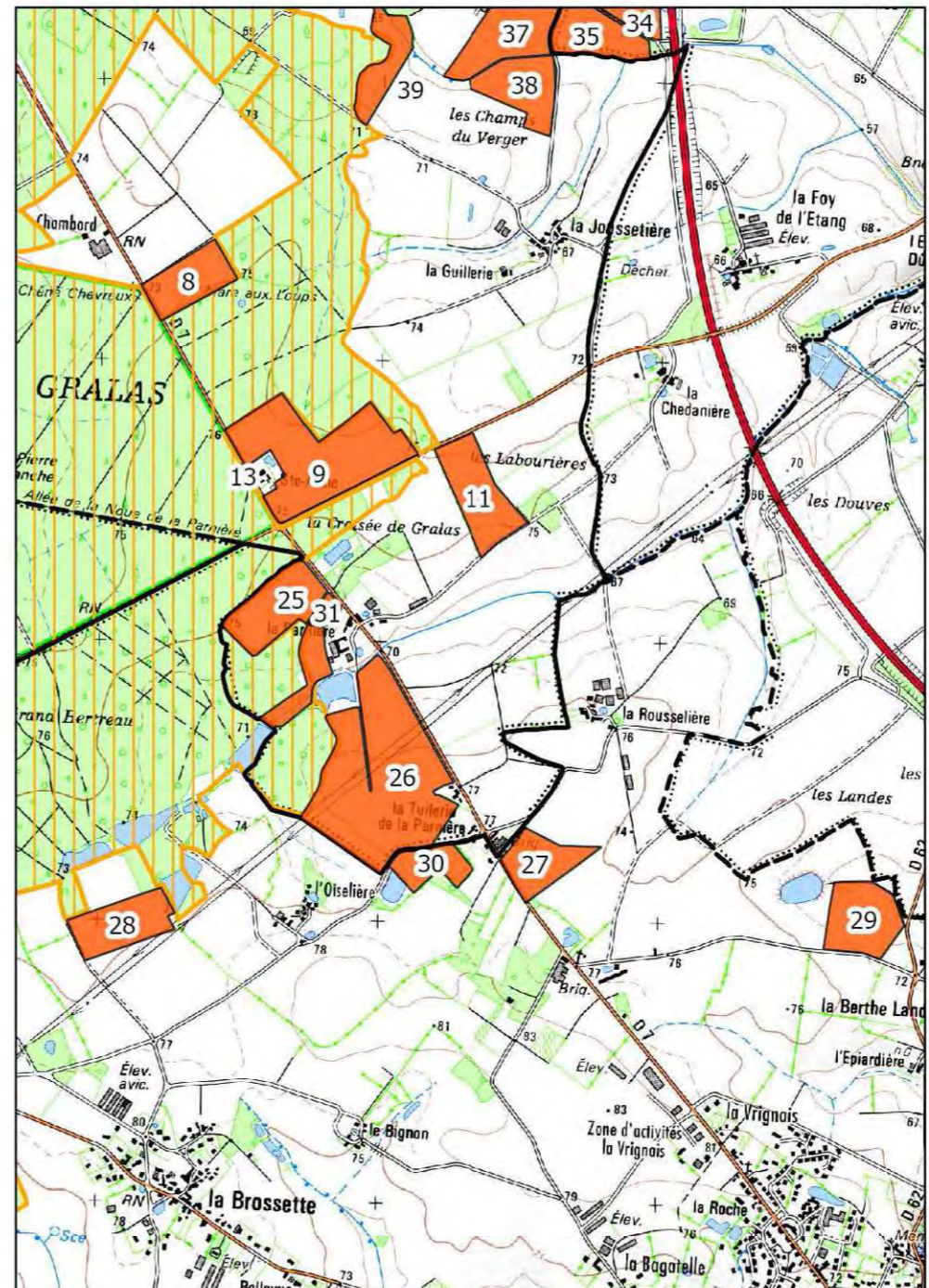
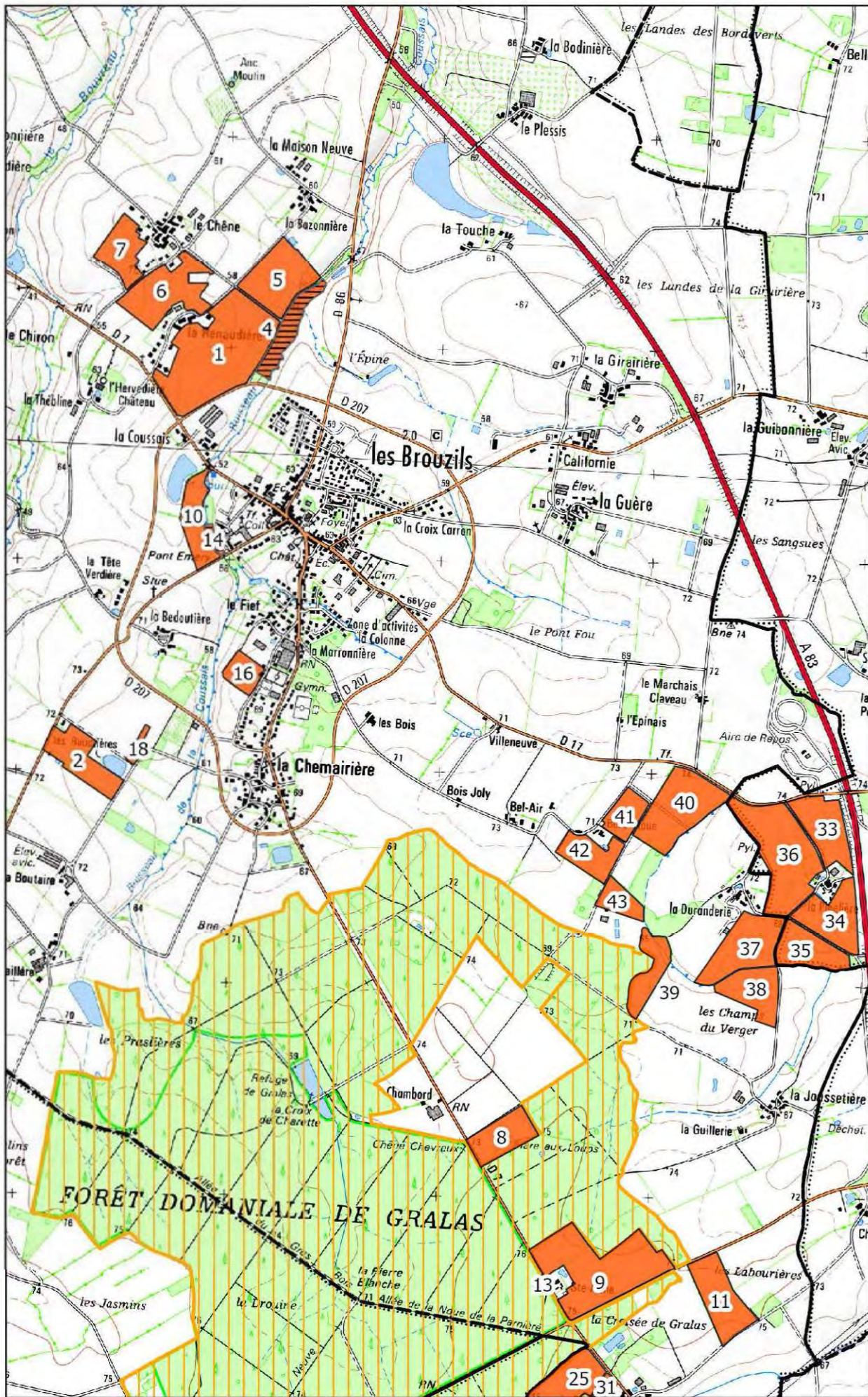
NATURE DES CULTURES
TL Terres labourables
STH Surface toujours en herbe

APTITUDE A L'EPANDAGE
nulle classe 0
moyenne classe 1
bonne classe 2

Page	Ilot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale	Surface écopandable / nature culture		Motifs d'exclusions réglementaires	Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. écopandable	Surface non écopandable pâturée
							T.L.	S.T.H.		Motifs	classe 0	classe 1	classe 2		
1	1	LES BROUZILS	XR	55-77-78-80p-86-88-95-97-228p-231-233	GAEC LA BIENVENUE	18,70	14,09		HT-PTS-PJ			13,27	0,82	1,63	
	4	LES BROUZILS	YT	3-4	"	3,62	0,00		CE			0,00			3,62
	5	LES BROUZILS	XR	48p-49-50-51-52	"	7,57	7,57					7,57			
	6	LES BROUZILS	XR	67-39-70-71p-242p	"	8,05	7,38	0,20	HT-PTS	ZH	7,12	0,46		0,20	0,25
	7	LES BROUZILS	XR	5	"	4,52	4,39		HT			3,01	1,38	0,13	
	10	LES BROUZILS	AK	7-8	"	4,51	0,00	3,56	CE			2,56	1,00		0,95
	14	LES BROUZILS	AK	15	"	0,47	0,00		CE			0,00			0,47
	16	LES BROUZILS	AH	15-16-17-18-19-20-21	"	2,41	2,21		HT			2,21		0,20	
TOTAL page 1						49,85	35,64	3,76	0,00		7,12	29,08	3,20	2,16	5,29
2	2	LES BROUZILS	XH	9-10-11-54-105	GAEC LA BIENVENUE	5,64	5,09		HT			5,09		0,50	
	8	LES BROUZILS	AN	1	"	4,79	4,79			ZH	2,45	2,34			
	9	LES BROUZILS	AN	16	"	15,02	14,33		CE-HT			14,33		0,45	
	11	LES BROUZILS	XD	6	"	6,49	6,49					6,49			
	13	LES BROUZILS	AN	22	"	0,25	0,00		GEL			0,00			
	18	LES BROUZILS	XH	15-98p	"	0,74	0,74					0,74			
TOTAL page 2						32,93	31,44	0,00			2,45	28,99	0,00	0,95	0,00
3	19	MOUILLERON LE CAPTIF	OA	49	GAEC LA BIENVENUE	1,34	0,00	1,34		ZH	1,34	0,00			
	20	MOUILLERON LE CAPTIF	OA	142-143-144-146-1211	"	2,13	0,00	2,04	HT	ZH	1,13	0,91		1,00	
	21	MOUILLERON LE CAPTIF	OA	167-170-1057-1059-1075	"	2,81	0,00	2,54	HT			2,54		0,27	
	22	MOUILLERON LE CAPTIF	OA	21-22-1086-1087	"	1,05	0,00	1,05		ZH	1,05	0,00			
	23	MOUILLERON LE CAPTIF	OA	174-176	"	1,50	0,00	1,50		ZH	1,50	0,00			
	28	CHAUCHE	ZK	34-35-36-37	"	5,51	5,51					5,51			
	29	CHAUCHE	XP	23-24-25p-26p	"	5,94	4,91		CE			4,91			
TOTAL page 3						20,28	10,42	8,47			5,02	13,87	0,00	1,27	0,00
4	25	LES BROUZILS	ZR-XD	61-66-127	GAEC LA BIENVENUE	9,31	7,87		HT-CE			7,87		0,21	0,16
	26	LES BROUZILS	XD	41-43-44	"	23,53	22,37		HT-CE			22,37		0,29	0,05
	27	CHAUCHE	XR	3-6	"	4,41	2,10		HT-CE			2,10		0,05	
	30	CHAUCHE	ZN	8	"	2,99	2,99					2,99			
	31	LES BROUZILS	ZR	87	"	0,79	0,66		HT			0,66		0,13	
TOTAL page 4						41,03	35,99	0,00			0,00	35,99	0,00	0,68	0,21
5	33	CHAVAGNES EN PAILLERS	YT	3p-4p-5-25-26p	"	5,96	4,74		CE			4,74			
	34	CHAVAGNES EN PAILLERS	YT	10-14	"	6,21	5,38		CE-HT	ZH	2,46	2,92		0,14	
	35	CHAVAGNES EN PAILLERS	YT	11	"	4,98	3,83		CE	ZH	0,28	3,00	0,55		0,17
	36	CHAVAGNES EN PAILLERS	YT	7-9-64p	"	12,45	11,89	0,06	HT			5,10	6,85	0,50	
	37	LES BROUZILS	XB	4-5-6	"	7,58	4,93		CE-HT			3,95	0,98	0,11	0,20
	38	LES BROUZILS	XB	23-24	"	5,27	4,19		CE			3,60	0,59		0,16
	39	LES BROUZILS	XB	36-37-38	"	4,02	2,95		CE	ZH	0,52	2,43			0,19
	40	LES BROUZILS	XA	6p-7	"	9,37	8,37	0,07	CE			5,96	2,48		0,14
	41	LES BROUZILS	XA	6p-22-23	"	3,05	2,96		HT			0,00	2,96	0,09	
	42	LES BROUZILS	XA	24-30	"	4,16	3,67		HT	ZH	0,46	2,55	0,66	0,45	
	43	LES BROUZILS	XA	11	"	2,48	1,81		CE			1,81			0,03
TOTAL page 5						65,53	54,72	0,13			3,72	36,06	15,07	1,29	0,89
TOTAL						209,62	168,21	12,36	0,00		18,31	143,99	18,27	6,35	6,39

Surface réglementairement écopandable (épandage à plus de 50 m des habitations tiers) **180,57 hectares**
 Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes **18,31 hectares**
 Surface apte à l'épandage **162,26 hectares**
 Surface complémentaire réglementairement écopandable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct) **6,35 hectares**
 Surface totale à l'épandage **168,61 hectares**
 Surface non écopandable pâturée **6,39 hectares**

Régime	Digestat de méthanisation - Distances d'épandage			
	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV " Epandage " de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	Enfouissement direct, par penillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la consommation humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m si pente < 10% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 10% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 10% pour des déchets non solides et non stabilisés		35 m si pente < 7% Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m 100 m si pente > 7% pour des déchets solides et stabilisés 200 m si pente > 7% pour des déchets non solides et non stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et des plages	200 m			
Piscicultures et zones conchyliques	500 m			
Forse pente (> 7%)	sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entrainant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou mouillés	Interdit		interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés	Interdit			
Sols non utilisés en vue d'une production agricole	Interdit			
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraichères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraichères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état cru	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène 18 mois sinon	



**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

GAEC LA BIENVENUE
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS

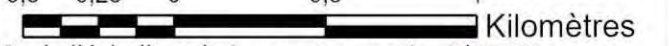
-  GAEC LA BIENVENUE
-  Ilots non épanus
- Administratif**
-  Limites communales
-  Limites départementales
- Captages**
-  Captages
-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
-  ZICO (aucun)
-  Z.N.I.E.F.F. de type 1 (aucun)
-  Z.N.I.E.F.F. de type 2
-  NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
-  NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

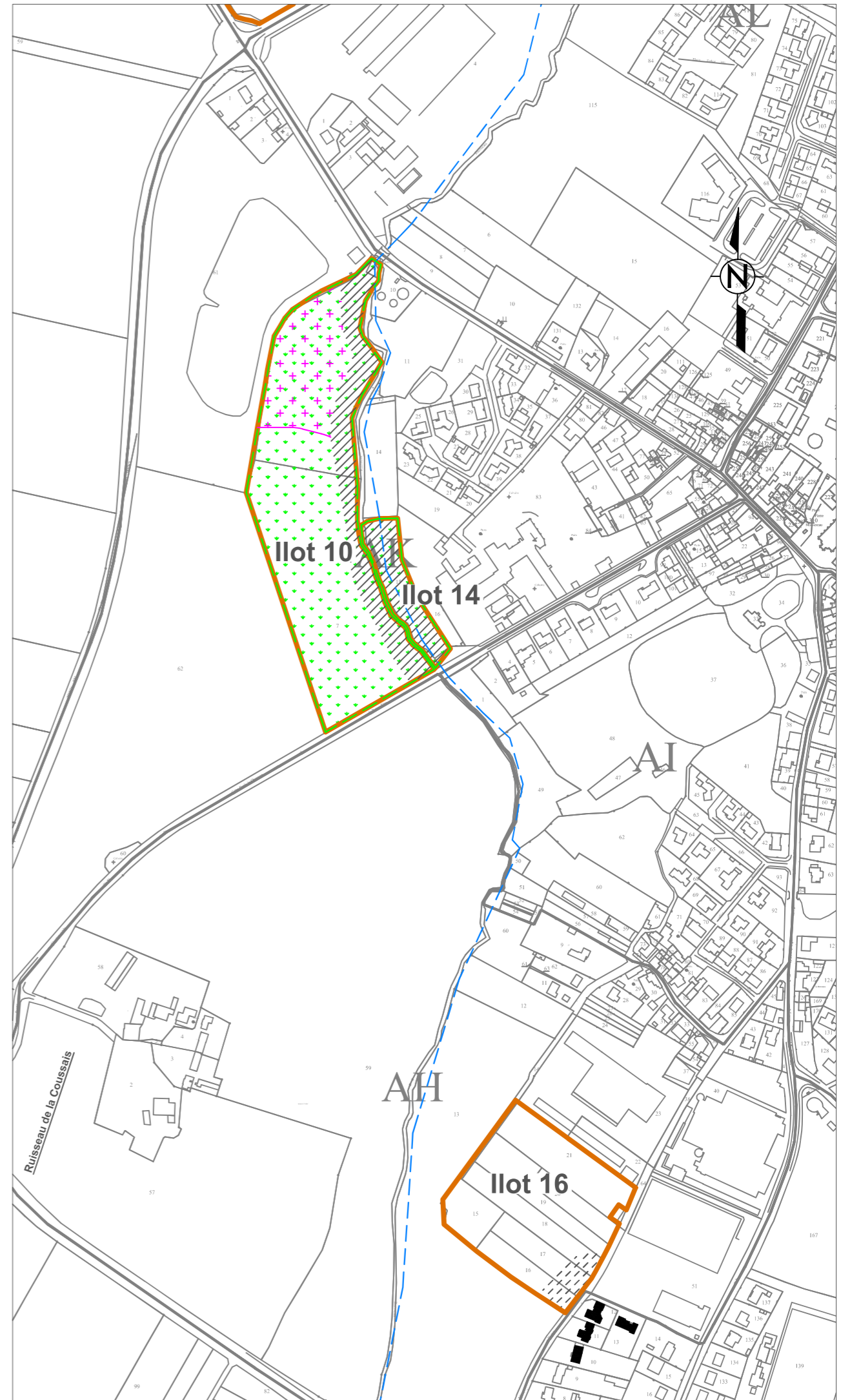
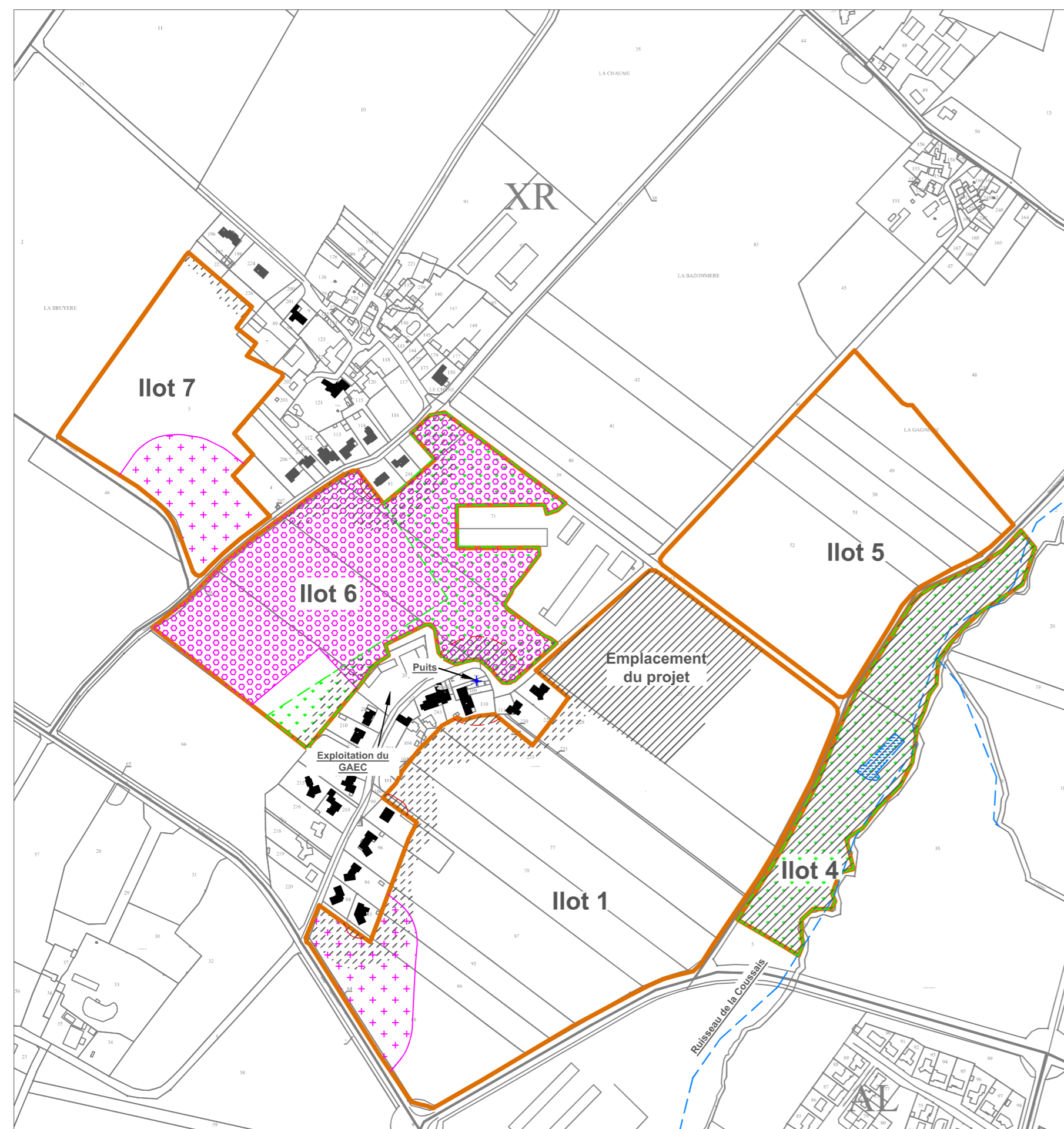
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

N° Affaire : 002424 **Client : INJECT ENVIRONNEMENT**

ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1
 Kilomètres
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

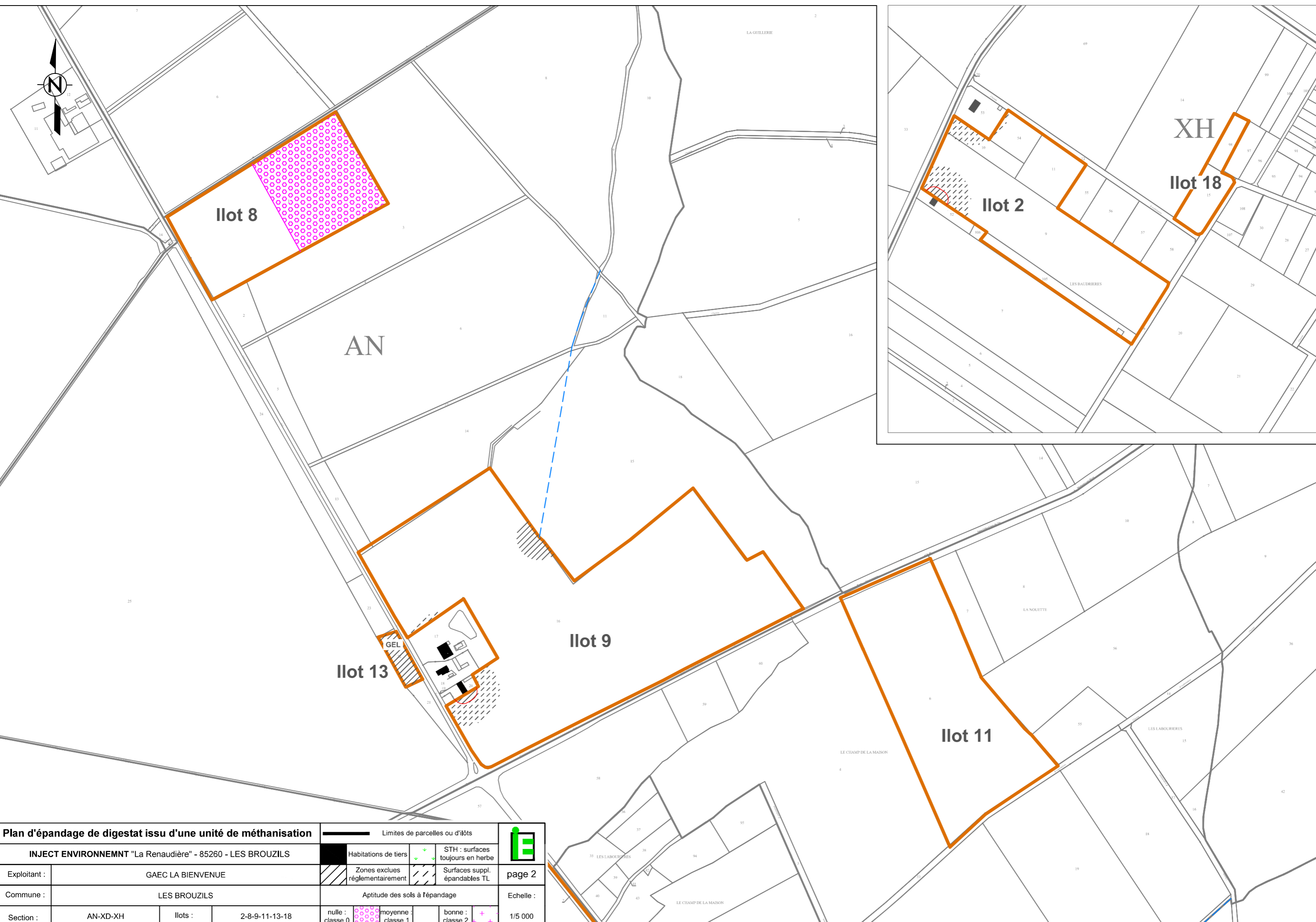
DATE : 10/02/2020



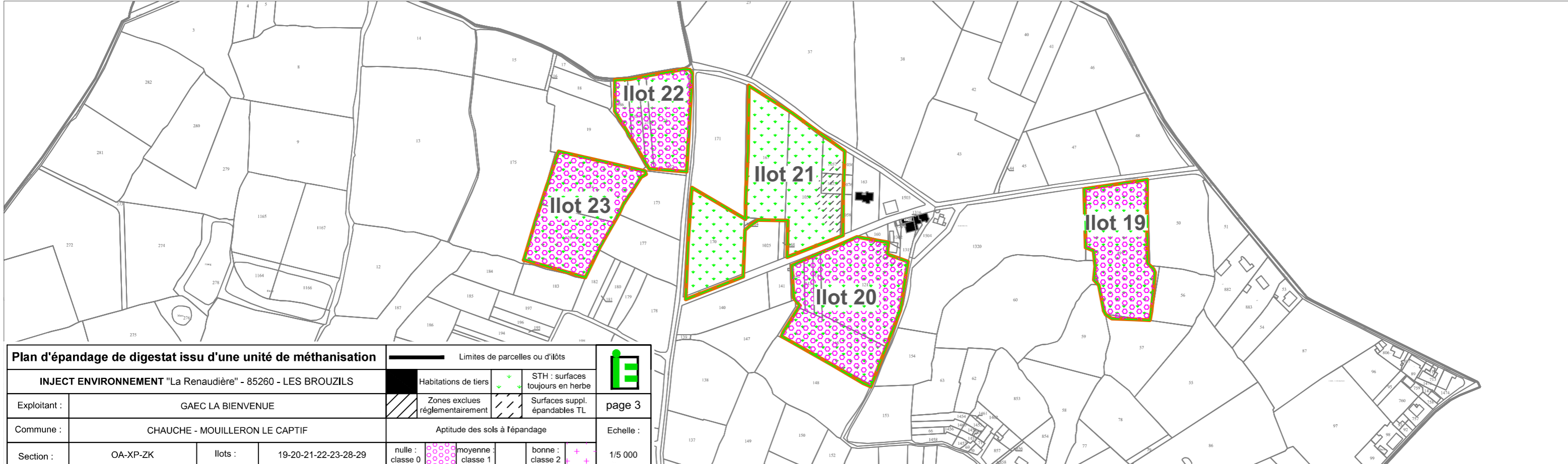
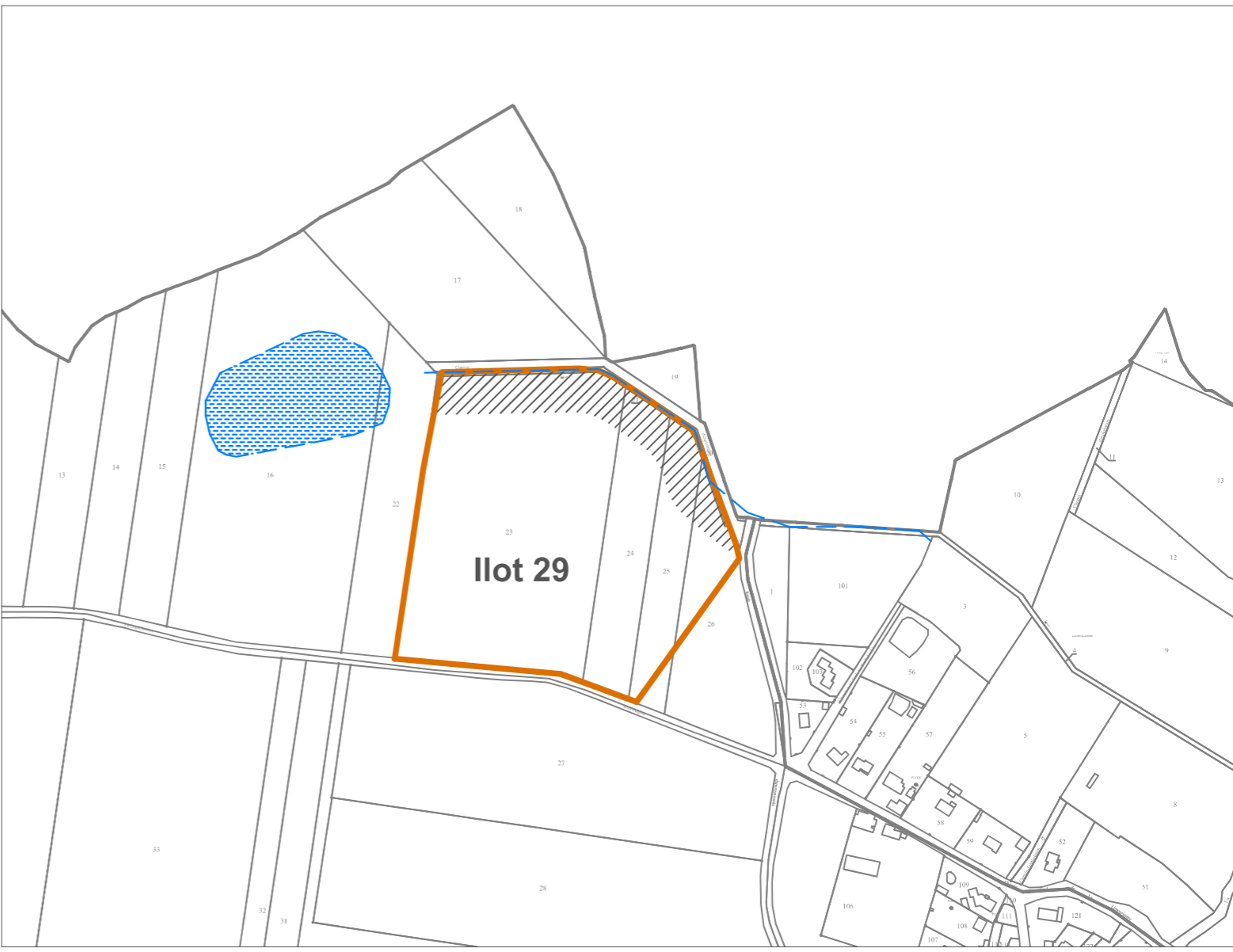


Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'îlots			
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS					Habitations de tiers		STH : surfaces toujours en herbe
Exploitant :	GAEC LA BIENVENUE				Zones exclues réglementairement		Surfaces suppl. épandables TL
Commune :	LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage			page 1
Section :	AH-AK-YR-XR	Îlots :	1-4-5-6-7-10-14-16	nulle : classe 0		moyenne : classe 1	bonne : classe 2
							Echelle : 1/5 000

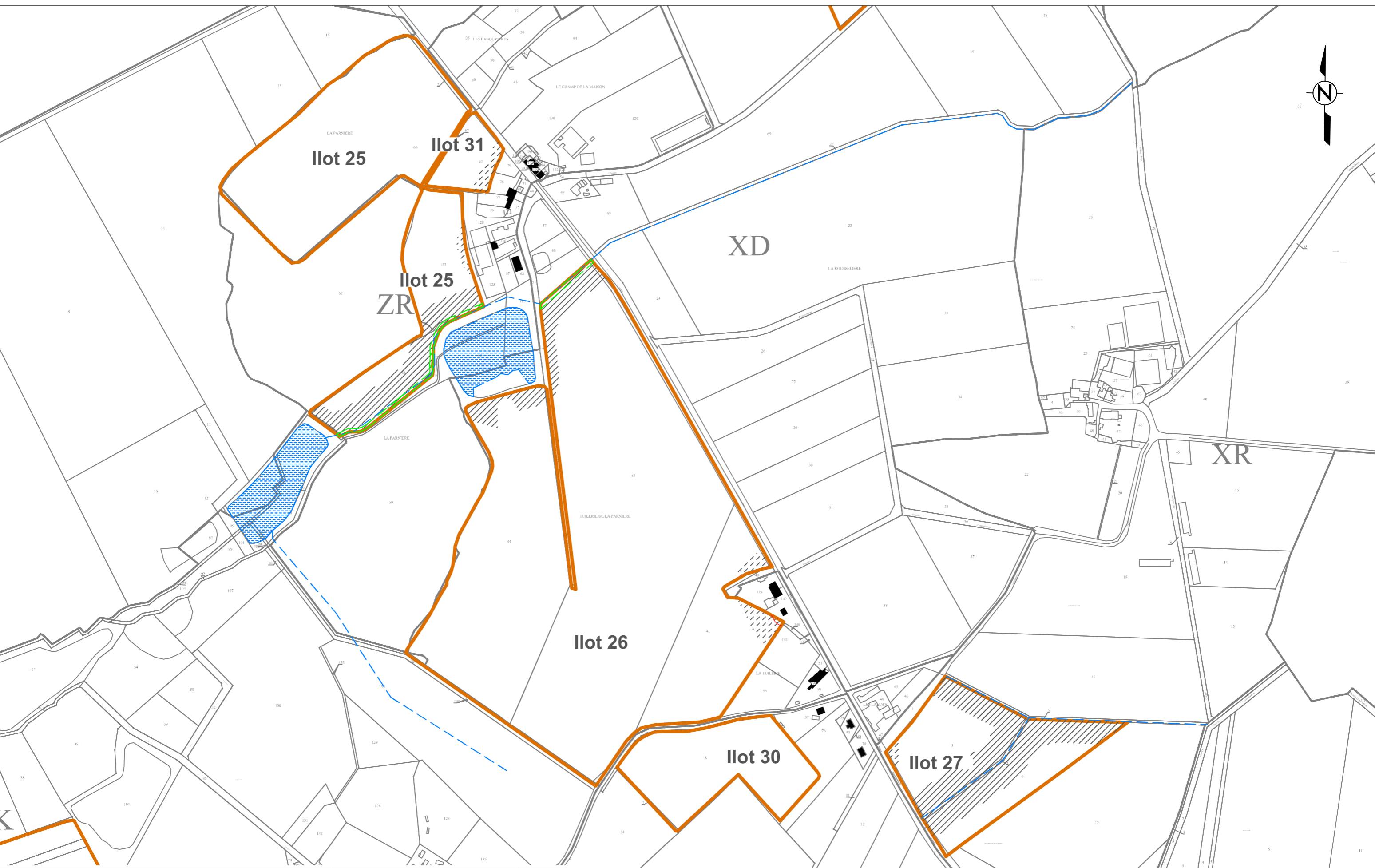
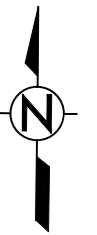




Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation		Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMNT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LA BIENVENUE	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 2
Commune :	LES BROUZILS	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	AN-XD-XH	Ilots :	2-8-9-11-13-18	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation		Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LA BIENVENUE	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 3
Commune :	CHAUCHE - MOUILLERON LE CAPTIF	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	OA-XP-ZK	Ilots :	19-20-21-22-23-28-29	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LA BIENVENUE			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épançables TL	Echelle :
Commune :	LES BROUZILS - CHAUCHE			Aptitude des sols à l'épandage		
Section :	AN-XD-XR-ZN-ZR	Ilots :	25-26-27-30-31	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2

Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation

Limites de parcelles ou d'ilôts



INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS

Habitations de tiers
Zones exclues réglementairement

STH : surfaces toujours en herbe
Surfaces suppl. épandables TL

Exploitant : **GAEC LA BIENVENUE**

Aptitude des sols à l'épandage

page 5

Commune : **LES BROUZILS - CHAVAGNES EN PAILLERS**

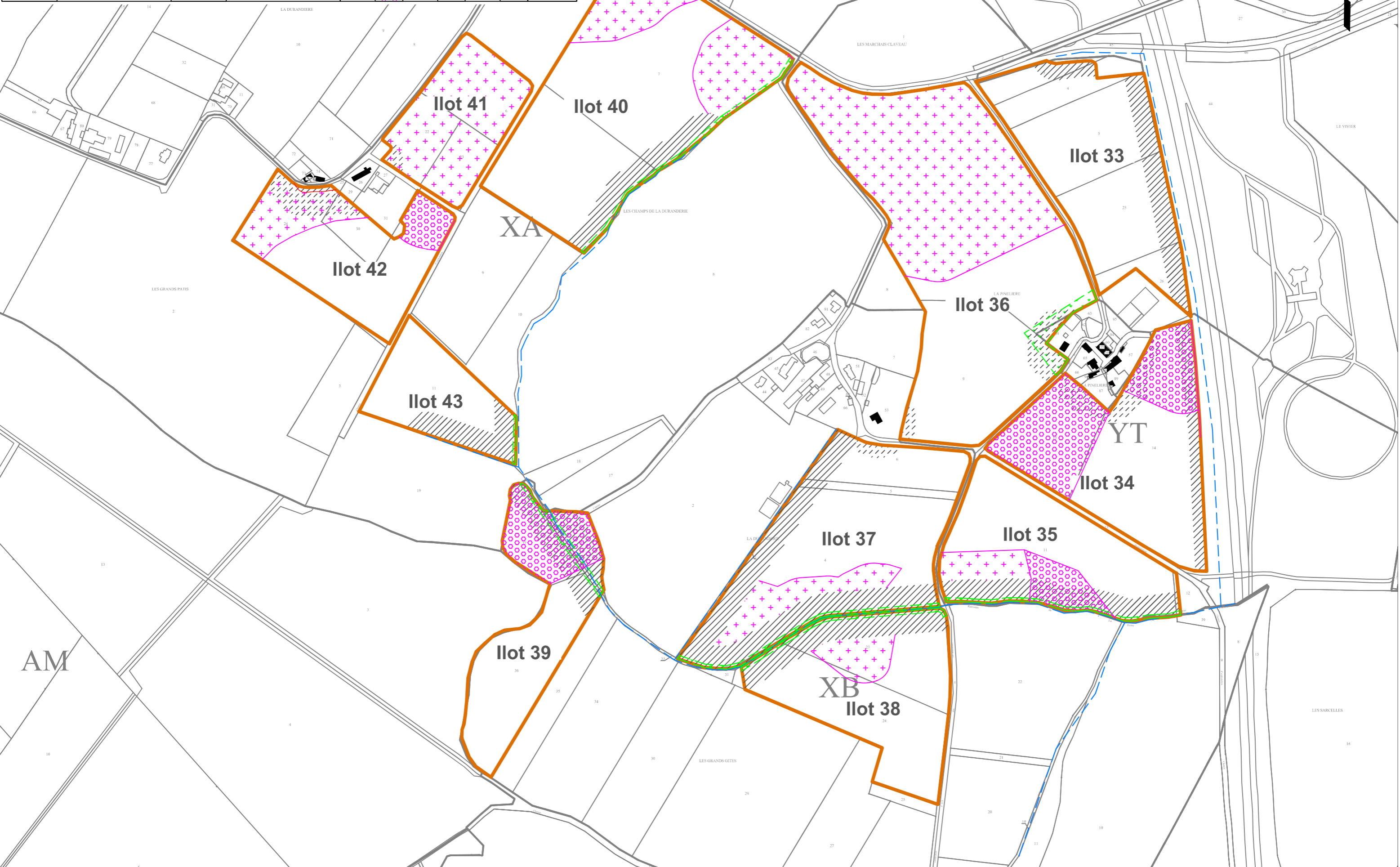
nulle : classe 0

Echelle : 1/5 000

Section : **XA-XB-YT**

moyenne : classe 1

bonne : classe 2



AM

LES SARCELLES

16

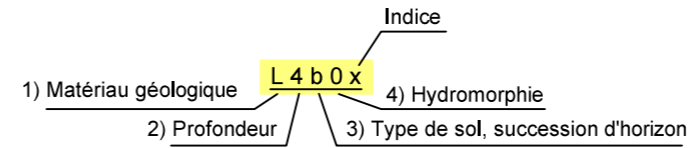
CARTE PEDOLOGIQUE

GAEC LA BIENVENUE "La Renaudière"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

A : Argile
C : Colluvions
V : Alluvions

L : couverture limoneuse
Q : formation gréseuse
Qa : altérite de formation gréseuse

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

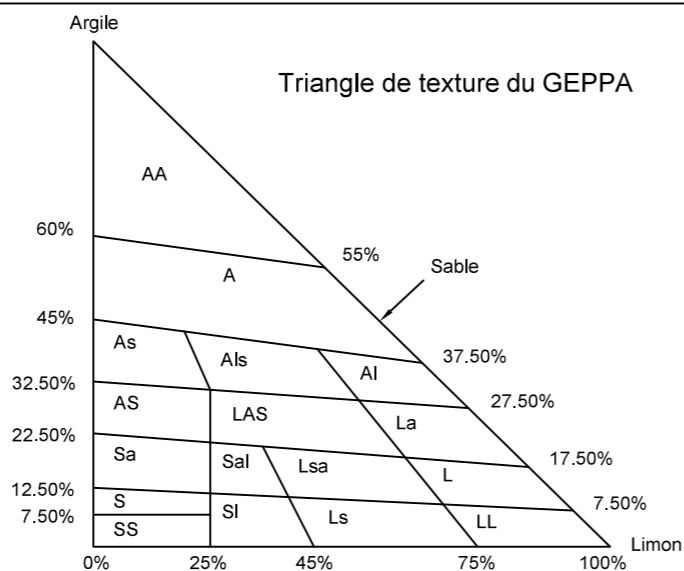
a : Rankosol (sol superficiel)
b : Brunisol (sol brun)
r : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

0 : sain
1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
2 : tâches au-delà de 50 cm
3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
4 : quelques tâches dès la surface
5 : nombreuses tâches dès la surface
6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux



Très lourde :
AA : argile
A : argileuse

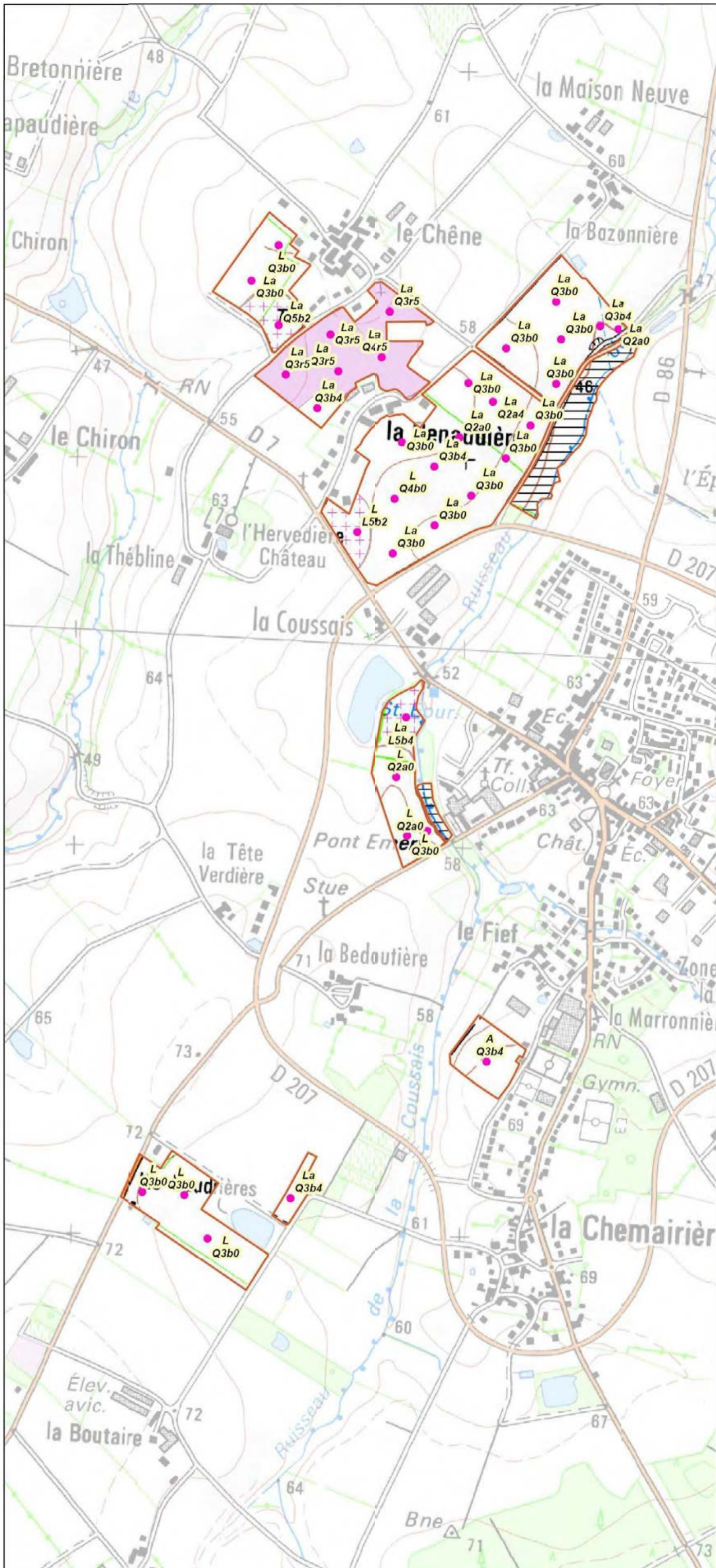
Lourde :
As : argile sableuse
Als : argile limono-sableuse
Al : argile limoneuse
AS : argilo-sableuse
LAS : limono-argilo-sableuse
La : limon argileux

Moyenne sableuse :
Sa : sable argileux
Sal : sable argilo-limoneux

Limoneuse :
Lsa : limon sablo-argileux
L : limoneuse
LL : limon

Légère :
S : sableuse
SI : sable limoneux
LS : limon sableux

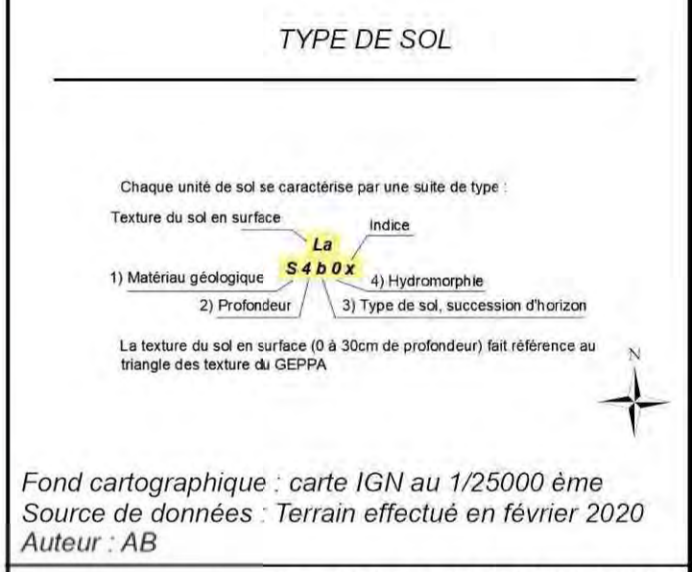
Très légère :
SS : sable



CARTE PEDOLOGIQUE
 Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/2

GAEC LA BIENVENUE
 "La Renaudière"
 85260 - LES BROUZILS

- Légende**
- GAEC_LA_BIENVENUE
 - Sondages pédologiques réalisés sélection
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle



Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

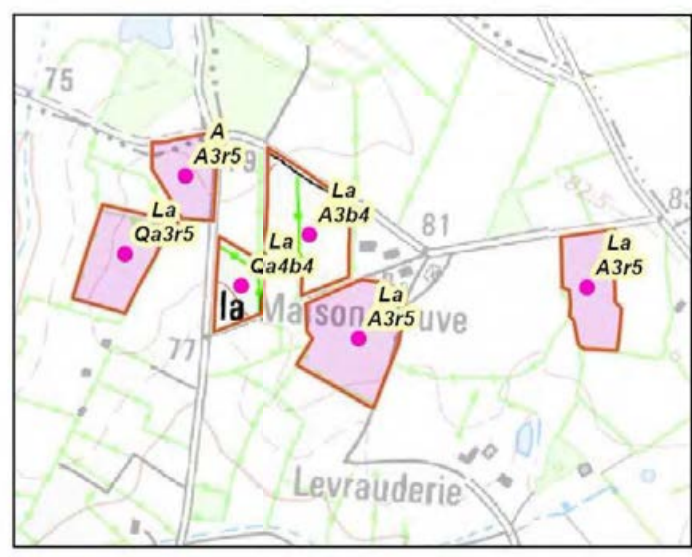
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

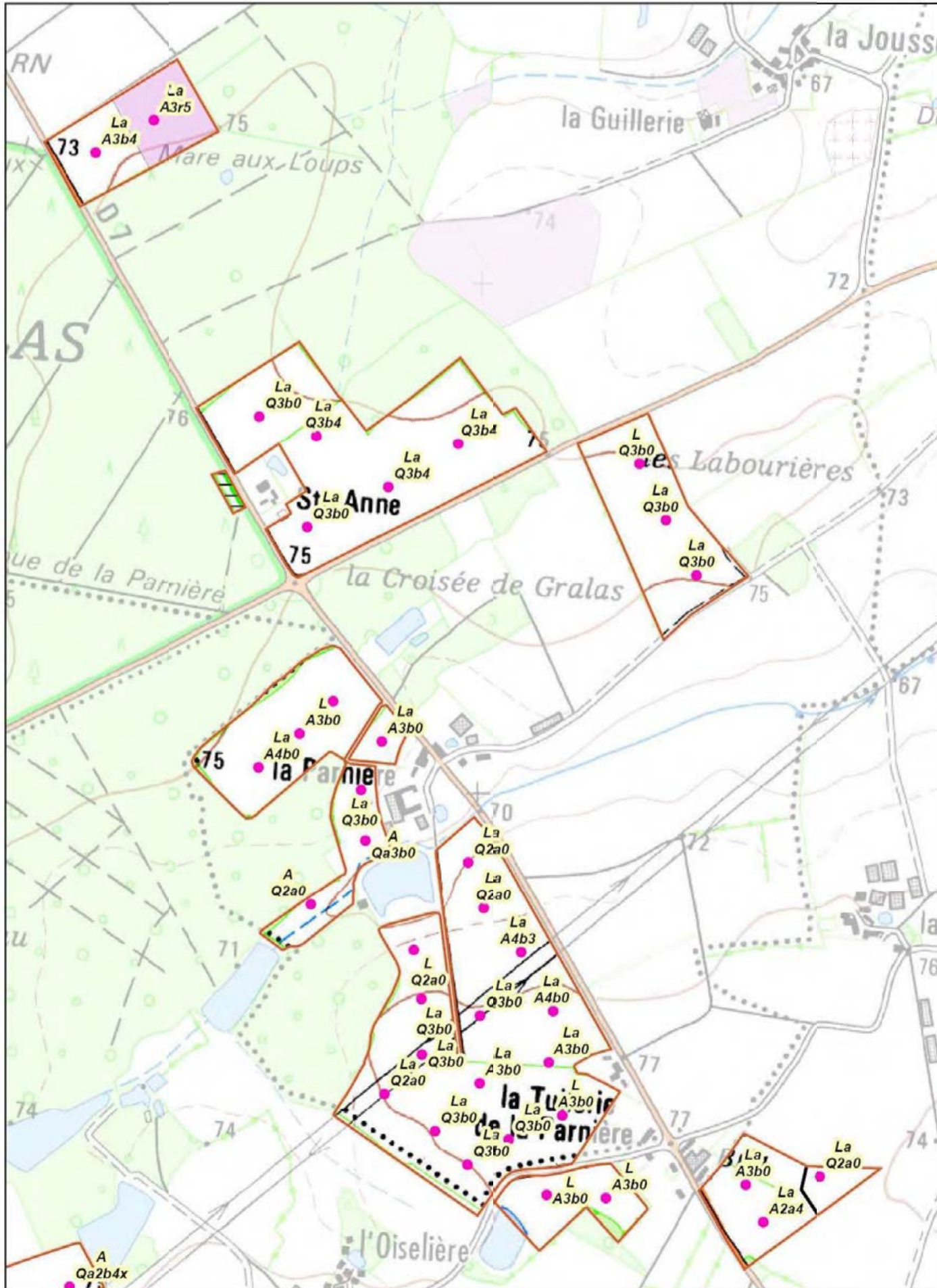
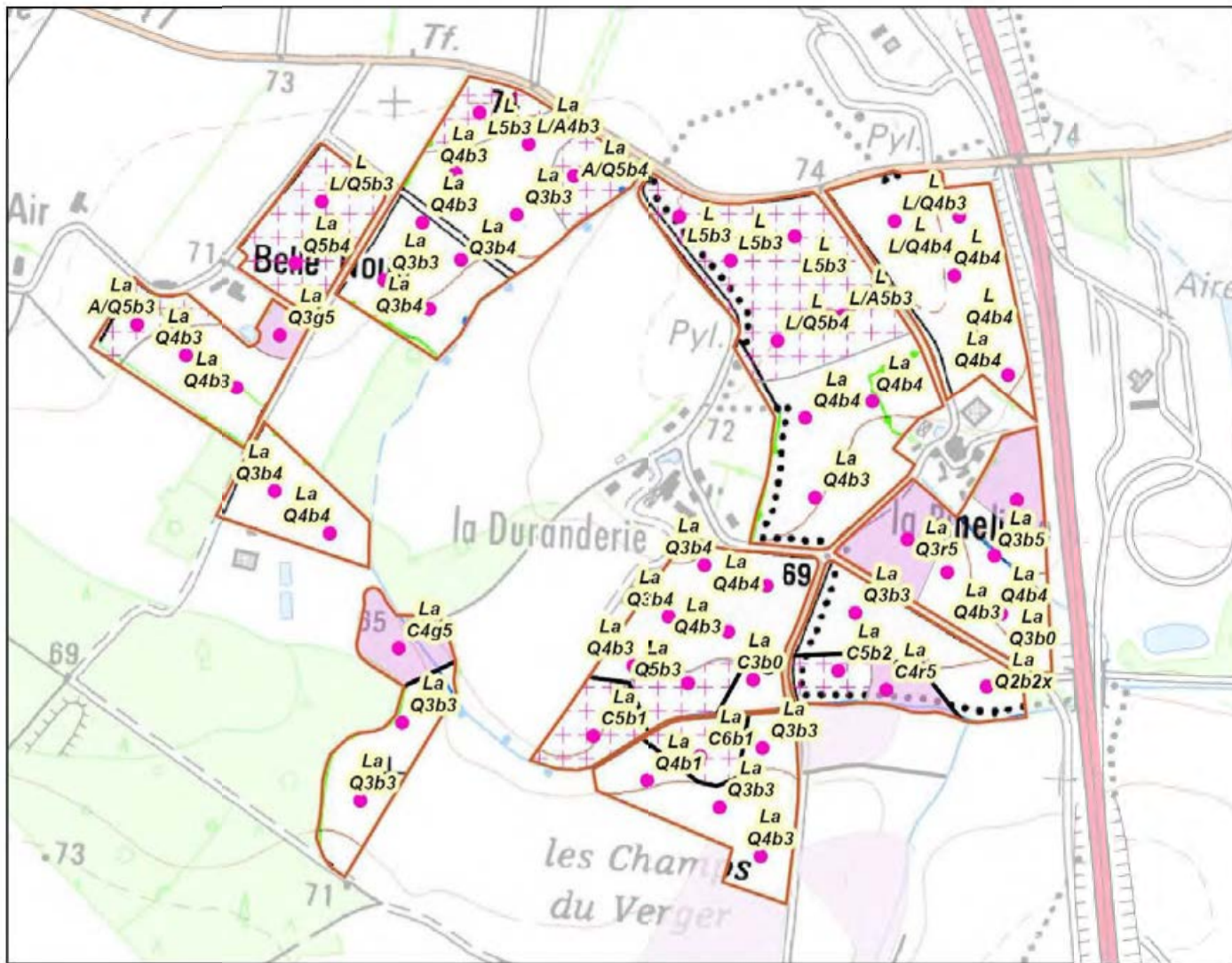
N° Affaire : 002424 Client : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 27/02/2020





CARTE PEDOLOGIQUE
Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 2/2

GAEC LA BIENVENUE
"La Renaudière"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- GAEC LA BIENVENUE
- Sondages pédologiques réalisés sélection
- Zones non épandues (captages, inondables, gel)
- Limites pédologiques

Aptitude des sols

- Bonne
- Moyenne
- Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique La S 4 b 0 x 4) Hydromorphie

2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des textures du GEPPA

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

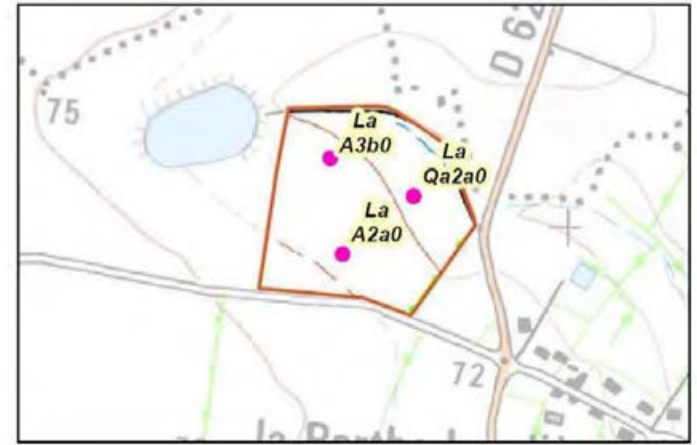
ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 05/03/2023



INJECT ENVIRONNEMENT
"La Renaudière"
85260 - LES BROUZILS

Anthony Piveteau - 06 76 42 77 32 - gaec.labienvue@orange.fr

PLAN D'EPANDAGE DE DIGESTAT

Digestat provenant du site de méthanisation suivant :

● "La Renaudière" / 85260 - LES BROUZILS

TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :

GAEC LES TROIS SITES
Malville
85260 - LES BROUZILS

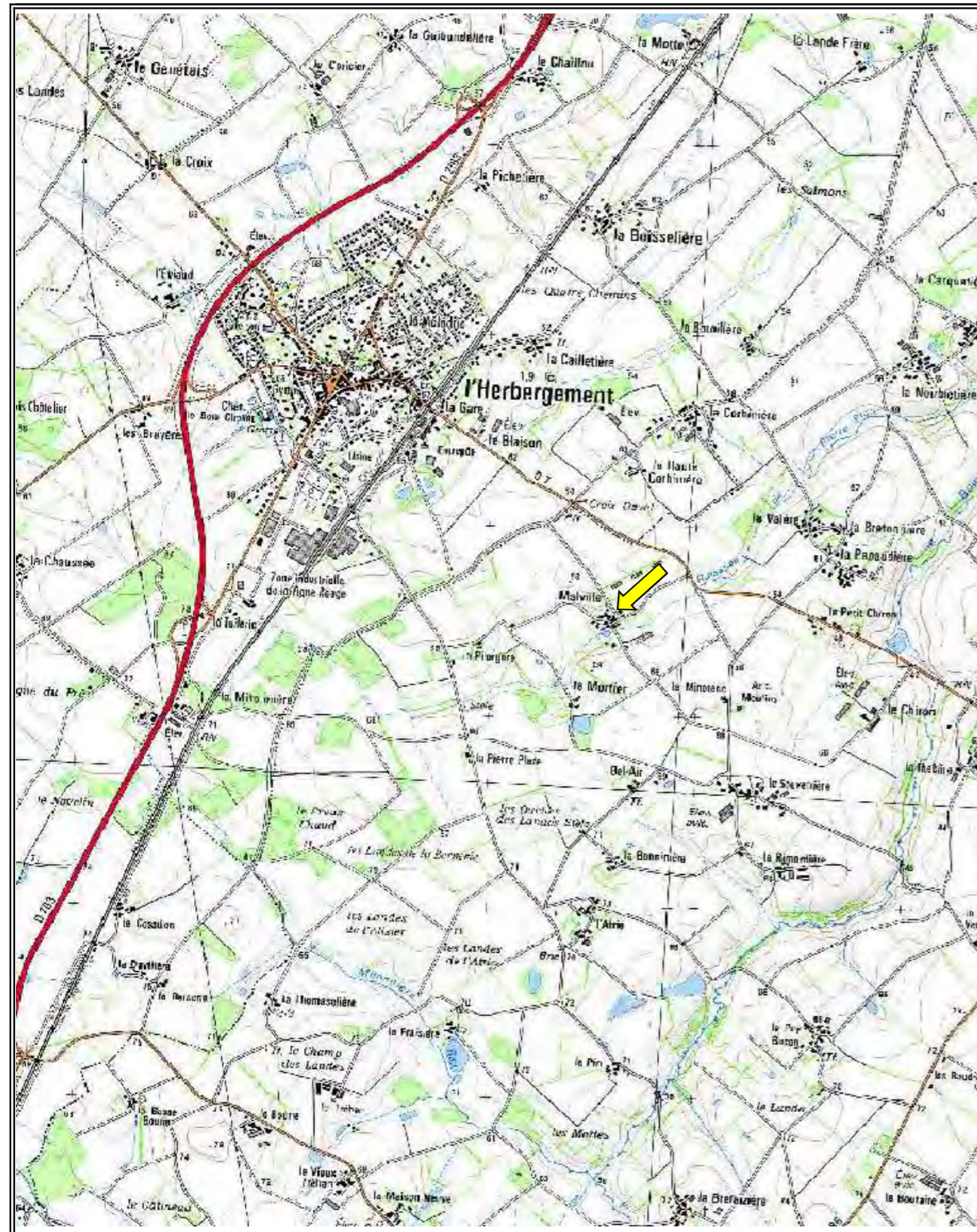
CONTACT :

👤 Claude Salle
☎ 06 12 55 36 43
✉ lestroissites@orange.fr

SIGNATURES POUR ACCORD :

INJECT ENVIRONNEMENT

GAEC LES TROIS SITES



PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

↙ Localisation du siège de l'exploitation

Plans établis par :



Références internes



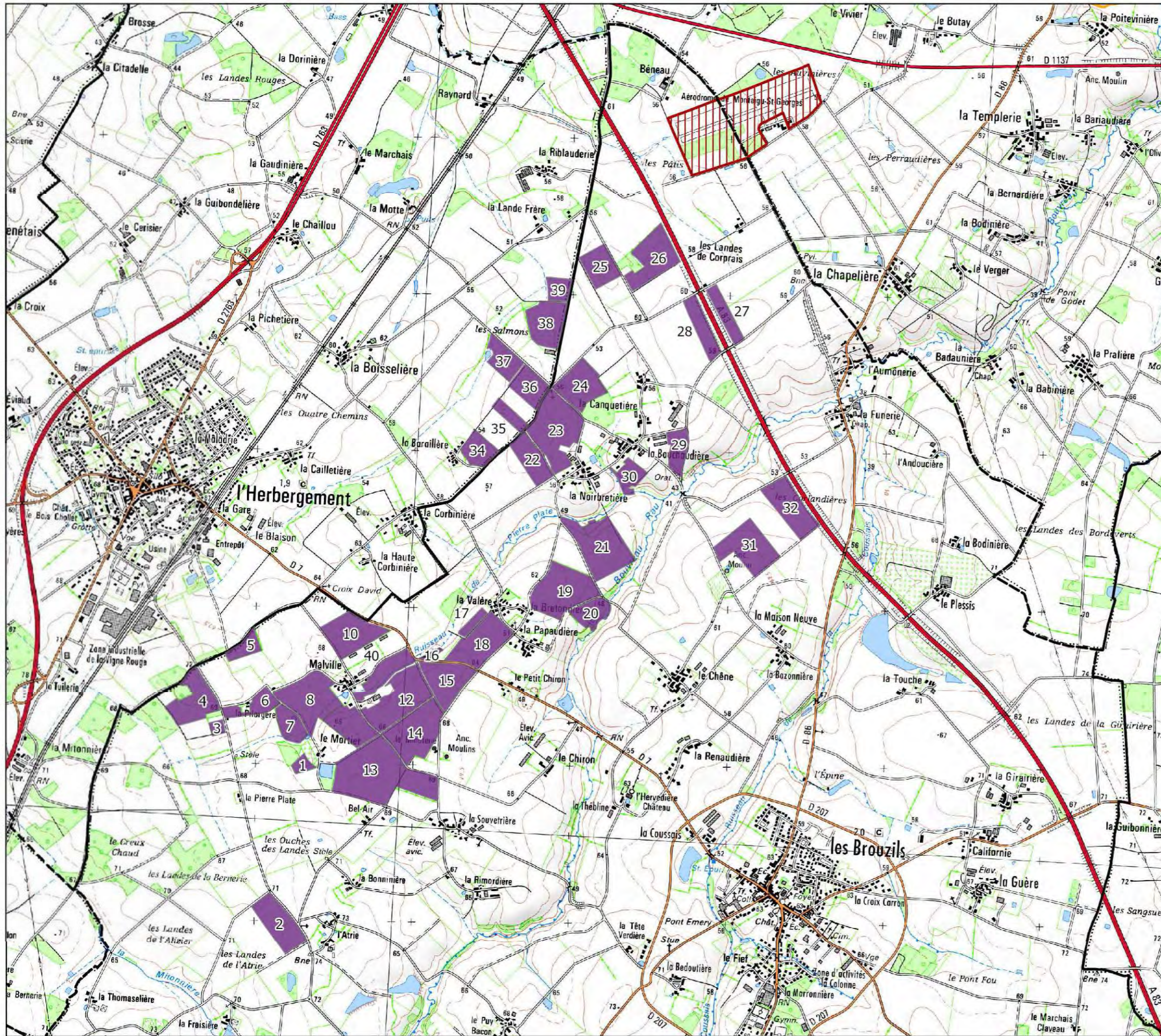
2, rue Amédéo Avogadro
49070 - BEAUCOUZE
☎ 02.41.72.14.16
✉ contact@impact-environnement.fr

Numéro d'affaire : 002424
Date : dec-19
Chargé d'études : AB

Mises à disposition :		GAEC LES TROIS SITES "Malville"		Claude Salle 06 12 55 36 43 lestroissites@orange.fr		NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe		APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2							
85260 - LES BROUZILS															
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée	
CE	ZH	AU	ZN	PA	PA	phosphore élevé	Surface épanachable / nature culture		Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2	T.L.	S.T.H	
PE	VG	Gel	SUP	BA	SNE	Surf. non ex.	T.L.	S.T.H	Motifs d'exclusions réglementaires	Motifs	classe 0				
Page	lot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale									
1	1	LES BROUZILS	XN	73p	GAEC LES TROIS SITES	1,05	1,05					1,05			
	3	LES BROUZILS	YI	13-14-15	"	0,78	0,00	0,78	HT	ZH	0,78	0,00			
	4	LES BROUZILS	YI	8p-9p-10-62	"	6,50	6,50			ZH	1,46	5,04			
	5	LES BROUZILS	XN	5	"	2,14	2,14			ZH	2,14	0,00			
	6	LES BROUZILS	XN	51p	"	2,98	2,03	0,47	HT	ZH	0,90	1,60		0,43	0,02
	7	LES BROUZILS	XN	73p	"	3,15	2,61			CE		2,61			
	8	LES BROUZILS	XN	45-54-70	"	13,72	11,14			HT-CE		8,61	2,53	0,92	
	10	LES BROUZILS	XN	14-15-17-18-153p	"	6,82	6,82					6,82			
	12	LES BROUZILS	XN	31-32-33-34-35-39p-41p	"	9,13	2,20	6,40	CE	ZH	0,60	8,00			0,03
	13	LES BROUZILS	XO	38-39	"	16,90	16,90					14,90	2,00		
	14	LES BROUZILS	XO	40-43-44-46-47-48-49-60	"	8,94	2,92	5,90	HT			8,82		0,12	
	15	LES BROUZILS	XN	26-27-28-29	"	6,16	6,14			CE		6,14			
	16	LES BROUZILS	XN-XS	9p-13p-14p-149-150-151p-152p	"	0,43	0,00			GEL		0,00			
	40	LES BROUZILS	XN	36-37-38-82-142-145p	"	4,16	0,04	1,90	CE-HT-PTS	ZH	0,06	1,88		0,23	1,99
TOTAL page 1						82,86	60,49	15,45			5,94	65,47	4,53	1,70	2,04
2	17	LES BROUZILS	XS	48p	GAEC LES TROIS SITES	1,16	1,11		HT			1,11		0,05	
	18	LES BROUZILS	XS	14p-15-16p	"	7,38	6,77		HT			6,77		0,59	
	19	LES BROUZILS	XS	25-55	"	9,76	9,50		HT-PTS			9,50		0,16	
	20	LES BROUZILS	XS	41p-42	"	3,33	2,49	0,00	CE			2,49			0,23
	21	LES BROUZILS	XT	22-23-24-25p	"	9,98	7,10	1,98	CE			9,08			0,90
TOTAL page 2						31,61	26,97	1,98			0,00	28,95	0,00	0,80	1,13
3	22	LES BROUZILS	XT	46-47-48	GAEC LES TROIS SITES	4,45	4,45					4,45			
	23	LES BROUZILS	XT	1-2-4-5-60p	"	10,98	7,31	3,67	HT	ZH	1,56	9,42			
	24	LES BROUZILS	YM	32p-33	"	6,21	6,21					6,21			
	29	LES BROUZILS	YO	44-45p	"	3,06	3,06					3,06			
	30	LES BROUZILS	XT	10p-11p-12p-208p	"	2,67	0,00	1,59	HT-CE			1,59		0,25	0,83
	34	L'HEBERGEMENT	ZD	36	"	3,37	2,98		HT-PTS			2,98		0,35	
	35	L'HEBERGEMENT	ZD	31	"	1,86	1,86					1,86			
	36	L'HEBERGEMENT	ZD	27-28-29	"	3,87	3,87					3,87			
	37	L'HEBERGEMENT	ZD	49-50-51-52-53-54-81p-82	"	3,54	2,87			GEL		2,87			
	38	L'HEBERGEMENT	ZD	21p-22-23-84	"	6,00	5,86		CE			5,86			
	39	L'HEBERGEMENT	YA	9	"	2,11	1,60		CE			1,60			
TOTAL page 3						48,12	40,07	5,26			1,56	43,77	0,00	0,60	0,83
4	2	LES BROUZILS	ZY	1-2	GAEC LES TROIS SITES	6,19	5,01		CE			5,01			
	25	LES BROUZILS	YM	9	"	4,25	4,25			ZH	2,95	1,30			
	26	LES BROUZILS	YL	43-44-45-46-47p	"	7,18	6,28		CE			6,28			
	27	LES BROUZILS	YN	8	"	2,94	2,94					2,94			
	28	LES BROUZILS	YM	15-16	"	3,79	3,79					2,42	1,37		
	31	LES BROUZILS	YO	19-20-65	"	7,63	7,63					7,63			
	32	LES BROUZILS	YO	32-33-34	"	6,51	6,51					6,51			
TOTAL page 4						38,49	36,41	0,00			2,95	32,09	1,37	0,00	0,00
TOTAL						201,08	163,94	22,69			10,45	170,28	5,90	3,10	4,00

Surface réglementairement épanachable (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	186,63	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	10,45	hectares
Surface apte à l'épandage	176,18	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épandage à plus de 15 m des habitations tiers si enfouissement direct)	3,10	hectares
Surface totale à l'épandage	179,28	hectares
Surface non épanachable pâturée	4,00	hectares

Digestat de méthanisation - Distances d'épandage				
Régime	Déclaration	Enregistrement	Autorisation - 2781-1	Autorisation - 2781-2
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 10/11/09 (Déclaration)	Arrêté du 12/08/10 (Enregistrement)	Arrêté du 10/11/09 (Autorisation) Section IV "Epanchage" de l'arrêté du 2 février 1998	
Enfouissement	enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac		Dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac 48 h max pour déchets solides ou pâteux (dérogation possible si cultures non destinées à la conso humaine directe)	
Points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m		35 m si pente < 7% 100 m si pente > 7%	
Cours d'eau et plans d'eau	35 m Distance réduite à 10 m si bande enherbée de 10 m		35 m si pente < 7% (distance réduite à 5 m si enfouissement immédiat) 100 m si pente > 7% uniquement pour des déchets solides et stabilisés	
Tiers	50 m Distance réduite à 15 m si enfouissement direct		50 m (100 m si déchets ou effluents odorants)	
Lieux publics de baignades et des plages			200 m	
Piscicultures et zones conchylicoles			500 m	
Forte pente (> 7%)	Digestat liquide Interdit sauf si dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau		Interdit dans des conditions entraînant un ruissellement hors des parcelles d'épandage	
Sols gelés ou enneigés	Interdit		Interdit sauf déchets solides	
Sols inondés ou détrempés			Interdit	
Sols non utilisés en vue d'une production agricole			Interdit	
Herbages ou cultures fourragères	Non prévu pour ce régime		3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte de cultures fourragères si absence de risque pathogène 6 semaines sinon	
Cultures maraîchères ou fruitières (sauf arbres fruitiers)	Non prévu pour ce régime		Pas d'épandage pendant la période de végétation	
Cultures maraîchères ou fruitières, en contact avec les sols, ou susceptibles d'être consommés à	Non prévu pour ce régime		10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même si absence de risque pathogène	



**CARTE DE LOCALISATION
DES ILOTS D'EPANDAGE**
- page 1/1 -

**GAEC LES TROIS SITES
"Malville"
85260 - LES BROUZILS**

- GAEC LES TROIS SITES
- Ilot non épandu
- Administratif**
- Limites communales
- Limites départementales
- Captages**
- Captages
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Milieu naturel**
- ZICO (aucun)
- Z.N.I.E.F.F. de type 1
- Z.N.I.E.F.F. de type 2
- NATURA 2000 - Z.P.S (aucun)
- NATURA 2000 - S.I.C (aucun)



Fond cartographique : carte IGN au 1/25 000
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

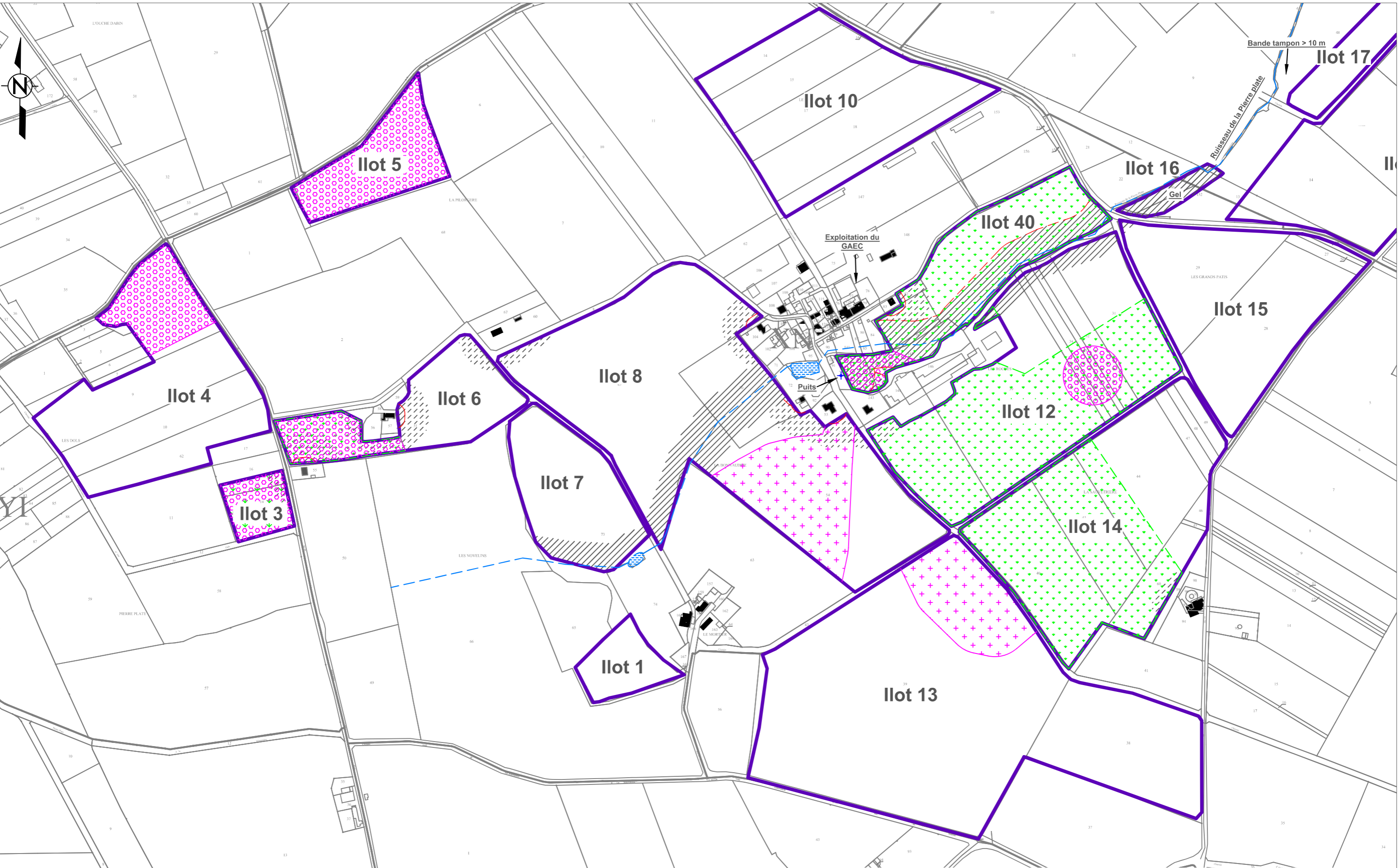
N° Affaire : 002424 Client : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE :
0,5 0,25 0 0,5 1

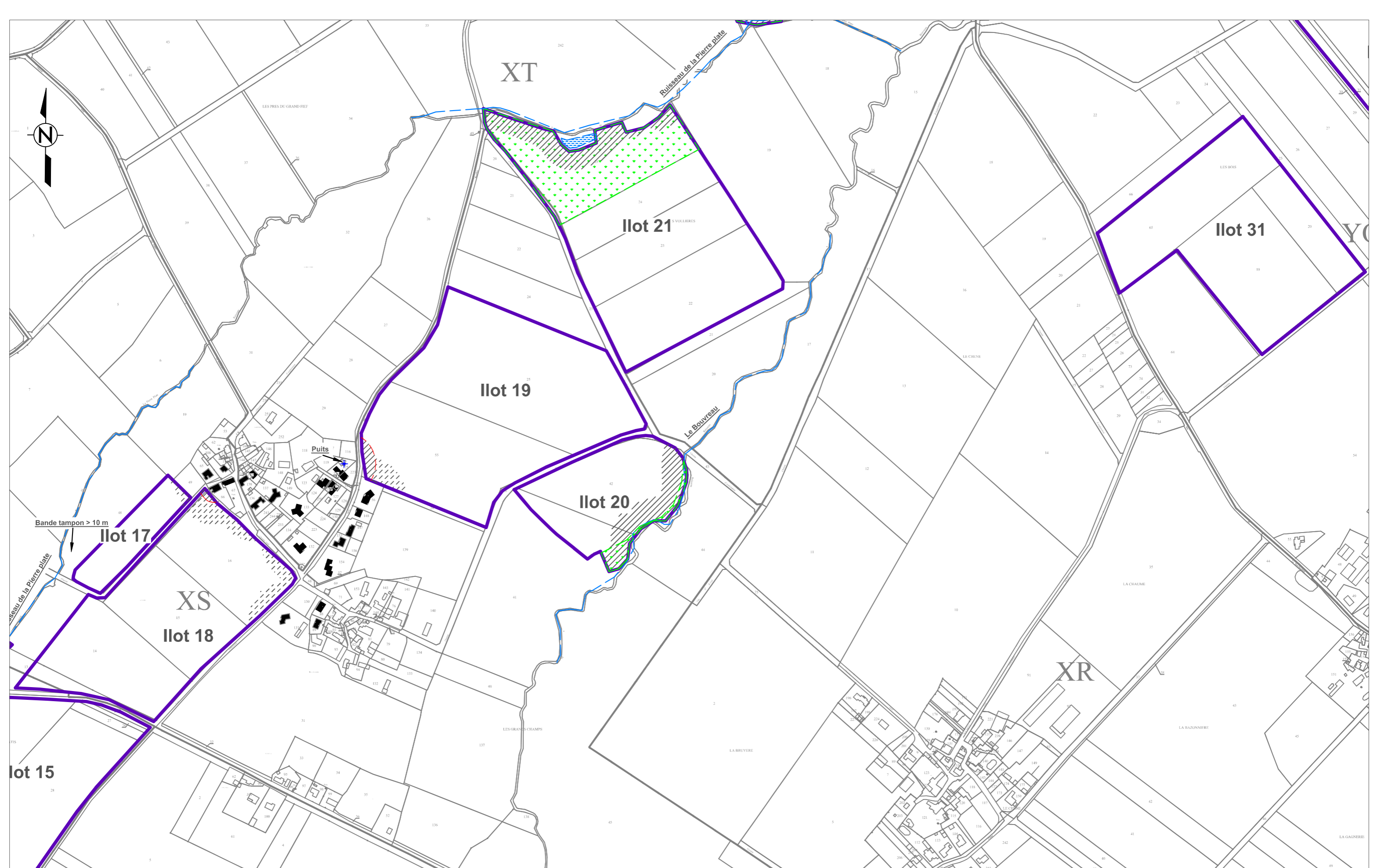
Kilomètres
Seule l'échelle métrique est garantie 1/25 000

DATE : 07/02/2020



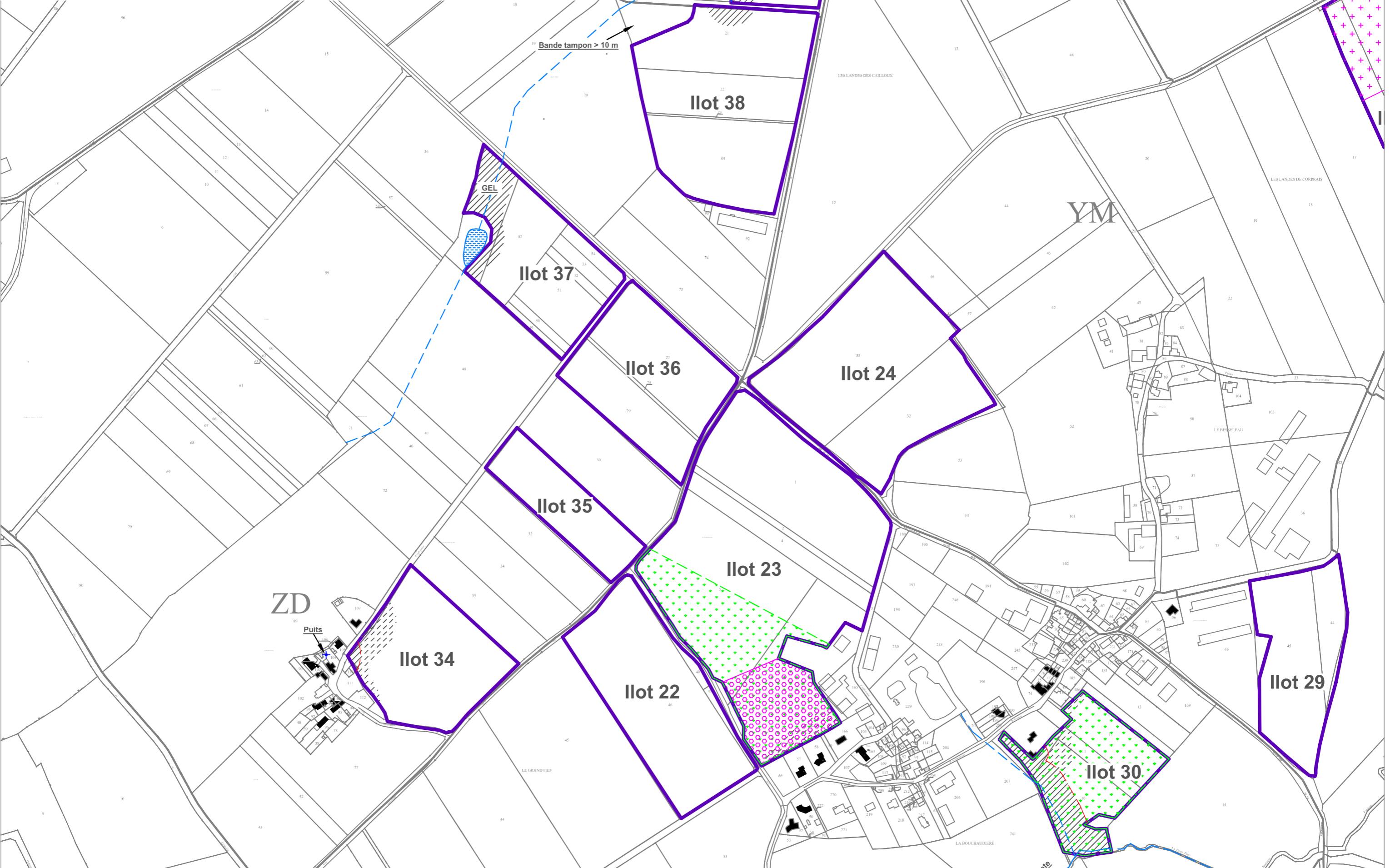


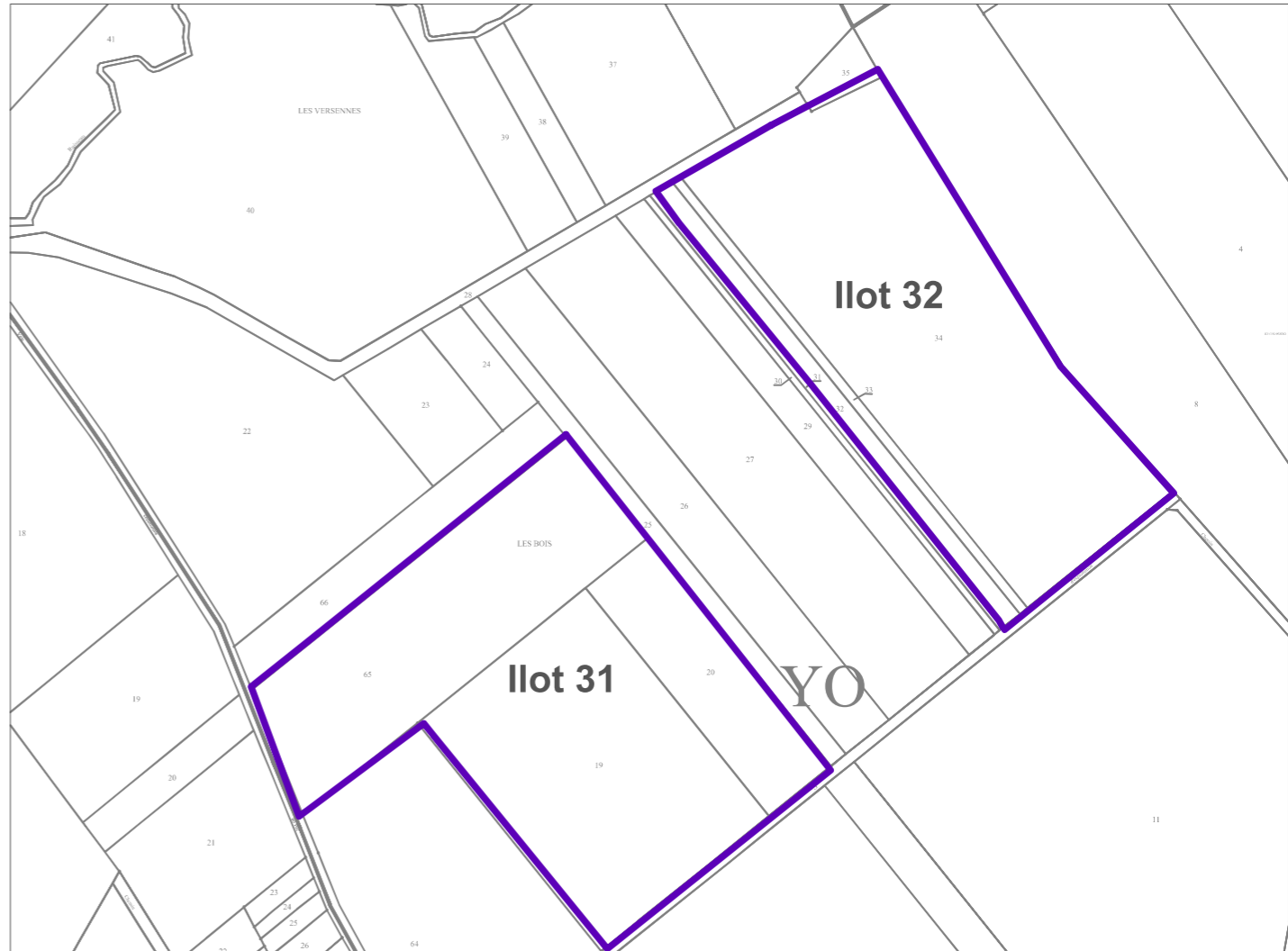
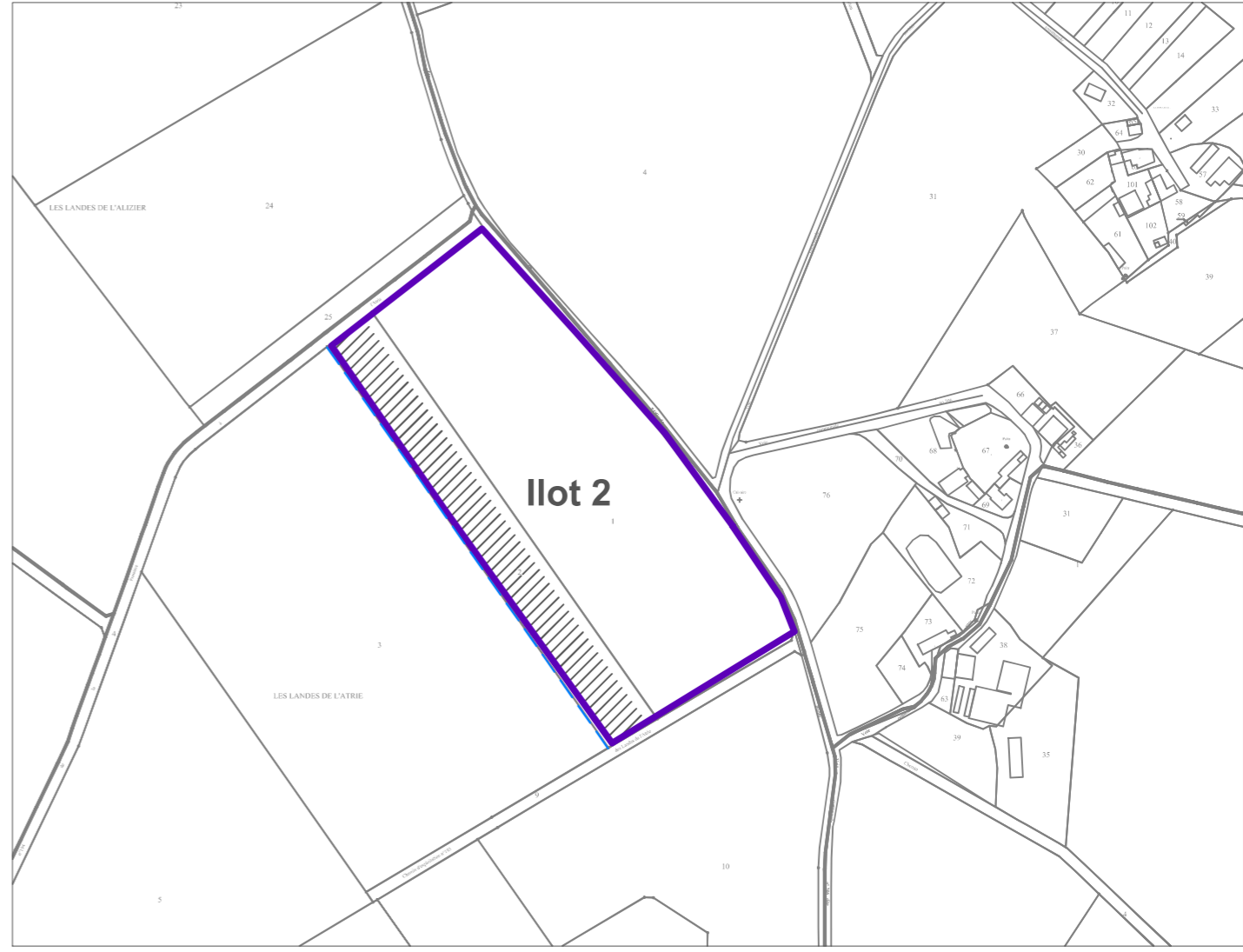
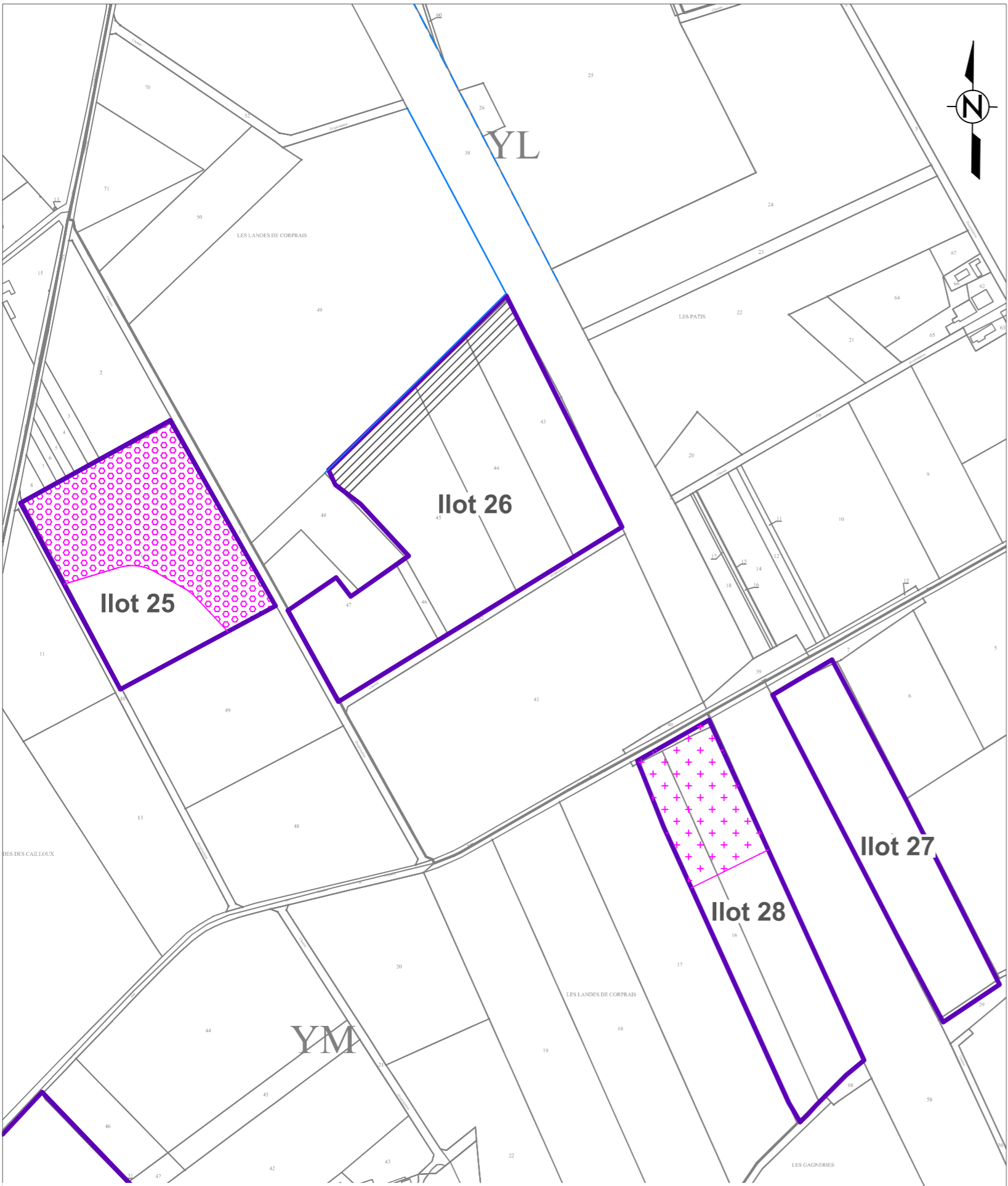
Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LES TROIS SITES			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	YI-XN-XS	Ilots :	1-3-4-5-6-7-8-10-12-13-14 15-16-40	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation					
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Limites de parcelles ou d'ilôts Habitations de tiers Zones exclues réglementairement Surfaces suppl. épandables TL	
Exploitant :	GAEC LES TROIS SITES			STH : surfaces toujours en herbe Surfaces suppl. épandables TL	
Commune :	LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage	
Section :	YO-XS-XT	Ilots :	17-18-19-20-21-31	nulle : classe 0 moyenne : classe 1 bonne : classe 2	Echelle : 1/5 000

Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				Limites de parcelles ou d'îlots		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LES TROIS SITES			Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 3
Commune :	L'HERBERGEMENT - LES BROUZILS			Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	YA-YM-XT-ZD	Ilots :	22-23-24-29-30-34-35-36 37-38-39	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2





Plan d'épandage de digestat issu d'une unité de méthanisation				— Limites de parcelles ou d'ilôts		
INJECT ENVIRONNEMENT "La Renaudière" - 85260 - LES BROUZILS				Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	GAEC LES TROIS SITES		Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL		page 4
Commune :	LES BROUZILS		Aptitude des sols à l'épandage			Echelle :
Section :	YL-YM-YN-YL-ZY	Ilots :	2-25-26-27-28-31-32	nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2
						1/5 000

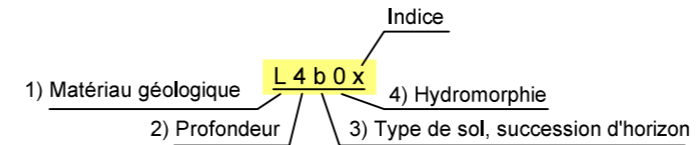
CARTE PEDOLOGIQUE

GAEC LES TROIS SITES "Malville"
85 260 - LES BROUZILS



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

A : Argile
C : Colluvions
V : Alluvions

L : couverture limoneuse
Q : formation gréseuse
Qa : altérite de formation gréseuse

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

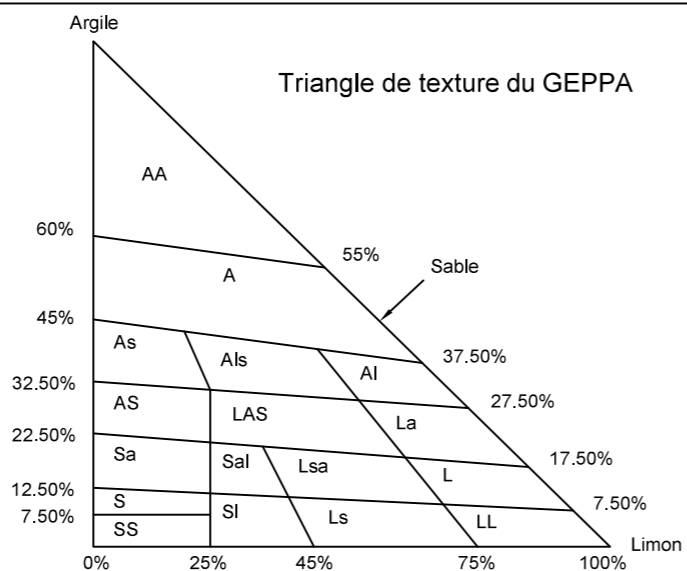
a : Rankosol (sol superficiel)
b : Brunisol (sol brun)
r : Redoxisol (sol de zones humides)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

0 : sain
1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
2 : tâches au-delà de 50 cm
3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
4 : quelques tâches dès la surface
5 : nombreuses tâches dès la surface
6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux



Très lourde :
AA : argile
A : argileuse

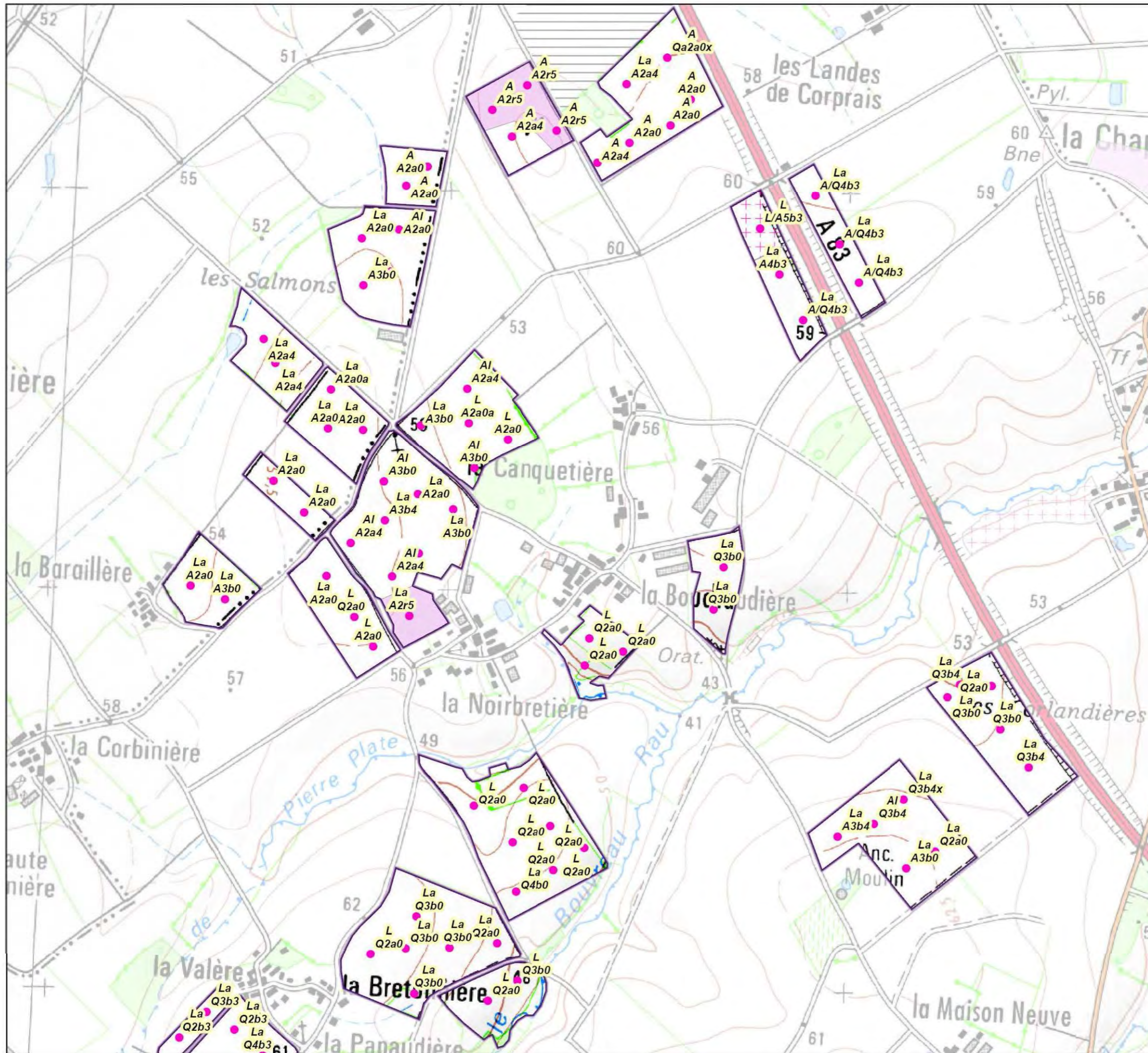
Lourde :
As : argile sableuse
Als : argile limono-sableuse
Al : argile limoneuse
AS : argilo-sableuse
LAS : limono-argilo-sableuse
La : limon argileux

Moyenne sableuse :
Sa : sable argileux
Sal : sable argilo-limoneux

Limoneuse :
Lsa : limon sablo-argileux
L : limoneuse
LL : limon

Légère :
S : sableuse
SI : sable limoneux
LS : limon sableux

Très légère :
SS : sable



CARTE PEDOLOGIQUE
 Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/2

GAEC LES TROIS SITES
 "Malville"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- Sondages pédologiques réalisés sélection
 - ▭ GAEC LES TROIS SITES
 - ZONES non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- ▭ Bonne
 - ▭ Moyenne
 - ▭ Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :

Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon 4) Hydromorphie

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

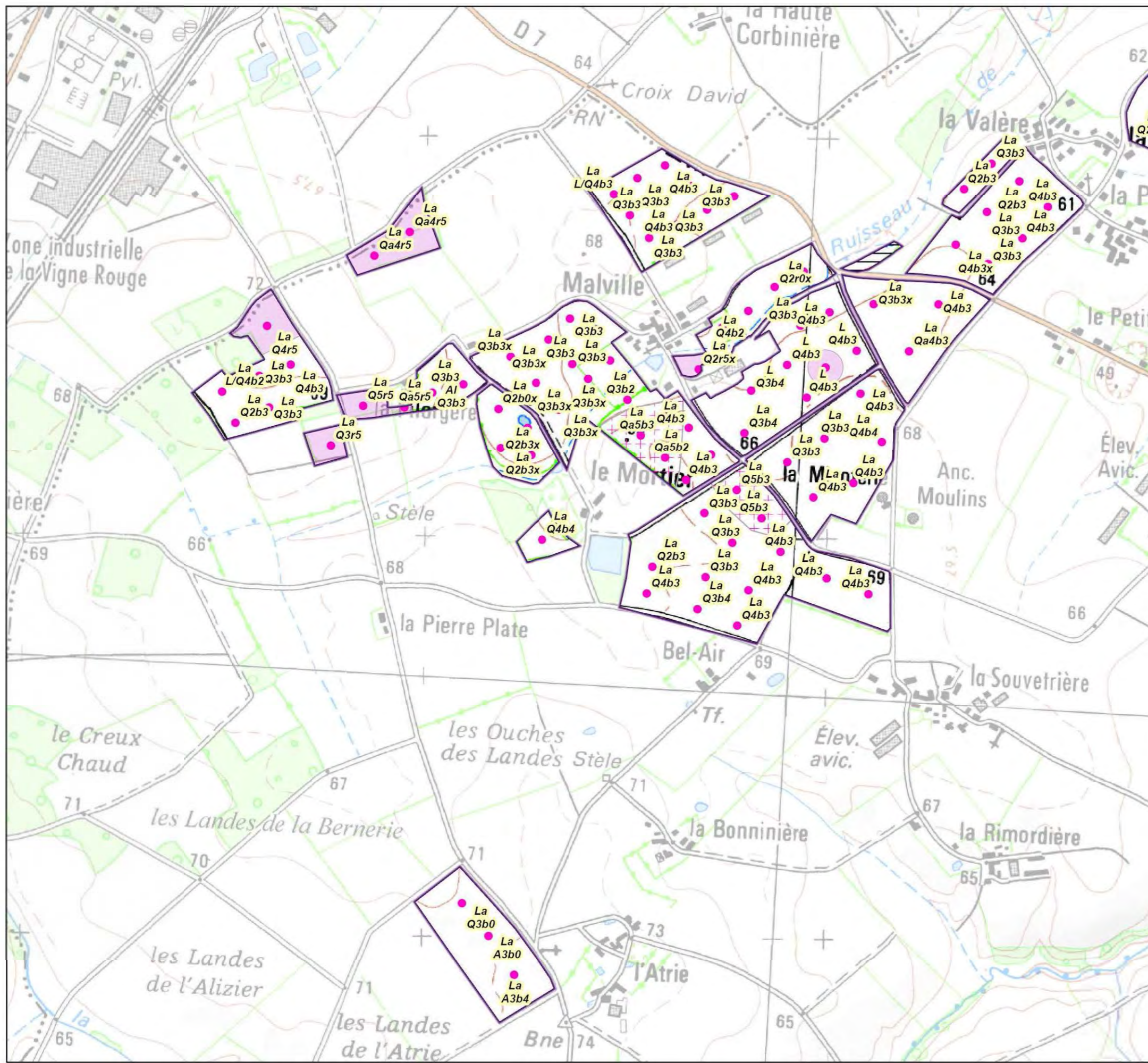
N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 05/03/2020





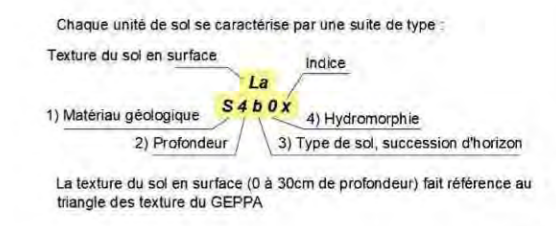
CARTE PEDOLOGIQUE
 Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 2/2

GAEC LES TROIS SITES
 "Malville"
 85260 - LES BROUZILS

Légende

- GAEC LES TROIS SITES
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
 - Sondages pédologiques réalisés
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle

TYPE DE SOL



Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en février 2020
 Auteur : AB

ETUDE : Plan d'épandage INJECT ENVIRONNEMENT

N° Affaire : 002424 **Client** : INJECT ENVIRONNEMENT

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 05/03/2020

